



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 juin 2026 à 18h 00 en mairie

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 9 juin 2026 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (38) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Marie COLAVITA, M. Paul-André MOULY, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Gwenola RABIER, M. Karim TAKI, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Colette AUBRY, M. Maxime VETILLARD, Mme Stéphanie BUJON, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Liliane GRAINE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Eric CASTIGNOLI, M. Eric MARTINEZ, Mme Isabelle LEMEE, Mme Christine MAILLARD, M. Jacques MELEDJE, Mme Catherine DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, M. Frédéric LEROUX, M. Thomas BRIET, M. Sébastien GUERIN, Mme Yén-Lan NGUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Alexandre SIMON, Mme Selma BENYAGOUR, Mme Inès MAHDI, M. Samy BOUDJERID, Mme Anne-Laure CROCHAT, M. Joaquim TIMOTEO, M. Benoît PELLETIER, Mme Flora CLAQUIN, Mme Elisabeth TRAJKOVIC, M. Aurélien SAINTOUL, Mme Annabelle HUET, M. Matthieu LEPRINCE.

Donnant pouvoir (4) :

Mme Marie-Sophie LESUEUR à Mme Claude FAVRA
M. Patrick XAVIER à M. Etienne LENGEREAU
M. Alexandre SIMON à Mme Christine MAILLARD
Mme Juliette MEADEL à M. Samy BOUDJERID
M. Goulwen LE GALL à M. Matthieu LEPRINCE

Excusée (1) : Mme Charlotte BAELDE,.

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, M. PIOT, P. CHARTIER, M. LAFONT, M. LOUISY, M. DEDOH, M. KONE, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, Mme BUCK, Mme TAYLOR,

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame MAHDI** est nommée secrétaire de séance.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance	4
Compte rendu de la séance du 23 avril 2026*.....	4
Décisions	5
1 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus du Conseil municipal	6
2 – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal	7
3 – Désignation des représentants de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris	24
5 – Approbation du compte financier pour l'exercice 2025.....	26
6 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2025	39
7 – Ajustement technique du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2026 ...	40
8 – Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la Ville pour l'exercice 2026.....	41
9 – Actualisation de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2027.....	43
10 – Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble du parc de stationnement de la Ville	45
11 – Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés forains.....	48
12 – Candidature au label « Ma commune aime lire et faire lire ».....	51
13 – Octroi de subventions versées par le Département au titre de l'animation sportive	55
14 - Partenariat financier avec la crèche associative Le Chemin des Enfants - Autorisation de signature de l'avenant n°18 pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2026 et le reliquat de la subvention 2025	57
15 - Avis de l'autorité organisatrice sur le projet d'extension de la capacité d'accueil de la micro-crèche Polaris gérée par la société La Maison Bleue.....	58
16 – Mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux sur la ville de Montrouge - Convention bilatérale avec la société VILOGIA.....	61
17 – Instauration du concours annuel Montrouge verte et fleurie	64
18 – Bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune en 2025	67
19 – Bilan des cessions et acquisitions réalisées par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) en 2025.....	68
20 – Procédure de déclassement par anticipation du bien situé au 27 rue Maurice Arnoux à Montrouge	70
21 – Désaffectation d'une emprise communale préalablement à son déclassement du domaine public communal et issue de la parcelle n°AC 150 située au 11 rue Delerue à Montrouge.....	73
22 – Actualisation des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure (TPE).....	74
23 – Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie,	

d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de plantation d'arbres d'alignement rue Corneille	76
24 –Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie et de plantation d'arbres d'alignement rue Maurice Arnoux entre la rue Gabriel Péri et l'avenue Jean Jaurès.....	78
25 – Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de plantation d'arbres d'alignement Passage Raymond.....	79
26 – Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune pour les travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de plantation d'arbres d'alignement rue des Frères Henry	80
27 –Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'alignement des arbres et des équipements sportifs du Plateau de la Solidarité et des rues qui le bordent.....	81
28 –Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication rue Sadi Carnot	83
29 –Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement avec le Département des Hauts-de-Seine pour des travaux de voirie et de déploiement de la vidéosurveillance autour de la gare de métro Châtillon-Montrouge.....	84
30 – Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité	86
31 - Extension du recours à l'apprentissage	87
32 -Tableau des effectifs.....	89

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 07.)

M. le Maire.- Je vous propose d'ouvrir la séance en procédant à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 35 présents et 4 représentés.

Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Maire.- Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme MAHDI. Êtes-vous d'accord ? Il en sera ainsi. Merci.

Compte rendu de la séance du 23 avril 2026

M. le Maire.- Je vous propose d'approuver le PV de notre séance précédente. Vous l'avez tous reçu.

Est-ce qu'il appelle des questions de votre part ?

Il n'y a pas de question.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Arrivée de Mme CROCHAT

Décisions

M. le Maire.- Vous avez reçu, dans la note de synthèse, tous les éléments qui se rapportent aux décisions. Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Mme HUET.- J'ai une remarque et une question sur les décisions.

Une première remarque sur le montant de la réception pour le personnel communal, qui s'élève à 85 000 € cette année et qui, l'année dernière, s'élevait à 100 000 €. Je n'ose imaginer que c'est parce que l'année dernière, nous étions en période préélectorale.

La question est pour la DC 2026-73, l'acceptation du don du Supplément illustré du Petit Journal du 7 avril 1912. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

M. le Maire.- Je n'en sais fichtre rien, sur l'acceptation du don.

S'agissant de votre première question, le prix de la fête du personnel, qui a lieu d'ailleurs demain soir, on me dit qu'un avenant a été proposé pour ajuster cette estimation. Nous souhaitons faire des économies, mais nous n'y sommes pas arrivés. Au prochain Conseil, nous proposerons un avenant qui augmente de 15 % cette manifestation, qui passera donc, s'il est approuvé, à 97 000 €, soit un peu plus que l'année précédente.

Tout augmente, y compris ces manifestations-là. Cela n'avait aucun rapport avec le fait qu'on soit en période électorale.

Ensuite, sur Le Petit illustré, le Petit Journal, c'est quelqu'un qui a donné à la Ville un supplément illustré du Petit Journal qui datait du 7 avril 1912, dans lequel il y avait une actualité relative à Montrouge, je me souviens. C'est le don d'un exemplaire de ce petit journal de 1912. Si vous souhaitez le consulter, on le fera volontiers.

Nous avons accepté ce don, qui ne nous a évidemment rien coûté et qui a un lointain rapport avec Montrouge.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

M. LEPRINCE.- Je voudrais une explication sur les demandes de subventions au fonds vert, de la 76 à la 79. On sait tous aujourd'hui que l'ADEME est fortement attaquée par tous les milieux conservateurs, qui pensent qu'on va gagner de l'argent en ne faisant pas cette transition. Je pense qu'il faut qu'on soit tous vigilants à ce que les subventions de l'ADEME soient correctement utilisées. Ce n'est pas l'argent des Montrougiens, mais l'argent de tous les Français.

Pouvez-vous nous dire quelle est la justification de demander de l'argent au fonds vert pour ces quatre décisions ?

M. le Maire.- Comme vous le savez, tous nos projets d'investissement font l'objet de recherche de subventions, puisque notre objectif est de réduire la part incombant à la Ville. Qu'il s'agisse du fonds vert, du contrat départemental, de la région, de la métropole et du territoire, on recherche évidemment des subventions de toute nature.

Le fonds vert est un fonds géré par les services de l'État et qui a pour vocation d'accompagner les investissements liés à la transition écologique. Et donc, évidemment, comme nos investissements ont pour la plupart pour objectif de réduire notre empreinte carbone, nous sollicitons le fonds vert.

C'est pour cela que nous le faisons et nous sommes très heureux d'ailleurs que pour tous ces projets, nous obtenions des subventions. Madame RABIER va compléter la réponse.

Mme RABIER.- Oui, je veux juste compléter en disant que le fonds vert, ce n'est pas l'ADEME. Et l'ADEME, ce n'est pas le fonds vert. Le fonds vert est un fonds spécifique.

M. le Maire.- Oui, c'est l'État.

Mme RABIER.- Et ce n'est pas l'ADEME. Cela n'a rien à voir avec l'ADEME.

M. le Maire.- L'ADEME est une agence de l'État.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur SAINTOUL ?

M. SAINTOUL.- S'agissant de la décision 2026-81, fixation des tarifs du service d'aide et d'accompagnement à domicile SAAD, à compter du 1^{er} septembre 2026. Tout d'abord, est-ce que cela n'aurait pas dû faire l'objet, peut-être, d'une délibération ? Et deuxièmement, pouvez-vous nous décrire au moins l'évolution de ces tarifs, afin que nous sachions de quoi il retourne ?

M. le Maire.- À brûle-pourpoint, je n'en sais rien. Oui, cela fait partie des délégations du maire, puisque nous les avons votées en début de mandat. Un certain nombre de décisions font l'objet de décisions du maire, comme cela a été institué. Donc pas de délibération. Maintenant, si vous souhaitez en savoir plus, on peut vous donner les éléments.

Il faudrait aussi, Monsieur SAINTOUL, que vous veniez aux AP3C, parce qu'on a des commissions. On en parlera sûrement dans le règlement intérieur. Mais on fait des commissions pour que vous veniez et que vous ayez toutes les infos. Dans ces commissions, les services sont là. Ils répondent aux questions techniques.

Donc vous avez la réponse. Cela fait partie des pouvoirs délégués au maire. Et les informations, si vous les souhaitez, sont à votre disposition.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas ? Parfait. Nous commençons notre ordre du jour proprement dit.

AFFAIRES GENERALES

1 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus du Conseil municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vous savez que c'est la loi de 2022 qui nous invite à désigner un déontologue. Nous avons, lors du précédent mandat, choisi l'ancien déontologue de l'Assemblée nationale, qui s'appelle M. Pallez. Il est venu dans cette salle, lors de l'AP3C, se présenter et échanger avec ceux qui étaient présents. Et donc, on vous propose de renouveler sa mission pour notre Conseil municipal. Il pourra être saisi par tous les élus membres de ce Conseil, autant qu'ils le souhaiteront, et en toute confidentialité.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame HUET ?

Mme HUET.- Oui. Déjà, je voulais vous remercier d'avoir fait venir le déontologue la semaine dernière. C'était vraiment un échange très intéressant. On a pu apprendre notamment qu'il y avait deux nouveautés pour ce mandat. D'abord, le fait que le déontologue sera désormais chargé de contrôler le respect du principe de laïcité, ce qui est très bien, et l'obligation de déclaration des cadeaux d'une valeur de plus de 150 € et la création d'un registre pour ce faire. Nous serons attentifs évidemment à la création de ce registre. Et une fois n'est pas coutume, nous voterons pour la désignation de ce déontologue.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? Oui, allez-y.

M. BOUDJERID.- Concernant la désignation de M. Christophe Pallez, nous nous en réjouissons, bien sûr. Nous souhaiterions en revanche profiter de ses compétences juridiques, vu son CV impressionnant, et nous veillerons à ce que cette instance, qu'il va, on va dire, chapeauter, soit saisie en toute indépendance, y compris si une situation de conflit d'intérêts éventuel se présente.

Enfin, nous proposons que M. Pallez soit consulté systématiquement quand il s'agit de marché public, afin d'en vérifier la conformité d'un point de vue déontologique.

M. le Maire.- Merci. Bon, cela n'a aucun rapport, Monsieur BOUDJERID. Le déontologue n'est pas là pour contrôler les marchés publics. Il y a une commission d'appel d'offres pour cela. Et il y a toutes les instances qu'il faut. Il est là pour répondre aux questions que se posent les élus, comme il l'a... vous étiez là à la séance ?

M. BOUDJERID.- Oui, j'y étais.

M. le Maire.- Voilà. Il a expliqué le cadre et les conditions de sa mission.

M. BOUDJERID.- Monsieur le Maire, je n'ai pas demandé qu'il contrôle, j'ai demandé qu'il soit consulté.

M. le Maire.- Cela dépasse sa mission, donc il ne le sera pas. Il est là pour échanger avec les élus sur les enjeux liés à la déontologie, comme il vous l'a expliqué.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Arrivée de Mme CLAQUIN

2 – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est la loi... Non, c'est le Code général des collectivités territoriales qui dispose que toutes les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation. Nous sommes dans la période, et on vous propose donc d'approuver le règlement intérieur qui vous a été transmis.

Je crois qu'il y a pas mal de propositions diverses et variées.

Mme HUET.- Alors, je ne suis pas certaine de la procédure. Je pensais que c'était vous qui deviez lire les amendements que nous avons proposés, que nous avons déposés. Ou vous voulez que nous le fassions ?

M. le Maire.- Non, je pense que c'est bien que ce soit vous. Ce sont vos amendements.

Mme HUET.- Nous avons 11 amendements. Je les fais les uns à la suite des autres et on vote pour chacun à la fin ?

M. le Maire.- Vous les présentez, on vous répond et puis on passe au vote. Comme cela, on les élimine un par un. Cela vous va ? Cela va à tout le monde ? On fait comme cela ? Alors, allez-y.

Mme HUET.- Si par exemple, il y a des amendements similaires des autres groupes d'opposition, est-ce qu'ils ne peuvent pas aussi...

M. le Maire.- Eh bien, à ce moment-là, ils lèvent la main et on fait comme cela.

Mme HUET.- Tant que la procédure est claire pour tout le monde, cela me va.

M. le Maire.- Amendement n°1.

Mme HUET.- Le premier amendement que nous avons est un amendement à l'article 4 du chapitre 2 sur la création de commissions thématiques. Nous proposons un nouvel alinéa qui dirait que le Conseil municipal peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'instruire les dossiers relevant de leur domaine de compétence. Leur composition, leur fonctionnement et leurs attributions sont définis par délibération du Conseil municipal. Et cela parce que le règlement intérieur ne prévoit actuellement comme instance de préparation des séances que l'AP3C. Or, dans des communes de taille comparable, des commissions thématiques permettent aux élus de travailler de façon approfondie sur les dossiers, d'auditionner les services municipaux compétents et de poser des questions techniques en amont des séances publiques. Et donc, cette absence prive l'ensemble des élus, majorité comprise, d'un outil de travail utile et au bénéfice des Montrougiens. Voilà pourquoi nous présentons cet amendement.

M. le Maire.- Merci. Notre analyse est que l'amendement que vous proposez, en fait, est une reprise intégrale du Code général des collectivités territoriales. Ce n'est pas la peine de le rajouter. Cela nous paraît totalement inutile. Et c'est vrai que nous avons choisi, nous, l'AP3C, les trois commissions. C'est déjà un effort important que de les tenir et surtout de faire en sorte que les élus y participent. Nous ne sommes donc pas favorables à cet amendement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement Rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire.- Amendement n°2.

Mme HUET.- L'amendement numéro 2 est sur la disponibilité des enregistrements de l'AP3C, parce qu'il est marqué dans le règlement actuel que les séances de l'AP3C sont enregistrées. C'est nouveau, je ne savais pas que les séances étaient enregistrées. Est-ce qu'on pourrait préciser dans le règlement intérieur qu'elles sont enregistrées et disponibles sur demande des membres du Conseil municipal, pour qu'on puisse accéder a posteriori à ce qui s'est dit en AP3C ? Puisqu'apparemment, c'est déjà enregistré, il me semble que cela ne devrait pas poser de problème.

M. le Maire.- Nous avons analysé aussi cette demande. Pourquoi les AP3C sont-elles enregistrées ? C'est pour faciliter le travail des équipes derrière. Ce sont des réunions préparatoires, à laquelle, d'ailleurs, je vous invite à venir en nombre. C'est important.

Il n'y a pas de compte rendu de l'AP3C. Et ces enregistrements, encore une fois, sont faits pour que l'administration puisse vérifier un certain nombre d'éléments qui ont été présentés. Ils n'ont pas vocation à être contradictoires. Et donc, évidemment, nous sommes opposés au fait que cet enregistrement soit transmis, puisque cela n'est pas opposable et cela n'est pas l'objectif.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement Rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire.- Amendement n°3.

Mme HUET.- Amendement numéro 3 sur la retransmission des séances du Conseil municipal. Il s'agit de prévoir la possibilité de retransmettre les séances par voix audiovisuelle, donc par vidéo, en somme, et donc d'enregistrer. Vous aussi, vous avez cet amendement ? Très bien.

Il nous semble que cela a été possible pendant le Covid, en plus, donc cela doit être possible aujourd'hui également. Si on veut que nos débats soient accessibles au plus grand nombre, il faudrait que ce soit enregistré *via* vidéo. Merci.

M. le Maire.- Merci. Alors oui, en effet, nous l'avons fait pendant la Covid. Nous avons d'ailleurs constaté qu'il y avait assez peu de gens derrière leur écran. On constate que c'est cher. Pas très utile, en réalité. Je pense que l'important est d'inviter les citoyens à venir. Un certain nombre ont fait l'effort de venir ce soir et il faut les y encourager.

Et puis l'autre élément de l'analyse, c'est que lorsque c'est enregistré, souvent, cela nuit un peu à la sérénité des débats, parce que finalement, certains cherchent à se mettre en scène et à plus présenter leurs interventions, non pas pour notre assemblée, mais peut-être pour ceux qui sont derrière leur écran.

Pour toutes ces raisons – sérénité des débats, présence du public et efficacité et économie –, nous ne sommes pas favorables à cette évolution.

Monsieur TIMOTEO, vous aviez un amendement analogue.

M. TIMOTEO.- Oui, j'avais un amendement analogue et je ne souscris pas à l'argumentaire que vous venez de développer sur le point de la retransmission qui vient d'être proposée par l'amendement de nos collègues, et nous avons quasi l'identique sur la retransmission.

Votre argument de cherté de cette opération – et j'ai oublié le second –, à mon avis passe derrière un avantage démocratique essentiel qui est celui de la transparence des débats et de l'information des citoyens en la matière. Il me semble que pour pallier la difficulté de mise en œuvre de cette retransmission et de sérénité des débats que vous semblez mettre en avant, vous conservez, quoi qu'il arrive, la police de cette assemblée. Que ces séances soient retransmises ou non, vous assurez la police de cette assemblée, donc je pense que vous êtes en capacité de l'assurer, quand bien même elles seraient retransmises. Et je ne doute pas que dans un processus normal de tenue de ces Conseils avec des retransmissions normales, les débats se tiennent de la même manière qu'ils se tiennent là, en présentiel, avec ce « plus » essentiel qui est de pouvoir permettre aux Montrougiens, de là où ils sont, de pouvoir suivre nos débats et, a posteriori, de pouvoir les reconsulter. C'est comme un procès-verbal, puisqu'une retransmission ne dispense pas d'un procès-verbal de séance, cela permet aussi de

reconsulter, pour tout un chacun qui le souhaite, les débats et les échanges qui ont lieu pendant ces séances.

Donc je souscris et je renforce la position.

M. le Maire.- Merci. M. SAINTOUL.

Merci. Plusieurs réponses à vos observations ou plusieurs observations à votre réponse. La première chose, le premier argument allégué est celui d'après lequel il y aurait eu peu de public pour assister aux retransmissions des Conseils pendant la période de Covid. Cela ne peut pas être un argument, parce que n'importe qui comprend qu'il faut qu'un usage s'installe pour qu'un nombre suffisant ou conséquent de personnes se reporte à cette possibilité. Donc, le premier argument me semble un petit peu vain.

Le deuxième argument consiste quand même à vous rappeler ce que vous venez de dire, que d'une certaine façon, il faut que les Montrougiennes et les Montrougiens fassent l'effort de venir. Je pense que c'est une approche problématique. Il y a des personnes pour qui cet effort est insurmontable, en particulier les personnes à mobilité réduite, mais pas exclusivement, et elles ne doivent pas être privées de cette possibilité d'un accès facile à nos délibérations. Je pense que c'est un problème démocratique très sérieux. La publicité de nos débats, le principe de la publicité des discussions et du débat public, par définition, est un principe fondamental de la vie démocratique. Il a été illustré par de nombreux penseurs, notamment Emmanuel Kant. J'incite vraiment à se rendre compte que si toutes les assemblées, et en particulier l'Assemblée nationale, croient nécessaire d'avoir un service de télévision, un service Internet, qui rediffusent l'ensemble des débats, c'est que cela n'est pas oiseux et pas accessoire.

Dernier point, s'agissant de la sérénité des débats : en réalité, vous savez que certaines de nos interventions font l'objet déjà de captations par nos propres moyens, par le moyen des élus, et sont rediffusées. Et elles sont d'autant plus susceptibles de mise en scène que nous travaillons à la diffusion de ces messages. Donc il me semble qu'au contraire, vous auriez un contrôle bien plus grand de la possibilité de diffuser exactement le contenu de nos échanges s'il y avait une captation in extenso et avec une mise en ligne par les services directs de la municipalité. Il me semble que cet argument aussi ne peut pas porter.

C'est la raison pour laquelle je pense que vous avez été convaincu, et je vous incite tous à voter ce bel amendement.

M. le Maire.- Très bien. Monsieur TIMOTEO, la transparence est parfaite, puisque le public peut assister à ces séances. Ensuite, un compte rendu intégral est fait, que chacun peut évidemment lire et consulter in extenso.

Monsieur SAINTOUL, nous ne sommes pas à l'Assemblée, ici. Nous sommes à Montrouge. Et je pense que la manière dont fonctionne notre Conseil est très positive.

D'ailleurs, vous citez des philosophes, mais vous n'avez pas cité les philosophes grecs. Comment faisaient les Grecs autrefois ? Ils n'avaient pas besoin de vidéo et la démocratie fonctionnait très bien. Voilà, bon, c'est une blagounette.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire.- Amendement n°4.

Mme HUET.- L'amendement 4 est pour l'envoi a posteriori des communications sans vote que vous faites en début de séance. À ce stade, on comprend bien que vous utilisez les débuts de séance pour présenter des communications que vous jugez utiles au Conseil municipal et qui interviennent peut-être trop tard pour les mettre à l'ordre du jour, soit. Mais a minima, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, envoyer ces présentations, après coup, aux membres du Conseil municipal ? Souvent, il y a beaucoup d'informations qui nous aident dans notre mandat, et donc, ce serait utile d'avoir accès à ces supports de présentation. Merci.

M. le Maire.- Très bien. Oui, nous sommes plutôt favorables à cet amendement. Nous allons rajouter cette proposition au règlement intérieur, si tout le monde en est d'accord.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Mme HUET.- Incroyable.

M. le Maire.- Amendement n°5.

Mme HUET.- Le délai de notification des décisions. Nous nous sommes rendu compte, notamment dans l'affaire dite de la « vidéosurveillance algorithmique », que l'un des problèmes était que vous n'aviez pas notifié la décision d'achat du logiciel de vidéosurveillance algorithmique lors du Conseil municipal suivant la prise de cette décision. Nous nous sommes donc dit que nous rajouterions un amendement pour vous obliger d'une certaine façon à notifier le Conseil municipal dès la prise de la décision, donc dès le Conseil municipal suivant la prise de décision. C'est un amendement qui va dans ce sens.

M. le Maire.- L'analyse est que c'est la règle. Normalement, chaque décision doit en effet être notifiée à la séance du Conseil municipal qui suit son adoption. C'est ce que nous faisons dans 99,9 % des cas. S'agissant de l'affaire que vous citez, effectivement, il y a eu un loupé ou un oubli, de bonne foi, d'ailleurs, mais comme cette règle existe, il nous paraît inutile de la rajouter dans le règlement intérieur.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire.- Amendement n°6.

Mme HUET.- Le 6 est un amendement pour obliger la mise en délibération des amendements déposés par les groupes d'opposition, car actuellement, dans le règlement intérieur, il est noté qu'est mise aux voix la mise ou non en délibération des amendements que nous déposons. Or, nous aimerions que tous nos amendements soient examinés, et que la seule possibilité soit d'approuver ou de rejeter les amendements, mais pas de décider ou non de les soumettre à notre Conseil municipal.

M. le Maire.- Très bien. C'est ce que nous sommes en train de faire, en fait. Nous regardons vos amendements et nous les approuvons un par un, donc nous sommes d'accord pour préciser cela dans le règlement intérieur.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

M. le Maire. - Amendement n°7.

Mme HUET. - Merci beaucoup. L'amendement numéro 7 est sur le temps de parole de l'opposition, et notamment sur les sujets complexes. Il y a plusieurs amendements sur le temps de parole. Le premier est de dire que, normalement, vous avez mis un délai de temps de parole d'environ cinq minutes par délibération, mais certaines sont quand même sur des sujets plus complexes. C'est vrai que, d'habitude, l'usage veut que vous nous laissiez souvent plus de cinq minutes, mais cela nous rassurerait de voir écrit noir sur blanc dans le règlement intérieur qu'on peut demander plus de cinq minutes lorsqu'il y a des délibérations qu'on pourrait considérer comme étant un peu compliquées ou vraiment sujettes à débat. Nous aimerions que ce soit écrit noir sur blanc.

M. le Maire. - Vous dites qu'il faudrait que cela puisse être sur tous les sujets complexes et importants. Mais je crois que chaque sujet dont nous débattons ici est complexe et important. Et donc, si on vous suit, on n'en finira pas. Nos assemblées vont durer des heures et des heures. Je crois qu'il faut fixer un cadre. Ce que nous avons proposé, c'est d'être un peu plus souple sur les questions budgétaires, qui sont fréquentes et aussi, en effet, essentielles. Et sur le reste, conserver cette règle. Vous avez dit vous-même qu'il y avait évidemment de la souplesse et qu'on pouvait parfois déborder, ce qui est normal. Il ne nous paraît pas utile de modifier notre règlement intérieur, qui est déjà assez souple en la matière

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire. - Amendement n°8.

Mme HUET. - Je vous présente les deux prochains amendements en une seule fois. Le premier est d'autoriser ce qu'on pourrait appeler le rebond. C'est-à-dire quand nous présentons notre position de vote ou notre analyse sur une délibération, généralement, vous répondez. Et ensuite, nous n'avons plus le droit à la parole. Nous aimerions pouvoir rebondir, dans certains cas pour pouvoir vous répondre, parfois pour pouvoir préciser la question ou répéter une question à laquelle vous n'auriez pas répondu. Nous aimerions aussi que cela soit écrit noir sur blanc dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, le règlement intérieur actuellement dit que vous pouvez retirer la parole à tout conseiller qui se livrerait à des digressions, à des redites, à des développements hors sujet ou des propos contraires au règlement. En l'occurrence, il me semble, et il nous semble à tous, que ce n'est pas à vous de juger de la pertinence des propos de conseillers municipaux élus, et que la seule limite réelle à la liberté d'expression des élus devrait rester la loi. Et donc, nous avons reformulé pour enlever la mention des digressions, redites et développements hors sujet.

M. le Maire. - Très bien. Sur le premier volet, même chose que pour le précédent. Si à chaque fois qu'il y a une réponse, on en remet une couche, on n'en finira pas non plus. Je crois que la manière dont nous fonctionnons – c'est-à-dire que vous posez des questions, les réponses sont données par les uns

et les autres, votre serviteur ou les élus en charge – me paraît le bon fonctionnement. Si chacun remet et recommence, on n'en finira plus. Nous ne sommes pas favorables au premier volet.

Le second non plus, parce que je crois que notre phrase est claire. Et le rôle du maire, au-delà de ce que vous dites, est d'assurer la police de l'assemblée, et c'est ce que dit très bien le texte actuel, donc il me paraît beaucoup plus pertinent que celui que vous proposez qui fait référence à la loi.

Pour ces deux raisons, nous ne sommes pas favorables à cet amendement en deux volets.

Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Vous répondez à côté des propositions d'amendement, en réalité. Le premier précise que les membres du Conseil peuvent reprendre la parole. Cela ne signifie pas qu'ils le feront systématiquement, mais simplement qu'ils en auront l'opportunité garantie. Et je pense que c'est une bonne chose. Il est arrivé dans bien des circonstances que cela soit nécessaire, donc autant s'en assurer. Et puis, s'agissant de la police des débats, comme vous le dites, vous avez une entente extrêmement large de cette notion. Je comprends pourquoi. Mais effectivement, ce n'est pas une bonne chose que vous appréciez ou que vous soyez seul à apprécier le caractère redondant du propos qui pourra être tenu. Dans bien des circonstances, nous ne partageons pas cette appréciation. Nous pensons que vous avez répondu à côté, que vous n'avez peut-être pas répondu du tout, etc. Et donc, c'est l'intérêt du débat que de permettre la confrontation au moins de ces deux appréciations, la vôtre qui est, en général, que vous aurez pensé répondre à l'interpellation ou à la question, et nous qui avons la possibilité, le plus souvent, de montrer en quoi vous auriez éventuellement manqué à cet objectif.

Donc je crois qu'au contraire, c'est tout à fait nécessaire de se dire que, par définition, vous ne pouvez pas être, *in fine*, le seul arbitre de la pertinence des propos. Ce qui compte, c'est la légalité des propos.

M. le Maire.- Très bien, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire.- Et enfin, le neuvième ?

Mme HUET.- Il y en a encore deux. Le prochain est le délai pour le dépôt des vœux. Il est désormais noté qu'il faut déposer un vœu au plus tard le jour de l'AP3C, et nous voudrions changer cela au plus tard le lundi précédant la séance du Conseil municipal. Justement, l'AP3C permet parfois de dégager des sujets où nous voudrions porter des vœux pendant le Conseil municipal et nous avons besoin de préciser un peu l'objet de notre vœu. Nous comprenons l'objet qui est de simplifier la vie des agents qui préparent le Conseil municipal, pas de problème, mais est-ce qu'on pourrait décaler au lundi, ce qui nous permet quand même d'avoir le week-end pour retravailler nos vœux si besoin ?

M. le Maire.- Cela nous paraît une proposition pertinente.

Qui est favorable à cet amendement ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

M. le Maire.- Il est adopté à l'unanimité, donc on modifie ainsi le règlement intérieur.

M. le Maire.- Amendement n°10.

Mme HUET.- Et le dernier, donc, est le droit d'expression des élus de l'opposition sur tous les supports de communication de la Ville. Actuellement, nous avons le droit à une tribune dans le *Montrouge Mag*, ce qui est normal, enfin, le minimum légal, sauf que la jurisprudence impose également que sur tout espace d'expression de la commune, lorsqu'elle diffuse des informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal, l'opposition doit également avoir un espace d'expression. Cela concerne les réseaux sociaux de la Ville, mais également son site internet. Si vous faites par exemple une vidéo pour parler du Conseil municipal et de ce qui s'est passé, vous devez, à due proportion de nos groupes, nous laisser également la parole. C'est la Cour d'appel administrative de Versailles qui le dit encore et encore. D'ailleurs, je vous ai mis une jurisprudence, mais il y en a d'autres. Et donc, il me semble que non seulement cet amendement devrait recevoir un avis favorable, parce que c'est une bonne chose, mais en plus, comme c'est une obligation légale, vous ne devriez même pas vous poser la question d'un avis favorable. Merci.

M. le Maire.- Merci. Sur cet amendement-là, nous faisons une contre-proposition. Dans le règlement intérieur, c'est le chapitre 7, que vous connaissez tous, et qui s'intitulait : « Expression de l'opposition dans le magasin municipal ». On propose de rédiger de la manière suivante : « Expression de l'opposition ». On enlève « dans le magasin municipal », ce qui ouvre à d'autres modes d'expression. Il y a deux articles, le 27 et le 28.

Sur le 27, « Lieu d'expression », on vous propose d'écrire : « Le droit d'expression des groupes politiques s'exerce sur les supports utilisés pour communiquer sur les réalisations municipales et la gestion du Conseil municipal, à savoir le magazine municipal appelé *Montrouge Mag*, et le site internet de la Ville. Un espace est réservé dans le magazine municipal appelé *Montrouge Mag* à l'expression des groupes politiques. Cet espace intitulé « Tribune de l'opposition » présente une pleine page du magazine. Le magazine municipal paraît en principe – il y avait écrit 5, il faut le corriger – 11 fois par an. Un espace est réservé chaque mois sur le site internet de la Ville dans la rubrique « expression des groupes politiques ».

Donc il faudra créer spécifiquement, en tout cas le mettre en exergue.

« Ces deux supports [donc le Mag et le site] sont les seuls constitutifs de bulletins d'information au sein de la Ville. Les autres supports [donc les réseaux sociaux] ne contiennent que des informations purement pratiques ne nécessitant pas de débats politiques ».

On vous propose effectivement, sur le site de la Ville, de faire apparaître l'expression des groupes d'opposition.

Sur le 28, l'exercice du droit d'opposition, on précise les choses et on dit : « Les tribunes sur le *Montrouge Mag* seront partagées entre chaque groupe politique pour un total de 8 000 signes ». Donc tout le reste saute. « Pour le groupe de la majorité Montrouge Ensemble, 4 000 signes sont mis à disposition. Et 4 000 autres [donc l'autre moitié, 50 %] sont mis à disposition des groupes d'opposition répartis comme suit : pour Maintenant Montrouge, 1 818 signes, Montrouge Autrement, 1 090 signes, et Montrouge Populaire, 1 090 signes. En cas d'évolution du nombre ou des groupes de conseillers n'appartenant pas à la majorité, la règle générale établie par le présent article est applicable et la répartition de l'espace sera rectifiée ».

Cela, c'est sans changement, le 28.2, 28.3, sans changement, et on ajoute un 28.4 à la fin :

« Sur le site internet de la Ville, chaque groupe politique dispose d'une tribune dans la rubrique « Expression des groupes politiques », dont le nombre et la proportion de signes sont identiques à celles du *Montrouge Mag* ».

Voilà, donc on prend une partie de votre proposition, on l'intègre dans ces deux articles et on donne ainsi... on met en avant l'expression de l'opposition sur le site de la Ville.

M. LEPRINCE.- Il y a un aspect que vous n'avez pas abordé, les affichages municipaux, les panneaux.

M. le Maire.- Il n'y a pas d'expression des groupes d'opposition ni de la majorité. C'est purement informatif. Là, on parle de l'expression politique.

M. LEPRINCE.- C'est informatif pour les Montrougiens de savoir qu'ils ont des élus d'opposition ?

M. le Maire.- Ce n'est pas tout à fait la même chose. Ah oui, vous voulez dire la photo des élus de l'opposition.

M. LEPRINCE.- Par exemple, oui.

M. le Maire.- Nous n'avons pas mis les conseillers municipaux non plus *in extenso*. On ne peut pas non plus... je crois que la place dévolue à cette information est suffisante. Chacun peut aller sur le site de la Ville ou consulter le magazine s'il souhaite connaître l'ensemble des élus du Conseil municipal.

D'autres questions ? Il n'y en a pas ? Monsieur SAINTOUL ?

M. SAINTOUL. Merci. Juste une observation. Dans la mesure où vous faites évoluer la pratique, au moins pour ouvrir le site Internet, on va quand même considérer qu'il y a une avancée. Vous nous dites que les réseaux sociaux ne servent pas à diffuser des informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal, dont acte. En réalité, il me semble que cela est déjà arrivé et cela arrivera sûrement encore. Comptez sur nous, dans ce cas, pour le relever et faire progresser la jurisprudence administrative.

M. le Maire.- Très bien. On compte sur vous.

Nous passons au vote. Qui est favorable à cette proposition de nouvel amendement relatif à l'expression de l'opposition. Nous sommes tous favorables ?

Mme HUET.- Nous nous abstenons.

M. le Maire.- Et donc, le groupe Montrouge Populaire s'abstient.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Abstention : le groupe Montrouge Populaire.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a d'autres amendements proposés par d'autres ? Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Monsieur TIMOTEO, on a reçu les vôtres trop tard, on n'a pas pu les analyser, donc on va le faire en direct.

M. TIMOTEO.- Bien sûr, mais je ne doute pas qu'on y arrive de manière efficace, parce qu'ils ne sont pas d'une complexité démesurée.

J'ai un premier amendement qui concerne la question, enfin, qui vise au renforcement du droit à l'information des conseils municipaux, et il cible l'article 2-4 du chapitre 2, consacré à la convocation

des conseils municipaux. Dans cet article 2, dans le projet de règlement intérieur, est prévu que la convocation, l'ordre du jour et les dossiers de la séance soient adressés aux conseillers municipaux au plus tard cinq jours francs avant la réunion du Conseil municipal. Donc cinq jours francs à partir d'aujourd'hui. D'ailleurs, c'est le délai minimal prévu par le CGCT.

Il nous semble que dans une commune de notre taille, où les dossiers qui nous sont soumis peuvent quand même comporter des documents techniques, financiers, juridiques ou contractuels, soit volumineux – ils le sont souvent –, soit complexes également – ils le sont aussi –, ce délai de cinq jours francs ne nous permet pas toujours, et ne permet pas toujours aux élus – et j'inclus dans les élus ceux de l'opposition comme ceux de la majorité, notamment pour les élus qui ne disposent pas de moyens administratifs dédiés, car on n'a pas de moyens administratifs dédiés pour notre travail. C'est notre travail en propre, les services ne sont pas à l'appui des positions que l'on prend ici, à la différence de la majorité – d'exercer pleinement, me semble-t-il, notre mandat et d'analyser les dossiers dans des conditions satisfaisantes et pour préparer les débats utilement.

La réponse de l'AP3C, que vous allez me faire, n'est pas une bonne réponse au sujet que je pose là, puisque nous recevons en général les dossiers de l'AP3C la veille ou l'avant-veille, donc le problème reste totalement entier. Et donc, nous proposons que ce délai de cinq jours francs soit poussé à un délai de 10 jours francs, et que l'ensemble des dossiers de la séance soient adressés au plus tard 10 jours francs avant la date du Conseil municipal.

M. le Maire.- Merci. Comme vous l'avez dit, Monsieur TIMOTEO, la loi, c'est cinq jours, donc on respecte la loi, cela permet aussi de bénéficier des avancées ou des travaux conduits dans le cadre de l'AP3C. Je trouve que cela fonctionne bien.

M. TIMOTEO.- Non, cela ne fonctionne pas.

M. le Maire.- Il faudrait modifier tout cela. Et puis pour l'administration, cela paraît un peu compliqué. Je trouve que notre système marche bien. Si vous voulez que cela change et que cela passe à 10 jours, il faut demander à M. SAINTOUL, c'est lui qui fait la loi. Il pourrait faire une proposition de loi, une PPL. On propose d'en rester à ce...

M. TIMOTEO.- Entre 5 et 10... Votre réponse sur l'AP3C ne fonctionne pas. Ce n'est pas vrai. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, qu'il faut qu'on soit présent à l'AP3C, que les questions qu'on pose, il fallait les poser à l'AP3C. On découvre les documents de l'AP3C l'avant-veille. Je suis désolé. Trouver ici des élus, qui travaillent par ailleurs, qui trouvent le temps de travailler sérieusement tous les dossiers pour l'AP3C, c'est impossible.

Ce qu'on vous demande, c'est de la souplesse

M. le Maire.- Cela fonctionne ainsi depuis des années. Et cela fonctionne pas mal, en réalité.

M. TIMOTEO.- Non, cela ne fonctionne pas. Cela ne fonctionne pas.

M. le Maire.- Cela fait trois jours d'examen en plus. En fait, vous recevez les dossiers deux jours avant l'AP3C. Donc si je fais deux jours avant ou trois jours avant, plus les cinq jours francs, cela fait presque huit jours. On n'est pas loin de vos 10 jours. En réalité, il y a largement le temps d'analyser tout cela et d'y contribuer. Et en plus, dans l'AP3C, on peut aller vraiment dans le détail, répondre à toutes vos questions, faire intervenir des experts, etc.

M. TIMOTEO.- On doit avoir les questionnaires, puisqu'on les trouve dans les dossiers.

M. le Maire.- Je pense que, comme on le disait tout à l'heure, il faut vraiment venir aux AP3C. Il faut venir, parce que c'est le moment où on peut vraiment rentrer dans les dossiers.

M. TIMOTEO.- Pas cela à moi.

M. le Maire.- Voilà. Donc on compte sur vous.

M. SAINTOUL.- On vous pose une question, on vous interpelle sur les délais et vous nous répondez l'AP3C. Mais précisément, à l'AP3C, qu'on y vienne ou qu'on n'y vienne pas d'ailleurs, comme cela

m'est arrivé, si on n'a pas eu le temps nécessaire pour instruire, enquêter, investiguer ou que sais-je, tout simplement s'informer sur les sujets des délibérations, on ne sera pas en état de poser les questions les plus pertinentes à l'AP3C. Ce qui vous est proposé, c'est de créer les conditions optimales pour que l'AP3C soit la plus utile possible. Je ne vois pas en quoi ce serait contradictoire avec votre propos.

Par ailleurs, vous insistez beaucoup sur ce sujet de l'AP3C. Je pense que c'est une pierre dans mon jardin. Vous voulez signaler que je n'étais pas là deux fois les deux dernières sessions. Effectivement, j'ai d'autres obligations, comme vous le savez. En revanche, il ne me semble pas qu'il viendrait à l'esprit de qui que ce soit de reprocher en séance publique de ne pas avoir siégé en commission. Or, l'AP3C, c'est une commission. C'est loisible. C'est une opportunité donnée aux élus. Je crois que vous feriez vraiment une erreur en insistant sur cet aspect. Je crois que tout le monde fait son travail ici, et plutôt avec scrupule. Je vous engage à cesser ce genre d'insinuations qui, en réalité, ne sont pas à la hauteur.

M. le Maire. - Monsieur SAINTOUL, je n'ai même pas pensé à vous, voyez. C'est marrant, vous vous sentez visé. Non, non, ce n'est pas du tout le sujet. Je pense que là, on est en train de parler de la manière dont les conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition peuvent prendre connaissance des dossiers et en débattre. M. TIMOTEO propose qu'on envoie les dossiers dix jours avant. On les envoie huit jours avant. Ce n'est pas très différent. Et dans cette période de huit jours, il y a une séance qui s'appelle l'AP3C. D'ailleurs, vous aviez proposé qu'on fasse plein de commissions. Et donc, si on fait plein de commissions et qu'il n'y a personne dans celles-ci, cela ne sert pas non plus à grand-chose. Donc, on en fait une, une vraie, qui s'appelle l'AP3C. Vous venez ou vous ne venez pas, ce n'est pas très grave, Monsieur SAINTOUL. Franchement, on n'est pas à regarder si vous êtes là ou pas. Ne vous inquiétez pas. Il y a huit jours pour travailler sur ces dossiers. Il y a une séance, l'AP3C, qui est très productive, car encore une fois, les services sont là et on peut répondre à toutes les questions techniques. Ensuite, une fois l'AP3C passée, on a ces fameux cinq jours francs qui sont du ressort de la loi pour envoyer les dossiers.

Je vous assure que préparer les dossiers pour l'AP3C, c'est un gros travail. Tenir compte de l'AP3C, dont vous vouliez qu'elle soit enregistrée, etc., et ensuite, préparer un dossier complet pour être débattu lors du Conseil, c'est un énorme travail. Je pense qu'il est fait et bien fait. Et je vous invite à conserver ce mode de fonctionnement qui porte ses fruits.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire. - Monsieur TIMOTEO, est-ce que vous en avez d'autres ?

M. TIMOTEO. - J'en ai d'autres, oui.

M. le Maire. - Allez-y. Cela fait pratiquement une heure qu'on est sur le règlement intérieur. Mais bon. Allez-y.

M. TIMOTEO. - J'en ai un qui est une proposition de création d'article nouveau sur la prévention des conflits d'intérêts et la déontologie de l'élu, puisque, à ce stade, le projet de règlement intérieur ne comporte aucune disposition relative à ces conflits. On les a évoqués tout à l'heure quand on a évoqué le déontologue, bien sûr. Mais il nous semblerait opportun qu'on puisse les signifier, en tout cas les stipuler dans le règlement intérieur, d'autant que je crois que depuis la loi de décembre 2025, nous sommes incités à le faire.

Et donc, c'est une proposition d'article complémentaire, titré : « Prévention des conflits d'intérêts et déontologie de l'élu », qui pourrait – je vous passe les références aux articles du CGCT – comporter deux alinéas. Un premier qui serait quelque chose comme : « Un exemplaire de la charte de l'élu local est remis à chaque conseiller municipal lors de son entrée en fonction », ce qui a été le cas. Un second alinéa qui serait : « En application de l'article 2131-11 du CGCT, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire » – cela, c'est une précision. « Le conseiller qui estime se trouver en situation de conflit d'intérêts en informe le maire avant l'examen, ne prend pas part au débat ni au vote et se retire de la salle pendant ceux-ci. Cette situation est mentionnée au procès-verbal ».

Troisième alinéa – cela précise un peu ce que le déontologue nous a dit d'ailleurs en AP3C – : « Conformément à l'article 1111-6 du CGCT, les conseillers désignés pour représenter la commune au sein des organes décisionnels d'une autre personne morale ne sont pas, du seul fait de cette désignation et en l'absence de rémunération ou d'avantages particuliers, regardés comme intéressés au sens des articles du CGCT concernés. Ceci lorsque le Conseil délibère sur une affaire intéressant cette personne morale. Ils ne participent toutefois pas aux décisions attribuant à celle-ci un contrat de la commande publique ».

Voilà, cela paraîtrait très intéressant. Vous voyez, il n'y a pas d'enjeu. Je pense qu'on peut se retrouver juste sur le rappel de ce critère dans ce contexte.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Je pense qu'en la matière, on est déjà assez largement équipé. Vous avez approuvé, toutes et tous, en début de ce mandat, la charte de l'élu local, qui dit énormément de choses sur tous ces sujets. Ce n'est pas la peine de rajouter tout cela au sein du règlement intérieur. Vous avez cité le déontologue. Nous avons choisi un déontologue. Je pense qu'il faut faire un règlement intérieur pas trop bavard. Nous avons beaucoup de documents, de chartes, que nous avons adoptés. Et en la matière, je pense que cela suffit pour notre propre règlement intérieur.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. TIMOTEO.- J'ai un troisième amendement qui a trait au chapitre 2, qui est un complément sur les commissions.

En préambule, je vais juste pointer que la dite AP3C des trois commissions, puisqu'il s'agit des trois commissions dans ce chapitre, ne sont définies nulle part dans ce règlement intérieur. Donc je ne sais pas... on peut parler de tout ce qu'on veut, mais les trois commissions n'existent pas. Elles ne sont pas désignées. Nous n'avons pas désigné dans cette enceinte leurs membres. Je ne vois pas comment on peut réunir l'AP3C. Je ferme la parenthèse. Il me semblerait opportun, si on veut les conserver, en tout cas identifier, qu'on puisse les nommer et désigner des membres dans chacune de ces sous-commissions thématiques.

Il me paraîtrait également important, en préambule de ce chapitre 2, de rappeler malgré tout, c'est quand même lié au fonctionnement de ce Conseil municipal, qu'il y a des commissions obligatoires imposées par les textes, pour lesquelles nous avons ici désigné des élus de la majorité comme de l'opposition. Je pense ici à la commission d'appels d'offres, à la commission consultative des services publics locaux, la commission communale d'accessibilité, la commission communale des impôts directs.

Je pense que ce serait utile qu'on rappelle que ces commissions existent et que leur composition respecte le principe de représentation proportionnelle. C'est un préambule au chapitre 2 du règlement.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Même réponse. Pourquoi faire un règlement intérieur bavard alors que, vous citez les autres commissions, mais elles sont dans le CGCT, dans la loi. On ne va pas rappeler dans le règlement intérieur qu'il y a toutes ces commissions que chacun connaît.

M. TIMOTEO.- Et les trois commissions, c'est quoi ?

M. le Maire.- Si vous voulez qu'on appelle l'AP3C autrement, on peut le faire. Cela peut être la commission préparatoire au Conseil, si c'est cela qui vous fait plaisir. Je crois qu'on a un fonctionnement simple, lisible et assez efficace, en réalité, à condition que chacun joue le jeu et y participe. On fait une grande commission, où on parle de tous les sujets, où on prépare le Conseil municipal, qui, comme vous l'avez dit, Madame HUET... Le sujet est complexe et important. On se donne le temps de le faire en bonne intelligence. Mais si on multipliait à l'envi les commissions, d'abord, ce serait chronophage. Cela demanderait énormément de préparation. Et je ne suis même pas sûr que ce soit efficace, parce qu'on aurait moins de monde. Déjà, on a du mal à avoir du monde dans l'AP3C. Alors imaginez si on avait des commissions dans tous les sens.

Il faut, je crois, considérer que la manière dont nous fonctionnons est efficace, produit ses fruits, comme je l'ai dit, et s'en tenir là.

M. SAINTOUL. - Je sais que cela vous coûte, mais enfin, on se voit trop peu pour raccourcir exagérément. Ce qui est intéressant, quand même, c'est de noter que cette appellation d'AP3C montre que pendant des années, nous avons fait autrement. Et personne, ici, n'aurait osé dire que le mode de fonctionnement de la municipalité, durant les mandats qui ont précédé, était aberrant. Il y avait des commissions thématiques.

Vous nous expliquez que l'existence de ces commissions tendrait à empêcher la venue des uns et des autres. Non, c'est l'inverse. L'existence de commissions permet la spécialisation de certains élus sur des thèmes, et cela permet de les rendre plus agiles, plus compétents. Cela se fait dans toutes les assemblées. Donc, encore une fois, vous renoncez parce que, je ne sais pas exactement, vous considérez qu'en une fois, on peut traiter tous les sujets. Mais l'intérêt de ces commissions est que tous les élus sont susceptibles, dans des formats plus restreints, de s'intéresser, de prendre la parole. Or, on le voit bien, c'est très insatisfaisant. Je ne parle pas pour les collègues de la majorité, mais ils ne prennent jamais la parole. Ils n'ont jamais la possibilité de confronter leur point de vue, y compris à ceux de l'opposition. Évidemment, c'est un manque, parce que nous ne savons pas exactement ce qu'ils ont pu sentir, comment ils ont pu traiter tel ou tel sujet au préalable.

M. le Maire.- On a compris.

M. SAINTOUL.- Vous voyez que dans le débat public, c'est intéressant que tout ne soit pas cantonné à des réunions de majorité.

M. le Maire.- On a compris. Monsieur SAINTOUL, d'abord, comme vous l'avez dit, vous ne venez pas souvent aux AP3C. Dans les AP3C, pour ceux qui y viennent, il y a des échanges. Les élus de la majorité prennent la parole, présentent leur dossier. Ils le présentent d'ailleurs aussi en Conseil. Vous allez le voir pendant toute cette soirée. Donc, chacun le fait dans les bonnes conditions. Encore une fois, si on multipliait les commissions à l'envi, je crois que ce serait inefficace, chronophage et très fastidieux.

Vous me tendez la perche, enfin. Si vous ne venez pas à l'AP3C, je ne vois pas comment vous viendriez aux autres commissions.

Je suis élu depuis 2014 dans cette assemblée. D'autres étaient là bien avant moi. Mais moi, depuis 2014, je n'ai connu que l'AP3C. Les commissions dont vous parlez, je ne les ai pas connues. Je ne sais pas si vous-même les avez connues. Je ne sais pas si d'autres autour de la table les ont connues. Mais moi, je n'ai connu que l'AP3C, qui fonctionne très bien. Peut-être M. VIROL.

M. VIROL.- Il y a eu des commissions, mais cela datait du temps de M. Ginoux.

M. le Maire.- Peut-être M. SAINTOUL veut-il revenir vers le passé, ce qui est un peu réactionnaire. C'est réactionnaire positivement, je veux dire. C'est un peu « réac », en fait. Je crois qu'on fonctionne comme cela depuis 2014, cela fait 12 ans. Et donc, bien avant, puisque sous Jean-Loup Metton, je pense que c'était l'AP3C aussi, non ? Ceux qui ont connu ? Voilà.

Écoutez, on va garder cette méthode, elle est bonne.

Monsieur TIMOTEO, est-ce que vous avez encore un amendement ?

M. TIMOTEO.- Oui, j'en ai deux, mais ils sont rapides.

Je vais rester sur l'AP3C, puisque c'est le sujet du soir. Je suis d'accord avec vous, je n'ai pas non plus connu l'AP3C avec les commissions comme vous en évoquiez là, mais j'ai connu l'AP3C, d'ailleurs pendant plusieurs mandats, où les documents nous étaient envoyés le week-end précédant la séance du Conseil municipal, donc non pas le mardi pour la séance du jeudi, mais le vendredi soir, voire le samedi du week-end d'avant. J'ai connu ce fonctionnement-là, qui était, je l'avoue, bien plus efficace. Je suis d'accord pour que l'on retrouve le fonctionnement, à la rigueur, d'antan, comme vous le dites, puisqu'il était, de mon point de vue, plus pertinent pour l'information et le travail des élus de cette assemblée.

Je reste sur l'AP3C. J'avais un amendement sur l'accès aux enregistrements. Il a été rejeté tout à l'heure, porté par Annabelle HUET, donc je ne vais pas le remettre.

En revanche, peut-être pour faciliter le travail et l'efficacité aussi de la commission de l'AP3C, nous proposons un amendement qui permette, un peu avec une sorte de parallélisme des formes avec la séance publique, de pouvoir tenir les réunions de l'AP3C en visioconférence. On l'a déjà fait par le passé. Donc la technique, là, et le coût n'entrent pas en ligne de compte. En revanche, pouvoir les tenir en visioconférence permettrait, me semble-t-il, aussi de faciliter le travail de tous les élus, leur intervention, puisque vous appelez de votre vœu la participation du plus grand nombre, et j'y souscris, à cette commission. Je pense que faciliter, permettre cette retransmission, ce travail en visioconférence, serait une bonne chose, et pour ce faire, je pense que cela doit être inscrit au règlement intérieur.

M. le Maire.- Merci. Alors là, c'est encore pire, parce que les AP3C, je vais être tout seul face à des écrans. Non, je crois que ce n'est pas une bonne idée. Il faut qu'on puisse se rencontrer et échanger physiquement. Donc on ne va pas changer cela.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Abstention : le groupe Montrouge Populaire.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. TIMOTEO.- Dernier amendement qui est un complément à l'article 18, qui est juste une retranscription de la loi dans notre règlement antérieur, l'inscription du scrutin public, qui aujourd'hui n'y figure pas, comme c'est prévu par le code CGCT, à la demande du quart des membres présents. Je suggère qu'en complément de l'article 18, il puisse être ajouté : « En application de cet article, le vote a lieu au scrutin public ». En plus de celui à main levée et à bulletin secret selon les conditions qui sont prévues, qu'on puisse y rajouter un alinéa sur le vote au scrutin public « à la demande du quart des membres présents », qui n'est rien de plus que l'application de la loi et qui est de droit.

M. le Maire.- Mais là encore, Monsieur TIMOTEO, je ne vois pas l'utilité, parce qu'il y a deux types de votes. Il y a soit bulletin secret, soit à main levée. Main levée, c'est public. Quand ceux qui sont autour de la table lèvent la main, c'est public, puisqu'on sait exactement qui.

M. TIMOTEO.- On n'est pas en AP3C, donc les services ne peuvent pas intervenir. Mais le scrutin public n'est pas exactement la même chose que le scrutin à main levée.

M. le Maire.- Si, c'est exactement pareil. Parce que, par exemple, quand...

M. TIMOTEO.- Il n'y a pas la même chose, parce que dans le scrutin public, il y a une notification du vote de de chaque (*inaudible*)...

M. le Maire.- Dans la pratique, c'est pareil. Lorsque la majorité à l'unanimité prend position, on connaît les membres de la majorité présents. Donc on connaît les noms de chacun. De même, quand un groupe d'opposition prend position et que c'est le groupe, on connaît les membres du groupe. Donc ce que vous souhaitez, vous, c'est que lorsqu'on fait un vote public, chacun dise : « M. Machin, Mme Machin, M. Truc, etc. » Mais c'est long et cela ne sert à rien. Pourquoi voulez-vous compliquer les choses ? C'est étonnant. Depuis le début de ces discussions, c'est compliquer, rajouter, machin, etc. On en crève. Vous ne trouvez pas que notre pays crève de tout cela ? Notre fonctionnement intérieur doit être efficace, lisible, compréhensible par tout le monde.

Monsieur SAINTOUL, allez-y. Après, on passe au vote.

M. SAINTOUL.- Effectivement, on peut considérer qu'il s'agit de précision. Dans la pratique, il est vrai que les groupes votent en général de façon cohésive. Néanmoins, on ne peut pas postuler que les membres de chaque groupe vont respecter totalement la discipline de groupe. Le mandat impératif est nul. Il n'existe pas. Il est même illégal.

M. le Maire.- Lorsque ce n'est pas le cas, Monsieur SAINTOUL, par exemple, si un membre de groupe – c'est déjà arrivé, d'ailleurs – ne vote pas comme les autres, on le dit : « Dans le groupe untel, M. Untel a voté telle chose, Mme Untel a voté telle chose ». On le dit, c'est au compte rendu. Donc pourquoi perdre le temps de citer les 43 membres ? Vous vous rendez compte le temps que cela va prendre ? Cela ne sert à rien. Le vote à main levée est public. Et quand ce n'est pas le cas, on cite. « M. LEPRINCE a voté pour, M. BOUDJERID a voté contre, et puis Mme CROCHAT a voté contre ». Et c'est au compte rendu, donc ce n'est pas très compliqué. Cela marche tout seul. Ce n'est pas utile.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire.- Nous avons terminé sur le règlement intérieur ?

Alors, Monsieur LEPRINCE, allez-y. Vous en avez, vous aussi ?

M. LEPRINCE.- Oui, bien sûr que j'en ai, et mon camarade à droite en a aussi.

J'ai une question et un amendement.

La question : j'ai vu qu'on disposait d'une salle à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, donc on se réjouit de cela, puisque le précédent local était insalubre et dangereux pour les voies respiratoires. Est-ce que vous pouvez nous dire dans quelle salle c'est ? Où est-ce situé exactement ?

M. le Maire.- Lors du mandat précédent, Monsieur LEPRINCE, vous n'étiez pas autour de la table, nous avons déjà eu cet échange et nous avons proposé aux groupes d'opposition d'avoir un local situé rue

Barthélémy, que nous avons aménagé, meublé, chauffé, etc. Le problème est que les groupes d'opposition ne s'y sont pas rendus.

M. LEPRINCE.- C'est faux.

M. le Maire.- Il n'y avait pas grand monde, parce que s'ils y étaient allés, il aurait été un petit peu entretenu.

M. LEPRINCE.- Je peux vous dire que quand j'y suis allé, je n'ai pas pu pénétrer à cause des dégagements de moisissures, et c'était un an après.

M. le Maire.- Oui, mais comme personne n'y est allé, cela s'est mis à moisir. Faute d'utilisation.

Vous savez, quand vous avez un appartement ou un logement – celui-là est en rez-de-chaussée dans un immeuble ancien –, si personne n'y va, eh bien voilà. Cet argent public qui a été décidé pour l'opposition a été un petit peu gâché, parce que cela n'a pas été utilisé. Maintenant, le mandat est terminé. Il y a un nouveau mandat. Vous nous posez la même question. On va refaire des travaux, rue Barthélémy, pour que ce local soit en bon état. Vous pourrez y aller dès que ce sera terminé. On va réengager de l'argent. On vous invite à y aller. Parce que si vous n'y allez pas, les mêmes causes produisant les mêmes effets...

Par ailleurs, une salle est à l'opposition depuis le dernier mandat précédent. Vous pouvez y aller. Elle est à l'entrée de l'Hôtel de Ville. C'est la salle dans laquelle l'opposition, et la majorité d'ailleurs, peuvent se réunir. Elle vous est ouverte. Elle est meublée. Elle dispose d'un photocopieur. Vous avez tout ce qu'il faut pour travailler dans de bonnes conditions ici à l'Hôtel de Ville, et rue Barthélémy lorsqu'on l'aura remis en état. Je vous invite à y aller.

M. LEPRINCE.- OK.

M. le Maire.- Voilà.

M. LEPRINCE.- Je vous invite à ne pas faire du cache-misère rue Barthélémy, parce qu'il y a des gros problèmes d'humidité. Et un coup de peinture ne servira à rien.

M. le Maire.- Je vais vous expliquer pourquoi. Si vous allez là-bas, il faut faire en sorte que ce soit chaud. Tout va être refait et tout rentrera dans l'ordre, mais vous avez largement de quoi travailler dans les meilleures conditions à l'Hôtel de Ville et là-bas bientôt.

Les travaux sont faits ou pas ? C'est fait, voilà. On me dit que c'est fait, vous voyez ? Cela fait à peine trois mois que vous êtes élu, tout est remis en ordre et je compte sur vous pour y aller et faire en sorte que ce soit aéré, chauffé quand c'est nécessaire et bien utilisé, puisque vous en serez le responsable avec vos collègues, bien sûr.

Allez-y. Vous avez un amendement ?

M. LEPRINCE.- Tout le monde a une clé ? C'est cela la question ? Oui, donc il va falloir faire une distribution de clés.

M. le Maire.- C'est déjà fait.

M. LEPRINCE.- D'accord. On sait que la politique des petits gestes ne sert pas à rien, mais je pense que dans notre assemblée, on doit donner l'exemple. Donc je propose que les bouteilles en plastique soient interdites.

M. le Maire.- Il y a d'autres interventions ? Monsieur BOUDJERID, allez-y.

M. BOUDJERID.- J'ai deux amendements par rapport au règlement intérieur. Le premier concerne l'article 15-6, où il est stipulé que le maire peut proposer d'ajouter des points urgents au début de séance, s'ils ne revêtent pas, entre guillemets, une importance capitale. L'urgence en droit administratif est très codifiée. Ajouter un point au dernier moment sans note de synthèse préalable expose la délibération à un fort risque d'annulation devant le tribunal administratif si l'opposition conteste le

manque d'information, et vous le savez. Nous demandons que la notion de l'urgence soit clairement explicitée dans cet article.

Le deuxième amendement concerne la modification du règlement. Dans l'article 38, le texte indique que le règlement peut être modifié à la demande d'un tiers des membres et sur proposition du maire. Il convient de s'assurer que cette formulation soit alternative, l'un ou l'autre, que ce ne soit pas cumulatif, afin de ne pas bloquer le droit des élus et de proposer des modifications.

M. le Maire.- D'accord. Je n'ai pas compris le premier.

Monsieur LEPRINCE, J'entends votre remarque sur les bouteilles en plastique. Cela me semble un peu gadget, car certes, on est tous contre le plastique, mais c'est quand même pratique. Vous feriez quoi, sinon ? Il faudrait quelqu'un qui vous apporte de l'eau.

M. LEPRINCE.- Je viens avec ma gourde.

M. le Maire.- Ah oui ? Tout le monde n'a pas une gourde.

M. LEPRINCE.- Plutôt que d'offrir un *tote bag* qu'on a apprécié, vous offrez une gourde.

M. le Maire.- Cela me paraît un peu un gadget. On pourra en redébattre. Ce n'est peut-être pas du niveau du règlement intérieur.

Sur la question de l'urgence, une urgence, c'est une urgence. Si un sujet urgent subvient alors que ce n'est pas dans l'ordre du jour, quelle que soit cette urgence, il appartient au maire d'en faire part au Conseil municipal et de faire adopter une délibération si le besoin s'en fait sentir.

Je n'ai pas compris la deuxième, sur les règlements.

M. BOUDJERID.- C'est sur l'article 38 où il est dit que... je le retrouve.

Il est dit que le règlement peut être modifié à la demande des tiers et sur proposition du maire. Ce n'est pas marqué « ou », c'est marqué « et ».

M. le Maire.- Vous voudriez que ce soit « ou » ?

M. BOUDJERID.- Oui. Que le maire ne bloque pas les débats s'il ne valide pas ce que sa majorité souhaite.

M. le Maire.- Oui, je ne sais pas.

M. BOUDJERID.- Qu'on ne donne pas les pleins pouvoirs au maire.

M. le Maire.- Je ne sais pas. Qu'est-ce qu'on en pense ? On n'a pas analysé cela ? On regarde ? OK. Très bien.

Sur la première partie de l'amendement, nous n'y sommes pas favorables.

Nous votons. Qui s'oppose, qui s'abstient, qui est pour ? Les trois groupes sont pour. Donc il est rejeté.

Mme HUET.- Non, nous nous abstenons.

M. le Maire.- Montrouge Populaire s'abstient. OK.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Amendement rejeté

Vote pour : les groupes Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

Vote contre : le groupe Montrouge Ensemble.

M. le Maire.- Nous poursuivons notre ordre du jour, si vous en êtes d'accord. Ah oui, bien sûr. Maintenant que tous les amendements ont été présentés et débattus, nous allons approuver le règlement intérieur modifié à la suite des propositions des uns et des autres.

Qui est favorable à ce règlement intérieur modifié et enrichi ? Grâce à vous, Madame HUET et Monsieur TIMOTEO.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

M. le Maire. - Parfait. Une heure et quart, quand même, sur le règlement intérieur.

3 – Désignation des représentants de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous devons désigner maintenant, si vous le voulez bien, les représentants de la commune qui siégeront à la Commission locale d'évaluation des charges transférées, la fameuse CLECT, qui a été instaurée par Vallée Sud Grand Paris, le territoire dont nous sommes membres. Nous le faisons en début de chacun des mandats. Vous connaissez tout cela.

On vous propose deux candidats. Votre serviteur comme titulaire et Paul-André MOULY comme suppléant.

Pas de questions ? Nous sommes tous d'accord ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

4 - Adhésion de la commune à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Cette fédération a été créée en 1956. Elle représente 13 000 élus, toutes les EPL, à la fois les SEM, les SPL et les SEMOP. C'est une structure qui a pignon sur rue, très efficace, très utile. Nous souhaitons y adhérer. Nous avons deux structures concernées : la SOGEB, qui est une SPL, et la SEMARMONT, qui est une SEM. On vous propose d'adhérer à cette association.

Mme HUET.- Je veux juste redire ici, pour que cela apparaisse sur le compte rendu, qu'en AP3C, en réponse à une question de M. TIMOTEO, vous avez répondu que tous les élus auraient accès aux notes de la Fédération, et nous nous en réjouissons. Elles seront d'une grande aide pour nous dans l'exercice de notre mandat. Merci.

M. le Maire.- Absolument. D'ailleurs, toutes les structures auxquelles on adhère doivent être utiles pour tous les élus de cette assemblée, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Je vous invite à faire appel aux experts de ces associations, qu'elles soient généralistes, ou spécialisées comme celle-là.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI

Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Départ de Mme MAHDI qui donne pouvoir à M. MARTINEZ

FINANCES

5 – Approbation du compte financier pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Je vais vous faire une petite présentation en images, si vous le voulez bien, sachant que vous avez reçu *in extenso* les éléments de ce CFU. Celui-ci, comme vous le savez, retrace l'exécution de notre budget de l'année n-1, donc les dépenses et les recettes effectivement réalisées.

Ce compte financier unique démontre que nous avons en 2025 préparé l'avenir, que nous avons conservé une solidité financière réelle, puisque les comptes sont bons, équilibrés et que nous dégageons un résultat largement positif. Grâce à ce budget, cette exécution budgétaire, nous avons financé de nombreux projets – vous le verrez tout à l'heure et vous l'avez vu tout au long de l'année 2025 – grâce à notre autofinancement et à toutes les subventions que nous avons recherchées pour réaliser tous ces projets, notamment en investissement, mais aussi en fonctionnement.

Nous avons maîtrisé nos dépenses malgré l'inflation.

Nous avons également absorbé des augmentations assez fortes de prélèvements dits de solidarité – c'est la péréquation, et notamment le FSRIF, dont on reparlera –, sans que cela ait nui à nos ambitions.

Et enfin, nous avons maîtrisé notre dette, puisqu'elle reste inférieure à la plupart des communes voisines et qu'elle est parfaitement soutenable.

Ce sont les principaux éléments à retenir de ce CFU du point de vue des objectifs et des résultats.

S'agissant du budget de fonctionnement, maintenant : en 2025, nous avons donc réalisé 97 millions de recettes de fonctionnement. C'était d'ailleurs assez en ligne avec ce que nous avons inscrit au budget primitif.

Ces recettes se répartissent de la manière suivante : 70 M€ qui viennent de la fiscalité. En particulier, le seul impôt qui nous reste désormais est le foncier bâti, à hauteur de près de 30 M€, la compensation de la taxe d'habitation à hauteur de 11,3 millions, et un peu de THRS, donc 12,6 millions pour la TH. Les 21,1 M€ sont l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris suite à la suppression de la taxe professionnelle il y a 10 ans, en 2016, et 3,9 M€ de droits de mutation et 1 M€ en provenance de la taxe de séjour.

Donc au total 70 M€ de fiscalité en recettes.

Également 11 M€ de dotations – c'est le petit triangle bleu –, sachant que les dotations, elles, diminuent, notamment la DGF, d'année en année. Vous le verrez dans le détail, mais en 2025, nous avons perdu

près de 400 000 €. Par contre, nous avons eu davantage de subventions, notamment de la CAF et de la CPM, en particulier pour la petite enfance. Nous avons donc réussi à conserver un niveau de dotations un peu plus élevé qu'en 2024, puisqu'il était à 10,3 millions.

Et enfin, dernières recettes, les recettes des services et du Domaine. Ce sont les services que la Ville rend et qu'elle facture aux usagers. Elles sont, au total, réalisées à hauteur de 16 M€, à peu près l'équivalent, un petit peu plus, par rapport à 2024, sachant que nous avons en 2025 eu la gestion en année pleine de Colucci et l'effet volume de la restauration scolaire.

Voilà, donc, 97 millions de recettes de fonctionnement.

Nous avons dépensé, en 2025, 89 M€. Pour quoi faire ? D'abord, pour assurer les dépenses de personnel – c'est la première dépense –, un peu plus de 50 M€. Vous voyez que nous avons tenu les dépenses de personnel, puisqu'elles étaient du même niveau en 2024. C'est une bonne nouvelle pour l'équilibre financier. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour certains métiers en tension, puisque nous n'avons pas réussi toujours à recruter les agents que nous aurions souhaité recruter dans certains de nos services. Néanmoins, cela permet d'avoir des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

Deuxièmes grandes dépenses, les dépenses de gestion. C'est tout ce qui permet à la Ville de fonctionner, les fluides, etc. 16,7 M€, c'est l'équivalent de 2024. Donc là aussi, nous avons maîtrisé les dépenses de gestion. Elles n'ont pas augmenté malgré l'inflation et l'augmentation des coûts.

Troisièmes grandes dépenses, les atténuations de produits. Cela relève de tout ce que nous devons verser obligatoirement, notamment pour la péréquation. C'est le FSRIF dont j'ai parlé, le Fonds de solidarité d'Île-de-France. C'est le FNGIR, qui est la compensation... c'est 8,8 M€ suite à la réforme de la taxe professionnelle. Le DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel, le fameux DILICO. Là aussi, cela augmente. 13 M€ dépensés pour répondre à ces diverses directives, contre 12,5 en 2024.

Autres charges de gestion pour 8 M€. Cela, c'est ce que nous versons. Le FCCT, c'est pour Vallée Sud Grand Paris, un peu plus de 3 M€. Les subventions, notamment les subventions aux associations et au CCAS, 7 millions en 2024, 8 millions en 2025. Et enfin les frais financiers, les charges exceptionnelles, pour 1,2 M€, équivalent à 2024. Là aussi, cela prouve que nous maîtrisons la charge de la dette.

Les chiffres clés de ce CFU pour ce qui concerne ce que je viens d'évoquer :

97 M€ en fonctionnement, de recettes, 89 millions de dépenses, donc une épargne brute de 8 M€ (c'est la différence), des dépenses d'investissement très importantes en 2025 – nous allons les regarder dans un instant –, à hauteur de près de 30 M€, une dette maîtrisée – on peut la rembourser en moins de six ans, 5,7 ans –, et une dette par habitant de 949 €, qui est l'une des plus faibles du territoire Vallée Sud Grand Paris.

En investissement, deuxième partie de notre CFU.

Nous avons réparti ce budget d'investissement, comme chaque année, en deux grandes parts :

- tout ce qui concerne l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie – nous avons investi 16 M€ ;
- tout ce qui concerne la rénovation, l'entretien des bâtiments et des équipements, pour 13 M€.

Qu'est-ce que nous avons fait ? Vous le connaissez, mais en détail, nous avons consacré 8,4 M€ à l'extension et l'embellissement du parc Schumann, pour l'année 2025. Cela a fait l'objet d'une ACP, comme vous le savez. Nous avons financé, avec ces 8,4 millions, la dernière tranche d'acquisition des deux immeubles qui étaient sur République, pour 3,4 M€, et évidemment, les travaux. Vous avez tous pu découvrir ce parc Schuman, il y a maintenant 15 jours, lors de son inauguration, qui a été un très grand succès auprès des Montrougiennes et des Montrougiens.

Nous avons également, en 2025, achevé la requalification du quartier Péri-Ginoux-Gautier. Il nous restait 1 million à financer, nous l'avons fait, toujours dans le cadre d'une ACP.

Nous avons également terminé le chantier de la place Barbara, que nous avons inaugurée il y a quelques jours. La place Barbara et l'avenue de Verdun, puisque c'était un chantier connexe.

Nous avons continué de moderniser notre éclairage public et nos équipements de voirie, pour 2 M€. Le fameux schéma directeur d'aménagement de lumière, piloté par M. MOULY, c'est 8 M€ étalés sur cinq ans.

Nous avons également, en 2025, continué de verser des fonds de concours pour le développement des logements sociaux, n'est-ce pas, Monsieur VIROL, pour continuer de construire des logements sociaux. Il y a une très belle réalisation qui, je crois, est dans la rue des Frères Henry. C'est Couprie, cela ? C'est vraiment magnifique. Couprie, qui va être livré bientôt. Ou qui est livré ?

Qui va être livré. En tout cas, le chantier est bientôt terminé. On pourra l'inaugurer.

En 2025, nous avons également pratiquement terminé le chantier du groupe scolaire Rabelais, qui était aussi une APCP, pour 5,5 M€, qui nous a permis d'aménager ce restaurant scolaire flambant neuf, et le centre de loisirs, les Petits Gargantua, qui est annexé et qui, maintenant, est ouvert et très apprécié des élèves, des parents, des profs, des éducateurs, etc.

En 2025, nous avons également rénové entièrement le jardin d'enfants des Oliviers. N'est-ce pas, Madame FAVRA ? Il est flambant neuf et fonctionne à nouveau.

Nous avons également, en 2025, créé la maison de la parentalité, pour 2,4 M€. Elle aussi fonctionne. On l'inaugurera, je pense, à la rentrée de septembre, si tout le monde en est d'accord.

Et nous avons également terminé le chantier de la maison des seniors, pour 1,4 M€. Elle aussi a été inaugurée. Elle connaît un grand succès. D'ailleurs, dans quelques jours, nous ferons une grande fête, la guinguette des seniors, devant la maison des seniors, pour fêter cette mission « bien vieillir » qui fonctionne très bien.

Nous avons également, en 2025, consacré 900 000 € aux infrastructures numériques (logiciels métier, cybersécurité, vidéoprotection). Nous avons poursuivi le développement de notre réseau.

Cela, c'étaient les investissements ainsi répartis.

Enfin, nous avons réalisé un exercice qui maintenant est récurrent, le budget vert. Budget vert qui permet donc de réaffirmer notre engagement en faveur de la transition écologique, et de classer les dépenses favorables et défavorables. C'est Mme RABIER qui pilote cela de main de maître.

Cela donne la chose suivante – les résultats sont quand même très positifs : 74 % de nos dépenses d'investissement sont favorables à l'environnement sur l'axe climat – il y a deux axes –, soit 21,1 M€, et 58 % de nos dépenses sont classées favorables sur l'axe biodiversité, qui est un sujet majeur, soit 16,8 M€.

Voilà les principaux éléments de ce CFU. Y a-t-il des questions ?

Mme HUET. - Merci Monsieur le Maire. L'approbation du CFU est l'occasion d'avoir une vraie discussion sur la politique de votre majorité. Que fait Montrouge, car c'est bien cela que permet de comprendre la lecture d'un budget, à quoi la mairie dépense-t-elle son argent ? Quelles sont ses priorités ?

Or, malgré une première vague de chaleur historique mi-mai, malgré la vague actuelle qui va aller en empirant, et malgré l'annonce d'un super El Niño et son cortège d'impacts catastrophiques pour le climat, les cultures et la santé, rien de tout cela n'a l'air de perturber votre trajectoire budgétaire. Le climat n'est toujours pas votre priorité.

Les mêmes questions lancinantes reviennent sur le devant de la scène, auxquelles Montrouge, comme toutes les communes de France, doit répondre. L'intensité et la fréquence des impacts du changement climatique ne vont cesser de s'accroître dans les années à venir et appellent une anticipation et une préparation renforcées dès maintenant. Nous rappelons donc que les impacts du changement climatique s'analysent selon trois critères : les aléas climatiques, l'exposition et la vulnérabilité. On va prendre un seul exemple en citant les vagues de chaleur. Même si d'autres sont évidemment à considérer, comme les tempêtes, les inondations, les sécheresses, l'accroissement de la variabilité saisonnière, la propagation de maladies à vecteurs climatiques par les moustiques, par exemple, mais on va prendre les vagues de chaleur. Les impacts des canicules sont la mortalité accrue, surtout chez

les personnes vulnérables, le stress thermique et la baisse de productivité, et les incendies de forêt. La canicule de 2003 a engendré en France une surmortalité de 15 000 personnes. Au cours de l'été 2022, le plus chaud jamais enregistré en Europe, plus de 61 000 personnes sont mortes de la chaleur durant les mois de juin, juillet et août. Le nombre de passages aux urgences a été multiplié par deux et les consultations SOS Médecins par trois durant les épisodes de canicule. En 2025, plus d'un million d'hectares de forêts ont été brûlés en Europe, émettant 43 millions de tonnes de CO².

Concernant les vagues de chaleur, étant donné que notre ville entière est classée comme un îlot de chaleur, on peut dire que nous sommes très exposés à cet aléa climatique et très vulnérable. Il faut donc élaborer et structurer une vraie stratégie d'adaptation pour notre ville, avec trois grandes étapes : le diagnostic, un plan d'action et une évaluation. Au moment où nous entrons dans une deuxième période de canicule, à peine 15 jours après la première, et avec des températures qui vont excéder de 10 degrés environ les moyennes saisonnières, il y a une certaine indécence, voire une violence, à voir que vous continuez à vous vanter sur le thème de la maîtrise de l'endettement de la ville. L'Europe se réchauffe plus vite que tous les autres continents, et vous, vous contemplez avec satisfaction notre situation financière. Vous nous abreuvez de chiffres qui ne parlent tous que d'une chose, la dette, les coûts, la bonne gestion. Et sans surprise, dans tous ces tableaux, tous ces rapports, l'accent est mis sur la dépense, son contrôle, ses limites, ses abus. La dette est devenue une obsession.

Faut-il vous rappeler, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de la majorité, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Monsieur le Maire, que la dette dans le système capitaliste est à la base de la création de richesse. Pas de dette, pas de création monétaire, pas de croissance. Mais bien sûr, tout dépend de ce qu'on valorise, de ce qu'on appelle « richesse ». La qualité de nos habitats, de nos écoles, de notre ville en général, de notre capacité à y vivre, voire à y survivre, dans des conditions extrêmes. Notre contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maintien de la biodiversité, la santé de chacun et de chacune, la résilience de nos réseaux. Quelle valeur attribuez-vous à tout cela ?

La mairie a-t-elle, par exemple, le début d'une idée de la valeur de son patrimoine matériel et immatériel ? Que représente la dette en regard de la valeur de ses actifs ? Et tout en restant dans les limites de ce que vous pourriez supporter sans vous évanouir, constatons qu'un simple alignement de l'endettement de la ville sur la moyenne de la strate, ou sur celle du panel, libère jusqu'à 45 millions de capacité d'endettement. Mais en fait, la vraie question est : un encours de dette maîtrisée à 45 M€, cela veut dire quoi ? Avez-vous fait, par exemple, compte de la destruction de richesses que le changement climatique va provoquer ? Prévenir cette destruction ne mérite-t-il pas un peu d'endettement, justifié par sa valeur assurancielle, a minima, si on reste dans les clous de votre logique ordo-libérale ? Et je vous donne même une autre justification qui devrait vous plaire : est-ce que maintenir l'attractivité de la ville, même en temps de climat extrême, ne justifie pas des investissements et donc de la dette ?

Après, si on regarde un peu plus en détail certains aspects de ce compte financier unique, dans le désordre, je vous les livre. D'abord, les ratios. Les ratios de gestion indiqués en début de rapport sont importants pour apprécier l'évolution de la commune au cours des années et la comparer avec les communes de type identique afin de se faire une idée des points d'amélioration. Dans le cas présent, nous avons des données qui ont été corrigées le mardi 16 juin pour un Conseil le 18, et les écarts d'une version à l'autre sont importants et peu compréhensibles. Donc nous n'avons pas de comparaison avec des communes similaires et nous n'avons pas l'historique de l'évolution de ces ratios.

Sur le parc Schuman, vous étiez très satisfait de son inauguration. Mais ce que nous voulons réellement savoir, c'est en quoi le nouveau parc Schuman améliore la vulnérabilité de la commune aux vagues de chaleur extrêmes. Y a-t-on gagné, par exemple, en surface d'espaces verts ? Pourquoi tant de dalles en surface, de bancs en béton, de chemins en terre ? Les deux nouveaux étangs représentent-ils réellement des réserves de biodiversité, ou plutôt des nids à moustiques ? Et quel est le coût total depuis l'origine, étude comprise, de ce projet ? Quels sont les coûts récurrents d'entretien ? Avez-vous la mesure exacte des espaces verts en mètres carrés, et du nombre d'arbres avant et après ?

Sur les consommations énergétiques de la commune entre 2024 et 2025, le commentaire que vous en faites est le suivant : « La diminution des consommations énergétiques observée en 2025 traduit les efforts engagés par la collectivité en matière de sobriété énergétique ». C'est magnifique, mais comme on n'a que les évolutions en valeur, il est difficile de se prononcer sur la réalité de cette affirmation. On demande à voir l'évolution des consommations en volume, par secteur d'activité, pour se faire vraiment une idée. Les prix de l'électricité ont baissé, et il est donc surprenant de voir que la consommation en euros reste à peu près constante. Pour le gaz, la consommation en valeur baisse notamment, mais qu'en est-il en volume ? Et quelles en sont les raisons véritables ? Dans tous les cas, l'inaction et les tergiversations sur la géothermie ont coûté cher à la commune.

Enfin, sur les autres investissements, notamment et avant tout sur la rénovation d'une école par mandat, à ce rythme, il nous semble qu'il va falloir ou raccourcir la durée des mandats ou déplacer les élèves.

À Renaudel, à Boileau, à Haut Mesnil, cela craque de partout avec la chaleur. Des classes à 40 degrés, pas de volets sur les fenêtres, pas de cours oasis pour aller à l'ombre. L'urgence est déjà là. Les vagues de chaleur vont se faire plus chaudes, plus longues et surtout plus tôt dans l'année. Accélérez les investissements dans les rénovations d'écoles plutôt que de perdre votre temps sur les projets des Halles, du plateau de la Solo ou même de la Fac dentaire.

Sur la maison des seniors, pourrait-on avoir le total de la dépense allouée aux seniors, et donc le coût total de ce projet par rapport à toutes les autres dépenses allouées aux seniors et tous les coûts récurrents en la matière ?

Et enfin, 500 000 € pour le développement du logement social, on est tous d'accord ici, entre nous évidemment, pour dire que c'est risible au vu des autres investissements que vous mettez, notamment, par exemple, dans la vidéoprotection. Merci.

M. le Maire. - Merci Madame HUET. Autre intervention, Mme CROCHAT.

Mme CROCHAT. - Je rebondis d'une certaine manière sur une des choses que Mme HUET a mentionnées, donc les écoles, évidemment, et les travaux dans les écoles encore si peu considérées, hélas, en ce début de mandat. J'avance un petit peu dans le chapitre, on est page 15, concernant les travaux d'extension et d'embellissement de Rabelais. Vous formez le vœu de faire une école vertueuse, mais la performance énergétique évoquée a ses limites. Les élèves et les personnels ont tout de même beaucoup souffert de la chaleur, encore plus, évidemment, dans les autres écoles, qui n'ont pas encore bénéficié de travaux. J'y reviendrai. De là, une demande des associations de parents d'élèves d'acheter des ventilateurs. Bien qu'il y ait désormais effectivement un ventilateur par classe, cela n'est toujours pas suffisant, les configurations n'étant bien sûr pas les mêmes en fonction des écoles.

Et je souligne ici le mécontentement des parents d'élèves dont la demande n'a pas été considérée suffisamment tôt lors de la première vague de chaleur en mai, certes précoce, mais vous auriez en effet, Monsieur le Maire, dit que vous ne souhaitiez pas financer des ventilateurs pour quelques jours de canicule par an. Eu égard aux autres dépenses, cela peut choquer, nous pouvons le comprendre.

Je rappelle ici que cela fait plusieurs années que nous demandons un plan canicule adapté à toutes les écoles, ce qui ne se résume pas à planter un arbre, quelques arbres par-ci par-là. Nous demandons que soient intégrées des études diagnostiques et thermiques, ciblées, pour une meilleure isolation thermique, et de faire un prévisionnel des travaux sur le mandat qui intégrerait plusieurs écoles à prioriser, et pas une seulement, comme Mme HUET l'a précisé, effectivement, pendant le mandat. C'est tout à fait aberrant, compte tenu des urgences de climat actuelles. Nous vous remercions de prendre en compte ces demandes. Je pense qu'il faut revoir la stratégie budgétaire de manière urgente concernant les écoles à Montrouge.

M. le Maire. - Merci, Madame CROCHAT. D'autres interventions ? Allez-y.

M. PELLETIER. - Sur le compte administratif de la ville de Montrouge, on avait quelques remarques. Nous sommes tout à fait d'accord avec tout ce qui a été développé par les autres groupes d'opposition, pour commencer, d'abord, par la rénovation des écoles. Effectivement, la logique de faire une école par

mandat n'est pas du tout adaptée à la progression du réchauffement climatique et à la nécessaire adaptation, y compris dans nos écoles, dans nos écoles primaires, dans nos écoles maternelles. Effectivement, on ne peut que relayer ici la demande faite par les parents d'élèves de l'école maternelle du Haut Mesnil qui ont listé toute une série de demandes. Des ventilateurs, vous avez cité, mais également des dispositifs pour garder la chaleur à l'extérieur.

Et plus largement, et sur le long terme, il faut effectivement s'ouvrir à un plan de rénovation globale des écoles et des bâtiments publics à Montrouge. Une vision... voilà, cela commence par un diagnostic, comme l'a dit ma collègue. Un diagnostic et la priorisation de tous les travaux qui permettent de protéger les enfants en premier des effets des vagues de chaleur qui vont se multiplier.

Au-delà de ces points d'accord entre groupes d'opposition, on voulait également souligner l'évolution des dépenses de personnel, qui ont quasiment régressé de 0 à 1 %. C'est hyper surprenant, parce que quand on travaille sur les dépenses de personnel, ce sont les rares dépenses qui ont toujours tendance à augmenter, au moins de 1 ou 2 %, parce que les agents vieillissent, il y a des revalorisations du point d'indice. Normalement, ce sont des dépenses qui ne diminuent jamais. À Montrouge, elles diminuent. Et presque, on s'en gargarise. Quand on lit votre note – qui est assez bien faite, d'ailleurs, bravo aux services qui l'ont produite –, on comprend qu'en fait, cette évolution négative des dépenses de personnel est due au fait qu'un certain nombre d'emplois techniques et dans les services de la petite enfance ne sont pas pourvus. Je pense qu'il faut bien appeler un chat un chat et appeler cela en fait une réduction des moyens pour nos services publics. Nous vous appelons, de la même façon que pour un plan de rénovation des écoles, à mettre en place un plan de fidélisation et de recrutement des personnels, en particulier de la petite enfance, pour assurer que les postes soient pourvus dans nos structures d'accueil de la petite enfance.

Ensuite, un petit peu plus dans le détail sur les dépenses de gestion, nous voulons attirer aussi l'attention sur l'évolution des dépenses en eau, qui ont augmenté de 30% par rapport à 2024. Nous aimerions savoir pourquoi. Nous nous demandons s'il y a des fuites, qui n'ont pas été détectées. Nous aimerions bien avoir un petit élément d'explication. Comme ma collègue Annabelle HUET, nous aimerions connaître aussi les évolutions des énergies fossiles en volume pour pouvoir les suivre. Effectivement, on ne peut pas distinguer ce qui relève de l'évolution des prix des hydrocarbures et ce qui relève d'un effort volontaire et constant de réduction de la consommation des énergies fossiles.

M. BOUDJERID. - Mon intervention porte sur la clôture financière 2025.

L'analyse du compte financier unique de l'exercice 2025 révèle des fragilités structurelles que nous ne pouvons pas taire. Certes, le niveau d'endettement par habitant reste acceptable par rapport à la moyenne de la strate, mais à quel prix ? L'épargne brute subit une érosion marquée, chutant de 9,9 millions en 2024 à 7,9 en 2025, moins 20 %. Plus préoccupant pour notre capacité d'investissement futur, notre épargne nette s'effondre de 38 %, passant de 6,3 à 3,9 millions. La baisse de la DGF est de - 435 000 €. La hausse des prélèvements de péréquation, donc le fameux FNGIR, à 8,8 millions, et le FPIC à 1,4. Alors que les recettes de fonctionnement sont alimentées de manière substantielle par la tarification des services aux familles – crèches, restauration scolaire, accueil périscolaire –, pour plus de 6,1 M€ cumulés, nous regrettons qu'aucune redistribution sociale d'envergure ne soit initiée. Dans notre groupe, nous pensons que le bouclier social municipal devrait être renforcé en période de tension sur le pouvoir d'achat que nous vivons.

M. LEPRINCE. - On sent dans votre présentation que vous aimez manipuler ces millions et l'agitation financière qui va avec. Il y a des exemples de villes qui ont installé des simples puits canadiens à 10 000 € sur des zones de carrière, qui permettent de faire baisser la température de 5 degrés. Je pense qu'il y a plein de petits projets permettant de considérablement améliorer le confort. C'est la première chose.

La deuxième et la dernière, c'est que tout le monde est « écolo » aujourd'hui. La carte des pensées écologiques va de Ivan Illich à Elon Musk, des décroissants aux technosolutionnistes, donc tout le monde est écolo. Et quand on regarde ces chiffres-là, on sait à peu près où vous vous situez sur la carte. Quand on pense au volet juste « construction », aujourd'hui, quand on fait une construction en

bois, on fait une construction qui capte le carbone. Vous ne faites que de la construction en béton. Il n'y a pas de règle pour privilégier le bois à Montrouge. Quand on isole avec du chanvre, on capte du carbone. Je ne vois que de la laine de verre installée partout, ce sont des émissions de carbone. Donc, je ne comprends pas bien d'où vient ce 74 %, mais je n'ai pas la même définition que vous de l'écologie.

M. le Maire. - Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas ?

Alors, on va vous répondre à plusieurs voix. Peut-être pour répondre sur les questions des écoles, notamment. On va commencer par les crèches. Les crèches, les écoles, etc. Madame FAVRA vous répond sur les crèches, notamment les recrutements.

Mme FAVRA. - Oui, vous avez évoqué, chers collègues, la problématique des recrutements et des effectifs, enfin, des montants de personnel notamment de la petite enfance. Effectivement, le personnel devrait augmenter, mais là, cela n'augmente pas, puisque comme vous le savez, nous avons – et c'est en France, ce n'est pas lié à Montrouge – un vrai problème de recrutement, d'aide à la personne, notamment aussi pour la petite enfance. Il y a eu des plans étatiques pour favoriser l'engouement pour ces filières, mais on n'y arrive pas.

Nous, de notre côté, nous n'avons pas baissé les bras. Comme vous le savez, un de nos collègues, Matthieu DEVRIENDT, s'occupe des politiques publiques et a aidé M. le Maire dans une approche d'un plan d'action 2026 pour la petite enfance. On ne va pas faire des miracles, cela se saurait, mais il faut que vous sachiez que notre priorité est effectivement de trouver des personnels pour pouvoir accueillir plus d'enfants. Aujourd'hui, nous avons plus d'une centaine de places gelées, liées au fait que nous n'avons pas de collaboratrices ou de collaborateurs pour encadrer et accompagner les projets pédagogiques et l'accueil du jeune enfant. Nous ne pouvons pas faire différemment. La protection maternelle infantile nous oblige à des normes, et tant mieux. Mais nous sommes tout à fait conscients qu'il faut faire quelque chose de plus. Nous avons mis en place ce plan d'action. M. le Maire a reçu la note de M. Matthieu DEVRIENDT qui a organisé cette démarche, accompagnée bien sûr par les services de la commune. Nous sommes dans une période de réflexion mais aussi d'action. Effectivement, notre souci est le recrutement de la petite enfance et d'aider, puisque vous parliez aussi d'aider au mieux les familles pour reprendre une activité.

Je parlerai rapidement aussi des problématiques des bâtiments de crèches. Comme vous le savez, depuis très longtemps, nous avons une procédure pour les canicules. Les enfants et les professionnels sont tout à fait adaptés pour avoir dans chaque structure... déjà, dans chaque structure, nous avons une climatisation. Nous avons aussi la chance d'avoir des jeux d'eau. Bien sûr, les enfants ne sortent pas parce qu'il fait très chaud, mais il y a une procédure très huilée et très organisée depuis très longtemps. Dès le début, il y a plus de 20 ans, nous avons organisé justement, dans le cadre de la santé publique, ces priorités, et nous avons adapté. Il ne faut pas sortir un enfant en plein soleil, il faut mettre un chapeau, etc. Je tenais à vous rassurer, chers collègues, sur les problématiques de réchauffement des bâtiments pour les crèches. Nous faisons tout ce qu'il faut pour que nos enfants soient bien, passent une bonne journée dans une ambiance fraîche. Et nous avons aussi mis en place un plan d'action et espérons peut-être poursuivre.

Je ne sais pas si on ne pourrait pas passer la parole à notre collègue Matthieu DEVRIENDT, qui pourrait peut-être organiser un peu plus. Matthieu, si tu veux bien.

M. DEVRIENDT. - Effectivement, Mme FAVRA a tout dit. Nous sommes actuellement dans une démarche pour améliorer le recrutement des places en crèche. Nous avons plusieurs pistes de réflexion que nous allons mettre en place en lien avec la direction des ressources humaines et avec la direction de la petite enfance. Nous sommes tous mobilisés là-dessus. L'objectif à chaque fois est de pouvoir recruter, ce qui signifie qu'un recrutement égale X nombre de places en crèche et donc X familles qui pourraient retrouver un moyen de garde. Nous sommes tous sur le pont et l'objectif est que d'ici la fin de l'été, on puisse avoir les premiers résultats pour avoir une rentrée 2026 totalement sécurisée.

M. le Maire. - Merci. Maintenant, Mme COLAVITA, sur notamment tout ce que nous faisons dans les écoles pour répondre aux effets de la canicule, et répondre à Mme CROCHAT en particulier.

M. COLAVITA.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je ne vais pas donner tous les détails. Je laisserai la parole à Mme RABIER pour l'aspect plus technique. En tout cas, d'ores et déjà, je ne peux pas vous laisser dire décemment, ne serait-ce que vis-à-vis des services qui sont sur le pied de guerre depuis plusieurs semaines, qu'on ne fait rien. C'est trop facile de dire, Madame CROCHAT, que vous êtes la porte-parole de certains parents d'élèves. Cela tombe bien, parce que nous, les parents d'élèves, nous leur écrivons et nous les avons au téléphone presque tous les jours. Je ne sais pas de qui vous êtes la représentante. En revanche, je voudrais juste... j'aimerais bien que ce soit inscrit. J'étais là lors de la réunion des fédérations de parents d'élèves avec M. le Maire. Elle a duré 2 heures 45 et on a un compte rendu, que je pourrai vous passer. M. le Maire n'a jamais dit qu'il ne voulait pas acheter de ventilateurs. Il a dit que c'était évident qu'il fallait le faire.

Je suis désolée, c'est trop facile.

Mme CROCHAT.- En mai, apparemment. Fin mai, j'ai précisé, pour la première vague de chaleur. Ce sont des propos rapportés par la représentante, la présidente de l'UL.

Mme COLAVITA.- Bien sûr, sauf que M. le Maire n'a pas rencontré la représentante de l'UL fin mai, il l'a rencontrée au mois de mars. Et on a fait un point, et on sait que les écoles sont dans des conditions qui, parfois, sont un peu compliquées lors de vagues de chaleur. On le sait. En revanche, ne venez pas dire que le maire et son équipe sont de méchants personnages qui ne souhaitent pas améliorer les conditions d'accueil des enfants. Cela n'est pas vrai. Et j'en veux pour preuve que les équipes des services techniques sont effectivement sur le pied de pierre depuis fin mai lors de la première vague de chaleur. Beaucoup de choses ont été mises en place. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des parents pour leur dire quelles démarches étaient faites. On mise sur la transparence, et c'est la raison pour laquelle, le 24 juin prochain, nous allons recevoir l'ensemble des fédérations des parents d'élèves pour leur montrer quelles sont les avancées, quels ont été les diagnostics réalisés, et surtout, quelles seront les prochaines étapes.

Ensuite, parce que je ne vais pas monopoliser la parole, votre slogan, qui est très chouette, mais qui consiste à dire : « une école, un mandat », ou : « un mandat, une école », à un moment, il faut arrêter. Nous, pendant six ans, nous faisons de l'entretien des bâtiments. J'en veux pour preuve que nous avons refait Rabelais, très belle école, bonne réussite. Nous avons aussi refait l'isolation de l'école Queneau.

En parallèle, nous avons fait de la remise en peinture et aussi changé les huisseries dans de nombreuses écoles. Donc cela n'est pas vrai. Les services techniques ne sont pas assis sur leur chaise pendant six ans à ne faire qu'une seule école. Ils travaillent tout le temps, tout le long du mandat, pour faire de l'entretien régulier. Cela s'appelle aussi de l'entretien de notre patrimoine. On sait, on a des écoles qui datent de la fin du 19^e, d'autres qui datent des années 30. Les normes ne sont pas les mêmes, les performances énergétiques ne sont pas les mêmes, on le sait. C'est la raison pour laquelle on s'y attelle.

Alors, je sais, on n'a pas la solution tout de suite, mais on met en place beaucoup de choses, brumisateurs, salles rafraîchies, enfin, vous le savez très bien. Donc je ne peux pas l'entendre, et même par respect pour les services qui sont debout très tôt le matin quand on sait qu'il y a des fortes vagues de chaleur, Je cite, et je voudrais leur rendre hommage, les ATSEM et les agents d'entretien de nos écoles qui le matin, dès 6 h 30, vont dans les écoles ouvrir les fenêtres de façon qu'il y ait une aération naturelle. Donc oui, on fait comme on peut avec ce qu'on a, mais je peux vous dire qu'on fait beaucoup de choses et que ce n'est pas un encéphalogramme plat, et les agents de la Ville travaillent tous les jours pour le bien-être des enfants. Je viens de recevoir un message de l'IEN, via le DASEN, qui vient de décider que si certaines écoles présentaient des caractéristiques particulières, les directrices d'école avaient la possibilité de proposer aux parents de garder leurs enfants chez elles. J'ai échangé avec l'inspectrice que je viens d'avoir au téléphone, qui me dit que d'après elle, Montrouge ne présente pas encore des caractéristiques trop graves. Pour l'instant, elle propose aux directrices de faire du cas par cas, classe par classe, selon l'orientation des classes. On est fin juin, il fait chaud, l'inspectrice est au courant, M. le Maire et nous, l'équipe, nous sommes au courant et nous prendrons nos responsabilités si d'aventure, il y avait des situations excessives. Voilà.

M. le Maire.- Merci, Madame COLAVITA. J'ajoute quand même que nous avons acquis 150 ventilateurs et que nous en avons équipé toutes les écoles. Ce n'est pas suffisant, mais enfin, nous l'avons fait.

Madame RABIER, sur tout ce qu'on fait en matière d'écologie.

Mme RABIER.- Oui. Alors peut-être que, justement, cette annexe environnementale, cette annexe au CFU est quelque chose d'assez contraignant pour les collectivités. C'est une obligation faite par la loi, une obligation qu'on avait anticipée deux ans avant son entrée en vigueur. Je voudrais vous demander, Monsieur LEPRINCE, si vous considérez qu'à la Direction générale des finances, ce sont des rigolos. Parce que, vous voyez, ce sont eux qui fixent les règles. Ce n'est pas nous qui décidons que 74 % de nos dépenses sont favorables. C'est selon des critères très précis et une analyse faite selon un guide, qui est en ligne et que vous pouvez regarder.

M. LEPRINCE.- Je n'ai aucun problème pour dire que ce sont des rigolos.

Mme RABIER.- Donc, ces 74%, ce sont les dépenses d'investissement, c'est le cumul des dépenses d'investissement qui répondent aux critères « très favorables à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ». Ce n'est pas nous qui l'avons inventé. Voilà, c'est comme cela.

58 %, ce sont les critères qui correspondent à « très favorables à la biodiversité ». Ces critères très favorables à la biodiversité, dans le guide produit par la DGFIP, portent essentiellement sur la désimperméabilisation et la végétalisation, en fait.

Je voulais ajouter qu'on a un système de management de l'énergie. Peut-être qu'on n'a pas eu l'occasion de vous en parler, qu'on en a peut-être parlé pendant le précédent mandat davantage, mais ce système de management de l'énergie, qui nous permet de piloter les travaux à mettre en œuvre pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments, nous amène à atteindre les objectifs du décret tertiaire, objectifs qui sont fixés aux collectivités à l'horizon 2030. Nous, en 2026, nous avons quasiment atteint ces objectifs. Donc en matière d'atténuation, c'est-à-dire en matière d'évitement d'émissions de gaz à effet de serre, nous faisons plus que notre part à Montrouge, puisque nous sommes en avance.

On ne peut pas vous laisser dire que l'écologie est à géométrie variable. C'est assez irrespectueux par rapport à ce qu'on fait. Vous pouvez considérer que ce n'est pas assez, c'est possible, mais à l'échelle d'une collectivité, on ne dispose pas de tous les leviers. En l'occurrence, on a la main à peu près sur 30 % des espaces. Les 70 % qui restent appartiennent à du privé. Chacun doit prendre sa part à ces questions-là. Et quand j'entends qu'il faudrait généraliser la climatisation partout, j'aimerais juste attirer votre attention sur le fait que quand on climatise de manière électrique des pièces, on chauffe les espaces extérieurs. Eh oui, et donc, on aggrave le problème.

Nous, notre solution à Montrouge pour lutter contre...

M. LEPRINCE.- C'est une remarque pour Mme FAVRA ?

Mme RABIER.- Pas du tout. C'est une remarque pour tout le monde, parce qu'on entend : « Oui, il n'y a qu'à, il faut que, les solutions, etc. » Chaque solution n'est pas forcément bonne à tous les endroits. On fait des analyses bâtiment par bâtiment pour trouver les solutions les plus adaptées à chacun des bâtiments, parce que tout n'est pas « plaquable » sur tous les bâtiments. Si on s'amuse à faire une généralisation des mesures partout, en fait, on n'atteindra pas un bon objectif. Il faut faire un travail dans la dentelle, et nous faisons ce travail.

M. LEPRINCE.- Je vous remercie pour votre réponse.

Est-ce que je peux me permettre...

M. le Maire.- Monsieur LEPRINCE, je vous donne la parole. Laissez Madame RABIER terminer.

Mme RABIER.- Annabelle HUET a demandé les chiffres de Schuman, que j'ai retrouvés. Sur Schuman, nous avons augmenté de 50 % la surface du square, nous avons augmenté de 80 % la surface végétalisée et de 90 % la surface de pleine terre. En pleine terre, on est passé de 1 786 à 3 386 m². Nous avons planté 138 arbres et arbrisseaux au sein du square, en plus de ceux qui existaient, et les

chemins qui étaient autrefois en asphalte rouge imperméable, nous les avons transformés en cheminement, en stabilisé clair perméable. Voilà, pour les chiffres.

M. le Maire.- Merci, c'est très clair. Est-ce qu'il y a d'autres éléments de réponse ? Oui, allez-y.

Mme COLAVITA.- Juste un point technique. Je voudrais juste ajouter que dans l'ensemble des écoles maternelles, il y a des brumisateurs dans toutes les cours. On a aussi des jeux d'eau qui sont des serpentins et qui ont été installés. Ce matin, ont commencé à être installés les serpentins également dans les élémentaires. Et la plupart des écoles sont munies de salles « fraîcheur ». Si cela n'est pas le cas comme à Haut Mesnil, un gros ventilateur à air frais a été installé dans le préau. Quelques climas portables ont aussi été mises dans les dortoirs des classes maternelles ainsi qu'un déploiement de ventilateurs. Et pour les écoles qui étaient assez problématiques, type Briand, des vélums ont été installés le matin même du 26 mai pour justement pouvoir éviter ces fortes chaleurs.

Des choses se font et effectivement, c'est pour cela que je disais qu'on travaille sur le terrain. Je sais que c'est très polémique, mais on ne prend pas notre temps à polémiquer, on prend notre temps à travailler pour améliorer les conditions d'accueil.

Mme CROCHAT.- Je remercie Mme COLAVITA pour sa réponse. L'idée n'est pas d'accuser qui que ce soit, on est bien d'accord, et nous ne manquerions certainement pas de respect vis-à-vis des personnels, ce n'est absolument pas le sujet, mais pas du tout.

En revanche, j'attire votre attention quand même, page 15, il est noté : « À chaque mandat, la municipalité réhabilite entièrement une école ». Pour le mandat 2020-2026, il s'agit d'une nouvelle école vertueuse, donc je pense que nous avons tous compris la même chose a priori, ou alors nous avons tous mal interprété. C'est de là que venait ce slogan, qui n'est pas mon slogan, c'est pourquoi je voulais préciser cela.

Mme COLAVITA.- C'est ce que je disais. Le mot « entièrement », cela veut dire entièrement, mais il y a des écoles qui n'ont pas besoin d'être rénovées entièrement, ce sont juste des écoles qui ont besoin d'être entretenues et améliorées.

Mme CROCHAT.- D'accord, c'est de l'entretien.

M. LEPRINCE.- Les écoles Briand, Buffalo, Haut Mesnil ont besoin d'action immédiate, on ne peut pas attendre, sur le bâti. Je rejoins ce que vous disiez, Madame CROCHAT, on n'est pas du tout en train de mettre en cause les services, et on ne vous met même pas en cause vous personnellement, on sait que vous faites au mieux. On vous dit juste que votre politique et votre stratégie bâtiminaire doivent augmenter d'ampleur et concerner l'ensemble des écoles, faire évoluer le bâti de l'ensemble des écoles.

Mme CROCHAT.- Je retiens à juste titre ce que Mme RABIER a précisé, tout à fait.

M. le Maire.- S'il vous plaît. Vous avez exprimé vos points de vue. On les a entendus. Mme COLAVITA vous a répondu.

Maintenant, on va faire la synthèse. Monsieur BRIET, vous vouliez dire quelque chose peut-être sur les bâtiments.

M. BRIET.- Oui, sur l'école Buffalo, vous dites que rien n'a été fait. Nous avons dépensé, sur le dernier mandat, 2 M€. Oui, en ce moment, il fait très chaud.

On avait aussi, durant les hivers, des problèmes de chaufferie, etc. D'énormes investissements ont été faits sur toutes les chaufferies des écoles. Nous avons globalement plus de difficultés à chauffer nos écoles. Et pour le coup, ce n'est pas trois jours dans l'année. On est sur quatre ou cinq mois. On a des travaux d'ampleur, c'est parfois peu visible. Il y a de la mise en conformité incendie aussi. Il faut le faire, voilà. On est sur les investissements de toutes nos écoles, la maintenance de toutes les écoles. Et les choses se font. Je reviendrai sur Queneau qui a été entièrement isolée de nouveau. Toutes les huisseries ont été changées. On a refait tous les doublages. Ce n'est pas visible de l'extérieur, mais des choses se font.

Peut-être ne communique-t-on pas assez dans le détail, pas assez techniquement. On va y remédier.

M. le Maire.- Merci. Merci Monsieur BRIET, merci Mesdames. Je crois que les réponses sont éloquentes et qu'en effet, beaucoup de choses se font, notamment pour répondre aux difficultés posées par la canicule. Nous faisons énormément de choses. Alors peut-être compléter quelques réponses rapidement.

Madame HUET, vous nous dites qu'il faut s'endetter et vous avez raison, il faut s'endetter. Mais une dette, cela se rembourse. Certains nous font croire qu'on peut s'endetter sans limite, et notamment l'État aujourd'hui est tellement endetté que la charge de la dette est devenue son premier budget. Et donc, je pense qu'on va dans le mur. Chez nous et dans les collectivités en général, on s'endette pour investir et on doit présenter des budgets à l'équilibre. L'État s'endette pour financer les dépenses de fonctionnement, payer les salaires des fonctionnaires. Nous ne pouvons pas le faire. Nous ne nous endettons que pour investir et notre budget doit être à l'équilibre. Notre dette a quand même pas mal progressé au cours des derniers mandats. Elle est parfaitement maîtrisée, comme on l'a vu, moins de six ans. Nous allons continuer à nous endetter. Je me souviens que certains membres de l'opposition... c'était M. LE GALL qui disait qu'il fallait s'endetter. Mais quand on s'endette, il dit que c'est trop.

Nous le faisons, mais raisonnablement et en responsabilité.

S'agissant du parc Schuman, Madame HUET et les autres, eh bien oui, nous en sommes très, très fiers. Très, très fiers. Et je crois que les Montrougiens en sont très heureux. Il y avait, lors de l'inauguration – on a quelques éléments de statistiques –, plus de 4 000 personnes, qui étaient très heureuses. Et là, le parc, en ce moment, est bondé parce que les gens le découvrent, l'apprécient. Il va évidemment continuer de s'enrichir, parce que les plantes poussent, etc. C'est un vrai, vrai succès.

Quant à son coût, vous le connaissez parfaitement, Madame HUET. Vous savez que le parc Schuman, je ne sais pas si vous avez écouté mon discours introductif, mais il se développe depuis les années 60. Donc le coût, si vous voulez qu'on revienne aux années 60 et à tout ce qui a été dépensé pour ce parc, est évidemment considérable. Avoir un parc de cette qualité en cœur de ville, à mon avis, cela n'a pas de prix. C'est cela qu'il faut retenir. Est-ce que vous connaissez beaucoup de villes en Ile-de-France qui achètent des bâtiments pour les démolir et faire des parcs ? Vous devriez, vous qui prétendez être écologique, nous applaudir, nous dire : « Mais c'est remarquable, dans une ville très dense, d'acheter des bâtiments, de les démolir et de faire des parcs ». Nous l'avons fait là, nous allons le faire au Jardin des Poètes, nous allons le faire aussi rue Pelletan, Verdier et dans d'autres endroits encore. Je crois que c'est tout à fait louable.

Sur une école par mandat, je suis parfaitement d'accord avec ce qu'a dit Marie COLAVITA. Évidemment, les besoins sont immenses. Nous avons des écoles anciennes, qui doivent évoluer. Mais nous y mettons beaucoup de moyens. C'est le premier budget de la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de loin. Et donc, évidemment, nous allons continuer. Nous ne faisons pas qu'une école. Nous en faisons beaucoup, comme l'ont dit Marie COLAVITA et Thomas BRIET.

La maison des seniors, eh bien, là aussi, est un franc succès. D'abord, c'est le patrimoine de la ville, donc on l'a rénové, embelli. Aujourd'hui, 4 000 seniors sont inscrits à la mission « bien vieillir », et cette maison des seniors tourne à plein, c'est un véritable succès. Et son coût, évidemment, est aussi au niveau de cet investissement de très grande qualité. On a répondu à Mme CROCHAT, M. PELLETIER également.

Monsieur BOUDJERID, vous dites qu'on ne fait pas assez de redistribution sociale. Mais on ne fait que cela. On ne fait que cela. Aujourd'hui, les budgets de la Ville, notamment les tarifs de la Ville sont totalement fonction du niveau du pouvoir d'achat des uns et des autres. Quand un élève mange dans une de nos cantines, le tarif le plus bas est 1 € et le tarif le plus élevé est 6 €, donc il y a un véritable effort.

Idem pour tout un tas de services que nous rendons, où le quotient est appliqué. J'ajoute que nous avons de façon assez importante augmenté, lors du budget 2026, le budget du CCRS. L'effort en faveur du pouvoir d'achat des Montrougiens est évidemment dans tous les domaines dans lesquels la Ville exerce ses activités.

Monsieur LEPRINCE, vous nous dites qu'on pourrait faire tout un tas de petits projets. C'est vrai. Mais il faut aussi faire des gros projets. Il faut de tout. Il faut des petits et des gros. Et la présentation que nous avons faite de notre bilan 2025 dans le CFU est quand même éloquente, quand on regarde les travaux dans les crèches, dans les écoles, dans les parcs.

Nous avons vraiment progressé et nous allons évidemment continuer dans le mandat qui vient.

On doit maintenant prendre acte de ce CFU. Il faut que je me retire. C'est Mme FAVRA qui va officier, et je vais dans la coulisse.

(M. Lengereau quitte la séance. Mme Favra prend la présidence le moment du vote du compte financier.)

Mme FAVRA. - Chers collègues, M. le Maire a quitté la salle. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de voter ce compte financier unique par section. Est-ce que tout le monde est d'accord sur ce vote par section ? Oui, je ne vois pas d'opposition. Je poursuis.

Il y aura quatre votes à opérer.

Concernant la section de fonctionnement, le premier vote correspond à l'approbation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 96 053 205,32 €.

Je vous propose donc de voter ces dépenses de fonctionnement.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Bien, je poursuis pour le vote sur l'approbation des recettes de fonctionnement, à hauteur de 101 711 944,94 €.

Je vous propose donc de voter ces dépenses de fonctionnement.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Je vous propose maintenant de voter les dépenses d'investissement à hauteur de 34 092 363 ,97 €.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Nous passons maintenant au vote à l'approbation des recettes d'investissement à hauteur de 30 691 938,18 €.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E.

		CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Je vous remercie, chers collègues, pour l'approbation de ce compte financier unique.

J'invite M. le Maire à nous rejoindre.

(M. Lengereau revient en séance.)

M. le Maire. - Très bien. Merci beaucoup.

6 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2025

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire. - Vous l'avez compris, on l'a présenté dans le compte financier unique à l'instant, il nous faut affecter le résultat qui vous a été présenté. Ce que nous vous proposons est tout simple. Le résultat est de 7 658 739 €, on vous propose de l'affecter de la manière suivante :

En recettes, 1 million que nous conserverons dans la section de fonctionnement, 6 658 739 € que nous basculerons dans la section d'investissement. Cela nous permettra de financer le déficit d'investissement, les reports, ce que nous devons financer en priorité. Et donc, le solde sera ensuite affecté à notre budget supplémentaire. Voilà donc le résultat de l'affectation tel qu'on vous le propose. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.

Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

7 – Ajustement technique du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2026

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vous vous souvenez que nous avons, le 23 avril dernier, délibéré sur ce sujet. On a adopté des taux de fiscalité nouveaux, 24,98 sur le foncier bâti, 8,67 sur la taxe foncière sur le non-bâti et 23,43 sur la THRS, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il se trouve que pour une raison de lien entre les taux, on a très légèrement excédé le taux que nous pouvions voter pour la THRS. C'est ce que nous a fait valoir la comptabilité, notre comptable public. Nous devons maintenant rectifier cela. Ce n'est évidemment pas majeur, mais on va baisser les impôts que nous avons votés. On vous propose que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit à 23,04 % et non plus 24,43% que nous avons voté. Ce qui, en termes de prévision, réduira nos ressources de 14.000... non, 17 000 €.

Sur cette modification, y a-t-il des questions ? Oui. Allez-y, Monsieur PELLETIER.

M. PELLETIER.- Oui. Sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, on voulait quand même bien mettre cette taxe avec la situation de cherté du logement pour les Montrougiens et la nécessité de faire du logement abordable, et donc, de mettre à disposition davantage de logements. Comme vous le savez, en 2011, 511 logements servaient de résidence secondaire, selon les chiffres de l'INSEE. Cela fait 2 % du total des logements. En 2022, les derniers chiffres disponibles de l'INSEE montrent que 1 324 logements servent de résidence secondaire. Cela fait 4,8 %. Donc il y a une évolution exponentielle des résidences secondaires, et même si on se réjouit que Montrouge ait bien voulu majorer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, on voudrait que vous proposiez de le majorer au maximum légal, c'est-à-dire 60 %. Je pense que c'est quelque chose de nécessaire. Pour information, d'après les chiffres de la DGFIP, 40 % des communes qui ont institué une majoration du taux de la THRS l'ont fait au taux maximal, notamment dans les Hauts-de-Seine.

Nous voudrions soumettre ce sujet à votre sagacité légendaire.

M. le Maire.- Oh, merci. Donc vous nous invitez à accroître encore la pression fiscale. Je le note. Je le note. Madame HUET.

Mme HUET.- Nous allons vous inviter à faire la même chose, parce que le titre de cette délibération est : « Ajustement technique ». Alors oui, c'est un ajustement technique par rapport à votre conception.

C'est une erreur, mais en soi, c'est l'occasion d'avoir un débat sur une fiscalité locale qui serait plus juste. En l'occurrence, nous avons tendance à penser, nous aussi, qu'il est normal, quand on a une résidence secondaire, de payer plus de taxes que lorsqu'on habite son logement. Et que cette délibération était donc l'occasion d'assumer qu'à Montrouge, on pénalise, d'une certaine façon, les résidences secondaires, vu que nous sommes sur un territoire extrêmement dense, où les logements sont chers et rares.

Pour nous, cette délibération est une occasion manquée et nous voterons contre.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? Monsieur PELLETIER, vous avez parfaitement raison. Il y a un vrai phénomène d'accroissement des résidences secondaires à Montrouge, pour des raisons sans doute d'optimisation fiscale. Certaines personnes ont deux logements et arbitrent pour choisir leur résidence principale non plus à Montrouge, mais là où elles avaient leur résidence secondaire qui devient leur résidence principale. Donc on est déjà à 35%. On a une majoration. On a augmenté le taux, on a une majoration assez forte. Faut-il aller plus loin ? C'est une question qu'on peut en effet se poser. Vous avez raison. Mais il faut trouver un bon équilibre aussi. Trop d'impôt tue l'impôt, en réalité. Cela

peut aussi se retourner. Il faut trouver un bon équilibre. On peut y travailler. J'avoue que nous aussi, nous nous posons la question.

Cette histoire de résidence secondaire explique la baisse de la population montrougiennne. Pourquoi ? Parce qu'en réalité, le stock de logements est iso, même un peu plus. On construit quelques logements, pas beaucoup, mais chaque année. Donc le stock de logements est le même ou augmente légèrement. Mais ce qui change, c'est que les gens qui ont choisi de transformer leur résidence et de dire : « À Montrouge, c'est ma résidence secondaire » ne sont plus comptés comme Montrougiens, ils sont comptés comme habitants de leur résidence principale. Et pourtant, ils habitent quand même à Montrouge, au moins une partie de l'année. Si vous faites le calcul, il y a à peu près, comme vous le disiez, 511 à 1 300, cela fait presque 800. Si on compte deux personnes par logement, cela fait 1 600 personnes, au moins, qui ne sont plus comptées comme Montrougiennes, juste par cet effet de changement de résidence. Et si on ajoute à cela la décohabitation et le vieillissement, cela explique la baisse de la population à Montrouge au cours du dernier mandat. Cela ne veut pas dire que les gens ne sont pas là. Cela veut dire qu'ils ne sont pas comptés de la même manière. C'est important de le dire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

8 – Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la Ville pour l'exercice 2026

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est notre premier budget supplémentaire. C'est un budget essentiellement technique, parce qu'on n'a pas encore engagé beaucoup de choses.

Comment se présente ce budget supplémentaire ?

En fonctionnement, on vous propose une dépense supplémentaire de 1 M€, essentiellement :

- 90 000 pour accroître l'offre pour les cars, les bus, pour les enfants de nos écoles ;
- une subvention au CCAS de 200 000 € ;

- une dépense d'ordre, donc là, c'est de la comptabilité, du transfert. Cela n'a pas d'impact en dépenses.

Donc 1 million en fonctionnement.

En investissement, 7,25 M€, dont :

- les reports dont on a parlé tout à l'heure dans le CFU, 4,85 millions, les reports des dépenses d'investissement ;
- le solde négatif de la section d'investissement, qu'il nous faut régler, 3,61 millions ;
- quelques dépenses effectives qui sont des dépenses de voirie essentiellement, pour 100 000 €.

Ce budget supplémentaire nous permet de réduire notre emprunt à hauteur de 4,2 M€.

M. SAINTOUL.- Merci. Excusez-moi, Monsieur le Maire. La chaleur, sans doute, et puis l'étonnement m'ont empêché de réagir à la délibération précédente. Vous nous avez dit – je résume votre intervention : « Tout plaide pour augmenter la fiscalité sur les résidences secondaires ». Vous nous avez dit que manifestement, une grande part des personnes assujetties désormais ont fait un choix qui relève de l'optimisation fiscale, donc il n'y a pas de raison, a priori, qu'on les « épargne ». Je mets ce mot entre guillemets. Payer des impôts, ce n'est quand même pas une torture. Vous nous avez expliqué que cela avait des effets même sur la façon dont on pouvait caractériser la commune, son nombre réel d'habitants, alors que ce sont de fait des habitants qui utilisent l'ensemble des services de la Ville, que cela avait des effets d'éviction sur le logement, le logement social, sur l'augmentation du prix du marché de l'habitation. Bref, cela a même un effet sur votre indemnité. Je le signale en passant. Je trouve cela cocasse, mais de fait, ces personnes ont contribué à faire passer notre ville dans une catégorie différente. Et finalement, vous nous dites : « On aurait pu, tout porte à faire ce genre de choses, mais nous ne l'avons pas fait ». Alors, ce que je vous propose, et ce que je suggère, c'est qu'au moins pour le prochain Conseil municipal, vous fournissiez, peut-être en AP3C, si vous jugez que c'est trop technique, mais une simulation pour avoir une petite idée de ce qu'on aurait pu gagner, et puis, on l'aurait peut-être mis, du coup, dans ce budget supplémentaire. Cela nous donnerait un ordre de grandeur. Je vois bien que ce n'est pas l'ensemble de la fiscalité qui va être remise à plat, mais quand même. Je ne comprends pas que vous ayez pu argumenter en faveur, tout au long de votre réponse, et donc, être d'accord avec nous, ce qui était une très bonne chose, et puis nous dire comme cela, avec un peu de désinvolture : « Mais bon, on ne l'a pas fait ».

M. le Maire.- Monsieur SAINTOUL, j'ai dit que nous n'étions pas contre cette possibilité. Mais si vous nous invitez à accroître la pression fiscale, on le note. Quand on augmente les impôts, vous criez au loup en disant : « Ils sont méchants, ils augmentent les impôts ». Et là, vous nous dites : « Il faut le faire ». Je vous ai dit, je l'ai dit dans ma réponse tout à l'heure, c'est une possibilité que nous étudions. Beaucoup de communes l'ont fait, d'autres ne l'ont pas fait. Il faut regarder les avantages et les inconvénients. Comme je l'ai dit, Il faut peser tout cela, faire des simulations. Nous sommes en train de les faire.

Donc là, on corrige l'erreur qui a été faite de liaison entre les taux. C'était l'objet de la délibération. On a voté en début de mandat une augmentation du taux, quand même. On est passé d'un taux qui était à 19 à un taux à 25. Donc on a déjà fait une augmentation sur les résidences secondaires. Donc on va dans ce sens-là. Après, il y a cette majoration. On est déjà à 35. On pourrait l'accroître, en effet, jusqu'à 60 %. Ce ne sont pas des sommes folles, en réalité, mais il faut en mesurer tous les impacts. Nous sommes parfaitement en phase. C'est quelque chose qu'on peut faire. Ce n'est pas certain, d'ailleurs, que cela ait pour effet de dissuader ceux qui choisiront de transformer leur résidence principale en secondaire. Tout cela parce que les bases, en réalité, de taxes d'habitation sont très faibles à Montrouge, beaucoup plus faibles que dans d'autres villes touristiques attractives.

Mais bon, cela se mesure, nous allons y travailler.

Sinon, sur la délibération proprement dite, l'approbation du BS, est-ce qu'il y a des questions ? On est revenu en arrière. M. SAINTOUL aime bien revenir en arrière. Mais sur le BS, il y a des questions ? Il n'y en a pas ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

9 – Actualisation de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2027

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. DAVIAUD.- Le Conseil municipal de la commune de Montrouge a instauré la taxe de séjour par délibération du 4 mars 2009. Le tarif de la taxe de séjour est fixé pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement par personne et par nuitée de séjour, vous le savez. Ainsi, les redevables de la taxe de séjour sont les locataires qui s'en acquittent lors de leur séjour. Les hôteliers et les hôtes des autres formes d'hébergement jouent uniquement un rôle de collecteur. Les barèmes des tarifs de la taxe de séjour fixés par l'article du Code général des impôts sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix de la consommation hors tabac de l'avant-dernière année, soit + 0,9 % applicable pour 2027.

En conclusion, il vous est proposé d'appliquer les tarifs que vous voyez dans le tableau suivant, qui sont exprimés en euros par catégorie d'hébergement.

Enfin, il vous est proposé de maintenir à 1 % le taux applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement. Mais là, compte tenu de la discussion qu'il y a eu tout à l'heure, je voudrais préciser que nous faisons cela pour ne pas pénaliser notre attractivité touristique globale, ni décourager les petits propriétaires, qui constituent une part de l'hébergement local pour les touristes à budget limité. Mais nous avons fait une simulation, parce qu'en augmentant la fiscalité, en effet, on pourra reparler de cela l'année prochaine, on pourrait avoir un gain de 165 000 € si on passe à 5 %, alors que nous sommes à 1 % et on pourrait passer à 5. On en reparlera pour l'année prochaine et en attendant, on accompagnera les établissements non classés dans leur travail de classement qui est toujours compliqué, coûteux. Peut-être qu'en s'y préparant à l'avance, on pourra assumer et proposer cette modification l'année prochaine.

M. le Maire.- Merci, Monsieur DAVIAUD. Question sur la taxe de séjour, Monsieur PELLETIER.

M. PELLETIER.- Dans la mesure où ce sont des tarifs qui ressortent de l'application d'une circulaire, nous n'avons pas d'optique de voter contre ou de nous abstenir, mais nous avons posé la question en AP3C de connaître la ventilation des entités qui versent la taxe de séjour, notamment pour avoir la part des meublés de tourisme location dite AirBnB. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu de retour de votre part sur cette ventilation.

M. DAVIAUD.- Je vais vous donner les retours que j'ai. AirBnB pèse pour 47 % du produit, Booking pour 36 %, l'hôtel Victor Hugo pour 9 % et l'hôtel Le Fiorus pour 9 %. Voilà pour la ventilation des établissements non classés.

M. le Maire.- Et au total, cela représente quoi ?

M. DAVIAUD.- 41 281 €.

M. le Maire.- En montant.

M. DAVIAUD.- 41 281 €.

M. le Maire.- C'est peu.

M. DAVIAUD.- Et on pourrait passer à 206 000 €, comme je disais tout à l'heure, soit un gain de 165 000 si on passait de 1 à 5 %, donc on pourra en reparler à la prochaine si vous êtes favorable à une augmentation de la fiscalité sur ces postes-là.

M. le Maire.- Très bien. D'autres questions sur la taxe de séjour ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

COMMANDE PUBLIQUE

10 – Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble du parc de stationnement de la Ville

Rapporteur : M. MOULY

M. le Maire.- On vous propose de recourir à une délégation de services publics pour la gestion et l'exploitation et la maintenance de l'ensemble de notre parc de stationnement aérien et souterrain.

C'est M. MOULY qui nous en parle.

M. MOULY.- Merci Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, on vous demande simplement un accord sur le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble du parc de stationnement de la Ville, souterrain et aérien. Le rapport fait dix pages, donc je suis prêt à répondre à toutes les questions. N'hésitez pas, si vous avez des questions, mis à part que la délégation fait 20 ans, et voilà.

M. le Maire.- Voilà une synthèse synthétique. Allez, questions sur cette DSP.

M. PELLETIER.- Nous avons lu la note avec beaucoup d'intérêt sur ce plaidoyer pro concession pour le sujet du stationnement à Montrouge. Pour avoir participé à plusieurs réunions publiques avant d'être conseiller municipal avec vous, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint à la mobilité, j'ai le souvenir qu'il y avait cette préoccupation de votre part, et que je partageais, que les véhicules qui stationnent en surface soient incités à stationner dans les parkings souterrains de la ville, de façon, en fait, à libérer de l'espace sur les voiries, voiries qui peuvent être après végétalisées, les trottoirs agrandis pour des mobilités piétonnes, pour des pistes cyclables. Il y avait cette idée de reprendre, de reconquérir de l'espace public pour le redonner aux Montrougiens. Il y avait cette problématique entre les stationnements de surface et les stationnements souterrains. Et en lisant votre résolution, j'ai l'impression qu'on oublie un peu tout cela, que la grille tarifaire ne sera pas vraiment à la main de la mairie, mais j'ai peut-être mal compris.

M. le Maire.- Merci Monsieur PELLETIER. Madame HUET.

Mme HUET.- C'est donc un rapport sur l'opportunité du choix de mode de gestion pour le futur contrat relatif au stationnement en surface et en parking de la Ville. Je vais faire plus long que M. MOULY, je vous préviens. Cela m'a pas mal rappelé mes cours de droit sur le mode de gestion des services publics. Le problème, c'est que mes cours de droit n'étaient pas très politiques, et ce rapport non plus, ce qui est beaucoup plus embêtant, car c'est ce que nous faisons ici, finalement, de la politique.

Donc posons-nous la question ensemble. Imagine-t-on qu'une entreprise qui a pour objectif premier de faire du profit candidaterait à la gestion d'un service public s'il n'y avait pas des profits à faire ? S'il y avait un véritable risque financier ou commercial, eh bien non, nous savons tous autour de cette table que ce n'est pas ainsi que fonctionne le capitalisme. Donc s'il y a du profit à se faire, pourquoi est-ce qu'on laisserait ces marges aux entreprises privées, sur le dos des usagers, plutôt que cela ne revienne dans les caisses de la commune ? Ou bien il faut imaginer que la seule possibilité pour le privé de faire du profit dans certains services publics serait via la précarisation des salariés.

Venons-en au fond du dossier. Bravo, déjà, pour les objectifs que vous vous donnez. On ne peut qu'être d'accord, vu qu'ils correspondent en tous points à notre programme pour les élections municipales. Nous le disions dans notre programme, et je le cite : « Les études montrent qu'une seule voiture laissée au soleil agit comme un petit îlot de chaleur, augmentant la température de l'air alentour de près de 4 degrés. L'objectif est donc de déplacer un maximum de voitures en sous-sol sans le faire au détriment des plus précaires. Pour cela, les tarifs doivent être repensés afin d'inciter ce report ».

Bon, évidemment, nous, à la fin, nous promettons de passer en régie pour effectuer ces changements. À défaut de choisir l'option en régie, nous nous réjouissons de voir que ces objectifs ont été repris dans ce rapport.

En continuant la lecture du document, on relève les points suivants : vous ne vous êtes quand même pas trop cassé la tête sur la présentation de l'option régie. Autant pour les autres modes de gestion, vous avez détaillé les options en avantages et inconvénients, pour la régie, il n'y a qu'un seul avantage qui n'est même pas explicitement présenté comme tel. On sait juste qu'il évite l'existence d'un intermédiaire. Je vais donc me charger de vous en donner d'autres. Par exemple, vous auriez constamment la main sur les tarifs si vous étiez en régie, et vous pourriez les moduler pour faire face à des crises. Par exemple, quand il y a eu un incendie criminel dans un parking privé, vous auriez pu offrir à ce moment-là des places de stationnement gratuites pour aider les personnes impactées. Une régie permettrait également de garantir des emplois pérennes et mieux protégés avec un vrai statut, et elle permettrait plus de flexibilité et de réactivité en cas d'événements climatiques extrêmes.

Par ailleurs, vous présentez des faux inconvénients pour les autres modes de gestion.

Exemple : dans le cas d'une concession, vous dites qu'un inconvénient de la concession est la nécessité d'assurer un contrôle technique, juridique et économique poussé du concessionnaire. Mais ce n'est pas un inconvénient que de contrôler le travail du concessionnaire. Au contraire, c'est une très bonne chose. Sans contrôle, il n'y a pas de confiance.

Enfin, la durée de la concession de 20 ans, c'est très long. Cela engage les trois prochaines équipes municipales. Pouvez-vous revenir sur les investissements à amortir qui justifient une telle durée ? Je sais bien que ce plaidoyer ne va pas vous convaincre de passer à une régie, on a bien compris, mais pourrait-on, a minima, imaginer l'ajout d'un critère social dans les critères de jugement des offres ? Merci, Monsieur MOULY.

Mme CLAQUIN. - En fait, c'était moins une question qu'une remarque de méthode et de réaction par rapport à ce que M. MOULY a indiqué de ne pas présenter le rapport, puisque, effectivement, tous autour de la table, nous l'avons eu et nous l'avons lu. Pour autant, les Montrougiennes et les Montrougiens, eux, n'en ont pas été destinataires. Pour la bonne transparence de nos travaux et pour qu'ils puissent prendre connaissance des enjeux des dossiers que nous traitons dans ce Conseil municipal, il me semble qu'une courte présentation – mais l'art de la synthèse de M. MOULY, je pense, lui permettra effectivement de ne pas lire *in extenso* les 15 pages du rapport – des objectifs, des enjeux et des principaux éléments d'arbitrage sur ce dossier pourrait éclairer l'ensemble de nos concitoyens.

M. LEPRINCE. - Nous sommes évidemment, nous aussi, favorables à un retour en régie, cela a été dit, pour baisser les coûts, pour recréer du lien entre les Montrougiens et les gens qui leur mettent des contraventions. Nous sommes même favorables à la création d'un grand service de cantonniers. Il y aurait les gens qui mettent les PV, les gens qui font le nettoyage, la police municipale, tous ces métiers de proximité, parce que siloter le travail, c'est faire perdre du sens.

M. MOULY. - Je vais essayer de répondre à tout le monde.

Madame CLAQUIN, les enjeux du dossier, en fait, sont ceux qu'on partage tous. J'ai lu vos programmes municipaux, l'un, l'autre, le troisième. On veut tous réduire le tarif du stationnement, mettre les voitures en souterrain. Donc, à partir de ce moment-là, je n'allais pas effectivement résumer 15 pages en vous disant que nous partageons tous le même objectif. Aujourd'hui, ce soir, nous votons le fait de passer en DSP.

Quant à M. LEPRINCE, qui confond effectivement les agents assermentés, les cantonniers, un certain nombre de choses. Je suis désolé, je ne peux rien dire d'autre que ce ne sont pas les mêmes profils, ce ne sont pas les mêmes personnes. Il y a des assermentations, je suis navré de vous le dire.

Enfin, je vais terminer avec M. PELLETIER. Effectivement, on pourrait discuter de la DSP, de la régie, des tarifs. Monsieur PELLETIER, Madame HUET, en fait, les tarifs sont votés par le Conseil municipal. Autrement dit, les tarifs ne sont pas à la main du délégataire. Ce soir, nous ne votons pas les tarifs,

nous ne votons pas un certain nombre de choses. Nous votons simplement le fait de passer en régie ou en DSP.

Pourquoi passons-nous en DSP ? Nous passons en DSP parce qu'il y a deux sujets. Le premier sujet est qu'aujourd'hui, le stationnement permet deux choses. L'investissement, comme vous l'avez noté, c'est un contrat qui s'élève à 90 millions sur 20 ans. Aujourd'hui, je serais ravi de savoir qu'un certain nombre de groupes seraient d'accord pour qu'on monte une SEM, une SPL, vous le tournez comme vous voulez, pour investir 20 millions dans nos parkings.

Les investissements sont de trois ordres. Premier ordre, effectivement, le fait que nous mettions en conformité l'intégralité de nos parkings par rapport aux normes à venir. Non pas les normes existantes, mais les normes à venir. Deuxième chose, que nous votions les investissements nécessaires par rapport aux parkings qui existent en copropriété. Troisième sujet, que nous arrivions à aujourd'hui imaginer l'avenir dans ce que serait le stationnement payant en voirie d'ici 15 ans. Ni vous, ni moi n'en sommes capables. Aujourd'hui, on va se dire les choses clairement, on va faire porter par un délégataire l'investissement nécessaire.

Aujourd'hui, encore une fois, ce n'est pas le choix de l'investisseur et du délégataire que nous votons, c'est simplement le fait qu'effectivement, nous passions en régie ou en DSP. Ce sera vrai pour cette délibération et la prochaine délibération qui sera sur le marché forain.

Quant au reste, effectivement, je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

M. le Maire.- Merci Monsieur MOULY. En effet, comme il vient de le dire, et comme certains l'ont souligné, c'est vraiment une délibération très politique au noble sens du terme. Le stationnement est un élément fondamental du fonctionnement de notre ville. Et donc, ce que nous voulons faire, et je crois que cela a été clairement écrit dans le rapport, c'est en effet faire en sorte que les voitures soient le plus possible enterrées, car c'est là qu'elles sont le mieux, et qu'on puisse libérer de l'espace public. C'est cela qu'on va faire. Et on va le faire en fusionnant deux délégations qui, autrefois, étaient séparées : la délégation qui gérât le parking aérien et celle qui gérât le parking souterrain. Et demain, il n'y en aura qu'une seule. Et donc, on va faire appel au privé. Mme HUET n'aime pas le privé. Elle n'a jamais aimé le public privé et elle nous le dit à chaque fois. Madame HUET, nous avons confiance dans l'entreprise privée, parce que dans cette dernière, il y a des compétences. Gérer le stationnement, c'est un métier. Il faut des gens compétents. Il faut des gens qui travaillent, d'ailleurs, dans d'autres villes.

Faire en régie, peut-être que cela vous plaît pour des raisons idéologiques, mais je ne pense pas que nous ayons la compétence que peuvent avoir certaines entreprises privées dans ce domaine, comme dans d'autres, d'ailleurs. Nous avons confiance dans le privé. Mais pour cela, il faut faire un bon cahier des charges et choisir le meilleur des prestataires. C'est ce que nous sommes en train de faire. Et comme l'a dit Paul-André MOULY, c'est très important, près de 90 M€ d'investissement vont être faits sur la commune. 90 M€. La conséquence de cela ou la traduction de cela, c'est la durée de la DSP sur 20 ans. Je crois que c'est un choix fondamental. Il y a eu un énorme travail de préparation, qui s'est très bien déroulé. Maintenant, donc, on va consulter le marché pour choisir ce nouveau délégataire à compter de l'été 2027. Je pense que ce sera un très bon choix pour notre ville.

Monsieur SAINTOUL, on a dit dans le règlement intérieur qu'on ne revenait pas. Vous ne cessez de revenir en arrière. Peut-être gardez-vous cela en question diverse, tout à l'heure. Vous nous ferez un petit chapitre. Vous voulez faire un truc sur l'entreprise privée, j'imagine. Le capitalisme qui n'est pas bon. Mais le capitalisme, comme disait l'autre, est le moins mauvais des régimes.

Nous passons au vote. Qui est favorable à cette DSP ?

M. SAINTOUL.- Attendez, on peut répondre, quand même. On peut avoir une discussion.

M. le Maire.- Il n'y a pas de rebond.

M. SAINTOUL.- Pourquoi il n'y aurait pas de rebond ? D'ailleurs, ce n'est pas un rebond.

M. le Maire.- Les questions ont été posées.

Monsieur SAINTOUL, les questions ont été posées. J'ai dit : « Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? » Il n'y en a pas eu. M. MOULY a répondu, j'ai répondu. Maintenant, on vote. C'est comme cela qu'on fonctionne. Sinon, cela ne marche pas, Monsieur SAINTOUL. Vous seriez à ma place, vous devriez faire en sorte que l'assemblée respecte un certain nombre de règles. Donc, merci de les respecter. On vient de les voter.

Nous passons au vote ? Merci, Monsieur SAINTOUL. Vous êtes un parlementaire de qualité. Vous pouvez comprendre cela.

M. SAINTOUL.- Il y a une vraie question de principe, qui est que les prises de parole sont individuelles.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Départ de M. GUERIN qui donne pouvoir à M. MOULY

11 – Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés forains

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Je vais essayer de faire plaisir à Mme CLAQUIN et d'être plus exhaustif. Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé le choix du concessionnaire pour la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation de ses marchés forains. Cette exploitation prendra fin le 31 décembre 2026. À son terme, la ville de Montrouge envisage de renouveler cette concession. En effet, cela permet à la Ville de déléguer la responsabilité de l'exploitation du concessionnaire dont l'intérêt financier est directement lié à la réussite et à la performance commerciale et à l'exploitation du service, en l'espèce, la gestion et l'exploitation des marchés forains, à savoir trois marchés : le marché couvert Victor Hugo, situé avenue Henri Ginoux, le marché Jules Ferry, situé 11 place Jules Ferry, le marché couvert avenue de la Marne, situé 70 avenue de la Marne.

L'activité principale rémunératrice pour le concessionnaire provient des droits de place perçus auprès des commerçants. La concession de service public permet également à la Ville de bénéficier du savoir-

faire professionnel et de l'expérience des sociétés qui gèrent ce type de marché forain et de n'apporter aucun moyen financier dans la gestion quotidienne de ses marchés.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, vous êtes appelés à vous prononcer sur le principe du recours à la concession de service public au vu du rapport annexé, au vu de l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 9 juin 2026 qui a été voté à l'unanimité. Et au vu du comité social territorial réuni le 29 mai 2026, également voté à l'unanimité.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le principe de recours à la procédure de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de ses marchés forains.

J'ajouterai, par rapport à ce qui nous a été demandé en AP3C, pour ceux qui étaient présents, qu'effectivement, je me suis renseigné vis-à-vis de certaines communes, notamment la ville de Paris et la ville de Bagneux – je ne suis pas allé chercher très loin –, sur le fait qu'effectivement, ils gèrent leur marché de façon déléguée, pour deux raisons. La première est qu'effectivement, le personnel qui intervient de nuit ou très tôt le matin est compliqué à gérer. Et deuxièmement, ils n'arrivaient pas forcément à trouver les placiers nécessaires pour que le marché continue à vivre.

M. le Maire. - Merci, Monsieur MOULY. Question sur cette DSP. Oui, Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL. - Vous m'obligez à revenir en arrière, Monsieur le Maire, donc je vais le faire brièvement. D'abord, je fais remarquer que le règlement prévoit que la prise de parole est individuelle, ce n'est pas une prise de parole par groupe. Et cela, c'est quand même une question de principe, parce qu'on a voté tout à l'heure sur un règlement qui limite la possibilité de rebond. Si, en plus, vous empêchez la prise de parole individuelle, alors là, c'est Brejnev. Je vous le dis tranquillement.

Le deuxième point est sur le fond. Vous défendez très mal la délégation de service public. Je le ferais beaucoup mieux que vous. Je ne suis pas d'accord, mais je le ferais beaucoup mieux que vous. Le seul argument possible, c'est de nous expliquer qu'il y a une mutualisation des coûts parce qu'une entreprise supporte ou, en tout cas, gère différents sites de même nature et que les fonctions support sont mutualisées, grosso modo. C'est cela. Pour le reste, rien ne vaut.

Si vous nous dites : « La capacité de financement d'une entreprise justifie qu'on lui délègue un service », c'est faux, puisqu'*in fine*, c'est l'usager qui va financer la capacité d'emprunt, enfin, la capacité d'investissement, et donc y compris les intérêts, les emprunts de l'entreprise délégataire. Rien de tout cela ne tient, cela ne marche pas.

Quant à nous expliquer que vous faites confiance par principe au privé, cela n'a pas plus de sens que de nous reprocher de faire confiance par principe au public. En tout cas, les arguments sont d'égale force, vous voyez bien. Ce que je sais, c'est que vous nous expliquez aussi qu'on ne serait pas capable. Mais vous avez jugé utile d'avoir une SEM pour avoir la SEMARMONT. La gestion de patrimoine immobilier, après tout, est une forme d'expertise. Vous avez été capables de réinternaliser la gestion du centre Colucci. Dans de très nombreuses communes en France, il y a des services qui demandent quand même une technicité particulière, des régies publiques pour la gestion de l'eau, ce qui n'est quand même pas un petit sujet, qui demandent une maîtrise technique importante et qui fonctionnent particulièrement bien dans des collectivités de petite, de moyenne et de grande taille. Rien de ce que vous nous avez dit ne tient sérieusement la route. Je voulais quand même le signaler, parce qu'il y aura un compte rendu. Malheureusement, il n'y aura pas de vidéo, donc on ne pourra pas mesurer la pertinence de mes arguments dans le grand nombre des Montrougiens et des Montrougiennes qui sont intéressés. Mais je tenais à ce que ce soit dit.

M. le Maire. - Mais alors sur la délibération, vous avez quelque chose à dire, sur celle-là ou pas ? Non ? C'est une position de principe.

Monsieur SAINTOUL, j'ai dit qu'avoir recours à des entreprises privées pouvait avoir des vertus. Vous êtes contre l'entreprise privée, nous sommes plutôt favorables, à partir du moment où elle a des compétences, où elle sait faire et où elle va nous permettre d'être plus performants. En matière de stationnement, on pense que c'est le cas. Cela ne vous surprend pas, quand même, qu'en France, on

ait des entreprises de service public – l'eau, les déchets, le stationnement – auxquels font confiance des centaines, des milliers de collectivités locales, qui sont reconnues dans le monde entier comme des experts ? S'il n'y avait que Montrouge pour choisir l'entreprise privée, cela n'irait pas. Mais nous ne sommes pas les seuls. Et aujourd'hui, on a la chance en France d'avoir des grands champions, des grandes entreprises qui sont championnes du service public dans les domaines que je viens d'évoquer. C'est donc bien qu'elles apportent quelque chose au territoire.

Vous pouvez sans arrêt dire que nos arguments ne sont pas valables, mais en réalité, c'est pour cela que nous faisons ce choix. Et nous sommes persuadés aujourd'hui qu'en déléguant le stationnement à une entreprise privée, dans le cadre de cette DSP, on ira beaucoup plus vite, on fera beaucoup mieux et on remplira les objectifs politiques, au sens de l'aménagement de la ville, que nous nous sommes assignés.

Si nous devons le faire en régie, comme vous le proposez, d'abord, pour acquérir la technicité et le savoir-faire, nous mettrions des années. Investir 90 M€, ce serait s'endetter de façon démesurée. Ce que vous proposez n'est pas efficace. Ce que vous proposez est un songe creux, en réalité. Vous voulez nous dire que vous êtes pour la régie et que le privé, ce n'est pas bien. La plupart des collectivités font ce choix-là, et elles ont raison. Et les grandes entreprises s'en portent très bien. Et la France s'en porte très bien. Donc soyons fiers d'avoir de belles entreprises qui aident les collectivités locales pour assurer des missions de service public.

C'est ce que nous allons faire, et je pense que cela va dans le sens de l'intérêt général. Voilà, c'est la réponse. Et vidéo ou pas vidéo, ce sera au compte rendu.

Madame HUET, sur cette délibération ou... ? Alors, allez-y.

Mme HUET. - Je commencerai quand même en rappelant que la plupart des entreprises françaises qui exportent à l'étranger des services publics ou des gestions de service public sont publiques ou anciennement publiques. Je pense à la RATP, ou la SNCF, par exemple. Quand même, c'est dans son nom, la régie autonome du transport parisien. Mais enfin bon, voilà.

La DSP sur les marchés forains. Donc, page 6, on a une magnifique phrase un peu lapidaire qui dit « Pour ces raisons, le contrat de concession apparaît comme étant le plus pertinent pour la gestion et l'exploitation des marchés forains ». Comme le document était quasiment exactement le même que pour le stationnement, je ne reviendrai pas sur les points que j'ai déjà évoqués. Je dirai rapidement que non, ce n'est pas pertinent et que l'analyse n'est certainement pas assez poussée pour nous convaincre de quoi que ce soit. Il faudrait pour cela savoir, et Monsieur MOULY, j'espère que vous avez les chiffres parce que j'ai posé la question en AP3C, combien coûterait par exemple le service s'il était en gestion directe ? Combien rapporterait-il ? Combien d'agents faudrait-il embaucher pour s'en occuper ? Cela, a minima, serait le début d'une vraie analyse poussée sur laquelle nous pourrions avoir un vrai débat sur pour ou contre l'externalisation en fonction du type de service public. Et pareil que pour la DSP précédente, je vous demande s'il vous plaît d'ajouter un critère social à votre appel d'offres. Vous le faites pour les marchés publics. Il me semble que si vous ne le faites pas pour les concessions, ce serait avouer que vous êtes à l'aise avec le moins-disant social, voire que celui-ci est inhérent à ce mode de gestion. Donc pourriez-vous répondre sur l'ajout de ce critère social pour cette DSP et la précédente ? Merci.

M. le Maire. - Merci Madame HUET. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas ? Monsieur MOULY, allez-y.

M. MOULY. - Je vais tout d'abord répondre à M. SAINTOUL. J'aimerais bien savoir, et vous avez plus de connaissances que moi là-dessus, pourquoi Roubaix, Saint-Denis, Bagnolet et Malakoff passent en DSP. Je les ai pris au hasard.

Ensuite, Madame HUET, effectivement, vous avez parfaitement raison, vous nous avez posé la question en DSP. Actuellement, il faudrait donc quatre personnes. Après, la question serait à combien on les paye. Est-ce qu'on les paye au SMIC ? Est-ce qu'on les paye un peu plus ? C'est un peu compliqué de faire, effectivement, avec les charges sociales, qui représentent en gros 1,40 % du

salaires. Aujourd'hui, on se rend bien compte qu'entre ce que nous reverse EGS, qui est le délégataire actuel, ce qui ne préjuge pas de ce qui se passera demain... Premier sujet.

Deuxièmement, dans ce que vous disiez, effectivement, d'inclure des clés de loi sociale. En fait, nous, ce que nous souhaitons, c'est tout simplement, déjà, de garder le personnel en place. Nous ne souhaitons pas forcément que le personnel en place soit mis ailleurs. Il connaît la ville, il connaît un certain nombre de choses. Effectivement, il faudrait qu'on travaille, et là, vous avez parfaitement raison, et cela peut faire partie de l'appel d'offres, à la reprise du personnel, comme cela existe dans le milieu du nettoyage, de la cantine scolaire, d'un certain nombre de sujets. Je vous remercie de nous avoir signalé cela, et nous allons travailler.

M. le Maire. - Parfait. Merci pour ces réponses.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

CULTURE

12 – Candidature au label « Ma commune aime lire et faire lire »

Rapporteur : Mme AUBRY

Mme AUBRY. - Nous vous proposons que la Ville puisse candidater pour l'obtention du label « Ma commune aime lire et faire lire ». C'est un label qui encourage l'action locale en faveur de la lecture et qui est porté par cette association, Lire et faire lire, composée de bénévoles seniors dont l'ambition est de faire découvrir la lecture aux jeunes. Ils sont très actifs à Montrouge, puisque l'association, selon les données 2025, compte 70 bénévoles qui sont intervenus sur cette année-là dans 13 écoles maternelles et élémentaires pour 77 heures de lecture par semaine dans 64 classes. Voilà, vous avez tous les chiffres. Cela concerne un peu plus de 1 800 enfants. Cela nous a semblé intéressant de continuer et d'amplifier cette action et de solliciter ce label qui est décerné pour une durée de quatre ans, par un comité d'experts – vous l'avez dans le texte –, composé de : trois représentants de l'association, trois

représentants de l'AMF, l'Association des maires de France, et l'écrivain Alexandre Jardin. Pour cela, donc, nous nous engageons, nous, Ville, à favoriser et à développer un certain nombre d'actions, en particulier :

- la communication autour de cette activité de lecture ;
- renforcer également le partenariat avec la médiathèque, ce que l'on fait déjà, puisque la médiathèque est déjà très active autour de la lecture ;
- encourager également les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles de la Ville qui peuvent avoir lieu avec la maison de la parentalité ou lors d'événements avec la maison des seniors ;
- le tout ayant pour but d'organiser, d'articuler toutes ces actions qui ont lieu dans la ville autour d'une vraie politique de lecture.

Pour toutes ces raisons, on vous demande donc d'accepter que notre ville puisse candidater.

M. le Maire. - Merci, Madame Aubry. Madame FAVRA, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme FAVRA. - Je voulais ajouter quelque chose et rappeler à nos collègues que cette association a ses entrées également dans toutes les structures d'accueil du jeune enfant. La lecture ne commence pas à l'école, elle commence dès la crèche, parce qu'on écoute. Il y a énormément de bénévoles et c'est une association formidable effectivement avec des bénévoles.

Il y a aussi cette action intergénérationnelle où des seniors viennent lire des contes, que ce soit dans les crèches, dans les écoles, à la médiathèque, et je dois dire que c'est une association formidable.

Mme CROCHAT. - Bien sûr, on ne peut que trouver très positif ce choix de favoriser la lecture, bien sûr, au sein des écoles. Nous saluons également l'intergénérationnel que nous avons aussi proposé pour des ateliers périscolaires, donc tout cela est très bien. Cependant, cette délibération nous invite tout de même à questionner les choix budgétaires en matière de politique culturelle. Il est effectivement assez regrettable de constater que l'engagement de la Ville en faveur de la culture, au travers de cette candidature, ne repose que sur du bénévolat. Pourquoi ne pas sanctuariser un budget pour ces actions, encore une fois très positives, et valoriser les auteurs Montrougiens volontaires, puisque nous constatons que vous faites intervenir Alexandre Jardin, qui effectivement, a fait des actions intéressantes auprès de la jeunesse et de la lecture, mais il est parisien, il me semble, alors que beaucoup d'auteurs Montrougiens pourraient tout à fait se proposer pour ces actions. Merci.

M. TIMOTEO. - Nous soutiendrons, nous voterons pour cette délibération, bien évidemment, mais une petite réflexion d'ordre général. Avoir le label d'une association, par ailleurs, d'ailleurs, connue sur la place publique, je pense que c'est bien. Avoir une politique assumée de soutien à la lecture publique, je pense que cela serait mieux. Et je ne saurais trop vous inciter, dans ce cadre, à faire les efforts nécessaires pour – pardonnez-moi, mais je fais un petit pas de côté – renforcer cet aspect de la lecture publique, notamment, en faisant les efforts nécessaires pour l'équipement que nous avons dans cette ville, à savoir la médiathèque, pour faire en sorte que la taille et la qualité de son fonds, les conditions de travail des agents qui rendent un service public de qualité, en tout cas qui souhaitent rendre un service public de qualité avec les moyens qu'ils ont à disposition, soient les meilleurs. Et qu'on puisse également conduire les mesures de médiation nécessaires à cette politique municipale de lecture publique.

Je ne reviendrai pas sur les pistes qui viennent d'être évoquées par notre collègue Anne-Laure CROCHAT sur les auteurs, mais aussi sur les maisons d'édition qui peuvent aussi être mobilisées sur le sujet, etc. Et je rajoute juste – mais vous le savez, je n'en doute pas – que certaines écoles, par ailleurs, sur cette question du livre, et indépendamment de l'association qu'on cite là, organisent des rallye-lecture qui stimulent vraiment beaucoup les enfants sur le sujet. Il y a des expériences extrêmement intéressantes dans les écoles sur ce sujet, indépendamment de la proposition qui est faite ce soir. Sans doute, il serait intéressant qu'on puisse regarder la manière dont on peut aussi étendre

ces rallye-lecture conduits avec les enseignants et qui participent du goût de la lecture, de l'amour du livre, de l'ouverture à l'écriture, etc., et qui doivent être, évidemment, encouragés. Je vous remercie.

Mme TRAJKOVIC.- Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Je profite de ce point pour aborder trois sujets relatifs à la culture, qui nous tient à cœur. Les questions sont courtes.

Le premier sujet concerne les acquisitions d'œuvres d'art. Deux œuvres ont été acquises récemment par la Ville : *La Lallare VII*, d'Anna de Castro Barbosa et *Sœurs de Pologne*, d'Anna Picco, toutes deux présentes au 68^e Salon d'Art Contemporain de Montrouge. Nous souhaiterions savoir où ces œuvres seront exposées et si les Montrougiens pourront les voir.

Plus largement, existe-t-il une politique d'acquisition artistique de la Ville avec un budget annuel dédié et des critères de sélection ?

Deuxième sujet, le Festival MARTO. La Ville reconduit sa participation au Festival MARTO pour la saison 2026-2027, avec des représentations notamment au Beffroi. Les tarifs viennent d'être fixés par décision du maire. Nous notons qu'un tarif spécifique, minima sociaux à 5 €, existe pour MARTO. C'est une bonne chose. Mais entre ce tarif à 5 € et le tarif réduit classique à 16 €, pourtant censé couvrir aussi les minima sociaux selon la définition générale, l'écart reste important. Et le plein tarif à 23 € demeure un frein réel pour de nombreux Montrougiens. Ce tarif « minima sociaux » à 5 €, qui fonctionne pour MARTO, n'est pas par ailleurs pas étendu au reste de la programmation du Beffroi. Pour les spectacles tout public hors MARTO, il n'existe qu'un tarif réduit unique regroupant demandeurs d'emploi, minima sociaux, titulaires du pass Améthyste et familles nombreuses à des montants qui restent élevés, jusqu'à 30,50 € en catégorie A. Pourquoi cette différence de traitement entre MARTO et le reste de la programmation ? Avez-vous des données sur la fréquentation réelle des publics en minima sociaux à ces différents tarifs ? La culture doit être accessible à tous les Montrougiens, pas seulement le temps d'un festival.

Le dernier sujet, le label « Ma commune aime lire et faire lire ». Nous soutenons cette candidature. Favoriser la lecture chez les enfants est une priorité que nous partageons. Mais nous souhaitons aller plus loin. Lire et écrire sont deux compétences profondément liées. On ne peut pas développer l'une sans cultiver l'autre. À Montrouge, des ateliers d'écriture existent déjà, à la médiathèque, pour les jeunes une fois par mois, pour les adultes, deux samedis par mois, en entrée libre. C'est une initiative que nous saluons. Mais dans une ville de 46 579 habitants, c'est peu.

Nous nous posons plusieurs questions. Combien de Montrougiens participent à ces ateliers ? Sont-ils bien communiqués au-delà du site de la médiathèque ? Sont-ils accessibles à tous, notamment aux habitants qui ne fréquentent pas spontanément la médiathèque ? Ce label est une belle opportunité pour la Ville d'aller plus loin. Nous suggérons que Montrouge réfléchisse à développer ces ateliers, à mieux les faire connaître et surtout à créer un lien fort entre sa politique de lecture et sa politique d'écriture. Les deux ensemble forment une vraie politique culturelle cohérente et ambitieuse pour tous les Montrougiens.

Nous voterons cette délibération. Merci.

M. LEPRINCE.- Désolé, mais je ne peux pas m'empêcher de rappeler à tout le monde qu'Alexandre Jardin est un populiste et un climatosceptique notoire. Je pense que cela mérite d'être signalé.

M. le Maire.- Madame AUBRY, réponse ?

Mme AUBRY.- Je reprends les choses dans l'ordre sur les questions concernant les acquisitions. Quelle est la politique d'acquisition ? Tous les ans, nous avons un budget, dans le cadre du Salon de Montrouge, qui est de l'ordre de 7 000 €, 7 ou 8 000 €, cela dépend des années. Comme vous voyez, cette année, les acquisitions qui ont été faites portent sur deux œuvres, pour un montant total d'environ 6 000 €, donc nous n'étions pas allés jusqu'au budget, nous n'avons pas consommé l'intégralité du budget. Effectivement, on en avait déjà parlé, ces acquisitions sont pour le moment stockées ici, à l'Hôtel de Ville. Une personne à la direction de la culture est en train de faire un gros inventaire, tout un

travail d'inventaire de cette collection. Je sais que certains d'entre vous aimeraient bien avoir d'autres œuvres, qu'il y ait des changements réguliers. Tout cela va faire l'objet d'une étude. Il faut pouvoir entretenir la collection, il faut pouvoir la déplacer. À terme, je ne trahis aucun secret, notre ambition serait de créer une artothèque. Il faut voir un petit peu sous quelles formes, dans quelles conditions, parce que tout cela est quand même assez compliqué, il y a différentes formes. C'est un travail en cours.

Sur le Festival MARTO, effectivement, les tarifs sont fixés dans une décision, mais les tarifs sont fixés... Le Festival MARTO est une association qui regroupe un certain nombre de partenaires. Ce sont les partenaires qui se mettent d'accord sur les tarifs pratiqués pour les spectacles, que nous, en tant que diffuseur de ces spectacles, sommes tenus de pratiquer. Ce sont des tarifs qui n'avaient pas évolué depuis cinq ans. D'où le choix de ces tarifs pour cette année. Ils sont effectivement un peu différents de notre tarification à nous, mais qui est une tarification que nous avons choisie, parce que nous avons un certain nombre de contraintes également. Il faut pouvoir avoir des tarifs pour le parterre, des tarifs pour le balcon, des tarifs un peu plus accessibles, des tarifs pour les enfants. On sollicite beaucoup les écoles pour soutenir l'accès à la culture. Pour le moment, ce ne sont peut-être pas des tarifs qui vous conviennent, mais dans l'univers des théâtres du département, nous ne sommes vraiment pas les plus chers.

Concernant le label « Lire et faire lire », écoutez, je suis ravie que cela puisse vous convenir. J'ai bien noté que vous souhaitiez tous que cela soit aussi la possibilité pour la Ville de construire une vraie politique de la lecture, voire de l'écriture. On ne pourra peut-être pas tout faire en même temps. Effectivement, pour moi, ce label est aussi un prétexte à essayer de construire une vraie politique autour de la lecture à destination des très jeunes, pour créer des parcours pour les enfants et les étudiants, leur permettant d'avoir un accès à l'éducation et à la culture.

M. le Maire.- Merci, Madame AUBRY. J'avais une question pour M. LEPRINCE. C'est Alexandre Jardin qui a créé l'association Lire et faire lire. C'est le parrain, en fait. Que lui reprochez-vous, à M. Jardin, Monsieur LEPRINCE ?

M. LEPRINCE.- Toutes ses connexions avec l'extrême-droite européenne, avec la Confédération rurale, avec tous les mouvements associatifs d'extrême-droite.

M. le Maire.- D'accord. Donc cela veut dire que vous condamnez l'association Lire et faire lire, dont il est le parrain. Elle est extrême-droite. Attendez, c'est le parrain. On vient de dire qu'on travaille avec elle, on a confiance en elle. Elle est dans des centaines, voire des milliers de communes. Mais vous, vous nous dites ce soir que le parrain et le fondateur de cette association est quelqu'un d'extrême-droite, ce qui condamne un peu toutes les relations de Lire et faire lire avec les collectivités en France. C'est grave, ce que vous dites, Monsieur LEPRINCE. Jeter l'anathème sur des gens comme cela lors d'un débat, il faut l'assumer après. Donc vous l'assumez ?

Monsieur LEPRINCE.- Je l'assume complètement, oui.

M. le Maire.- Parfait. On transmettra à M. Jardin.

Monsieur LEPRINCE.- Avec plaisir.

M. le Maire.- Très bien. On le fera. On verra la réponse qu'il vous apportera.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

SPORT

13 – Octroi de subventions versées par le Département au titre de l'animation sportive

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vous savez que dans le cadre du contrat de développement qui nous lie avec les Hauts-de-Seine, c'est le Département qui a octroyé quatre subventions à quatre associations montrougiennes. Il s'agit du Montrouge Football Club pour 19 013€, le SMM pour 27 304€, le Groupe sportif de Montrouge pour 1 444€ et le CAM pour 27 746€.

Ce sont les subventions décidées par le Département qui passent par le budget de la Ville et qu'on reverse ensuite à ces associations.

Y a-t-il des questions ?

M. BOUDJERID.- Ma réflexion résonne avec le précédent Conseil municipal. C'est-à-dire que quand vous parlez de culture, vous nous « balancez » – excusez-moi pour le terme – des quantités en termes de nombre de bénévoles. Et dès qu'on parle de sport, là, on sort le chèque. On ne comprend pas.

M. le Maire.- Qu'est-ce que vous voulez dire par...

M. BOUDJERID.- On ne comprend pas ce « deux poids, deux mesures ». Quand il s'agit de culture, on met le moins possible. Et quand il s'agit de sport, on passe tout de suite à des milliers d'euros qu'on donne...

M. le Maire.- J'avoue que je ne vous suis pas dans votre raisonnement. Qu'est-ce que vous voulez dire ? Que pour la culture, on ne met pas d'argent, et pour le sport, on en met ? C'est cela ?

M. BOUDJERID.- On en met beaucoup plus. Onze fois plus.

M. le Maire.- Combien ?

M. BOUDJERID.- Onze fois plus. Ne serait-ce que pour les associations culturelles. Et les chiffres viennent de chez vous.

M. le Maire.- Monsieur BOUDJERID, dans cette délibération, il est dit que le département des Hauts-de-Seine verse des subventions à des associations. C'est le Département qui décide.

C'est ce qui est écrit. Et donc là, ce qu'on vous demande, c'est d'approuver cette décision du Département, qui n'est pas la nôtre, et qui passe par notre budget.

Et par ailleurs, je ne vois pas ce qui vous permet de dire que nous n'aidons pas autant les associations culturelles que sportives. D'où cela vient cette analyse ? C'est fondé sur quoi ? Sur quel élément ?

M. BOUDJERID.- C'est le budget que nous avons voté la dernière fois. Et j'avais fait cette réflexion qui est basée sur les chiffres que vous communiquez vous-même.

M. le Maire.- Monsieur BOUDJERID, la culture ne se limite pas aux subventions aux associations, il y a plein d'autres choses. Quand la Ville...

M. BOUDJERID.- Justement.

M. le Maire.- Je vous explique. Quand la Ville, par exemple, dispose d'une médiathèque, d'un conservatoire, d'un beffroi, d'un espace Colucci, c'est beaucoup d'investissements et des dépenses de fonctionnement pour la culture. Donc la Ville fait beaucoup pour la culture. Et cela se mesure, effectivement. Si vous relisez bien le budget, tout cela, si on faisait une comptabilité analytique, on pourrait le voir.

M. BOUDJERID.- Cela vaut aussi pour les infrastructures sportives.

Cela coûte de l'argent et c'est déjà budgété.

M. le Maire.- C'est ce que je vous dis. La Ville, dans ces deux domaines, fait des efforts considérables, tant en fonctionnement qu'en investissement. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Cela n'a pas de sens.

Nous passons à ce vote. Qui est favorable à ces subventions départementales, à ces clubs ?

Ah, Madame CLAQUIN.

Mme CLAQUIN.- Merci Monsieur le Maire. Ma question porte sur cette thématique. Lors du Conseil municipal où nous avons voté les subventions de la Ville aux associations sportives, j'avais demandé effectivement que puisse être présenté un bilan des objectifs et des indicateurs sont mis en place par convention avec les principales associations sportives de la ville que l'on retrouve dans cette délibération, notamment sur la thématique de l'inclusion et de la participation des filles aux activités sportives. Je profite de cette délibération pour rappeler ma question, car je ne crois pas que nous ayons été destinataires de ce bilan ni qu'il ait été présenté en Conseil municipal.

M. le Maire.- Très bien, nous le notons et on va redemander que ce travail soit fait et vous soit présenté. D'autres questions ? Il n'y en a pas ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

PETITE ENFANCE

14 - Partenariat financier avec la crèche associative Le Chemin des Enfants - Autorisation de signature de l'avenant n°18 pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2026 et le reliquat de la subvention 2025

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- C'est un peu un marronnier. Toutes les années, nous vous proposons un avenant puisque le numéro de l'avenant est le numéro 18. Nous donnons 0,77 € par heure à l'association. Cette délibération permet de donner la subvention de fonctionnement pour 2026 et le reliquat de subvention de 2025, qui correspond pour 2025 à un trop-perçu de 5 940,35 €.

Nous vous proposons un versement de subvention, trop-perçu 2025 et subvention 2026, à hauteur de 21 386,38 €.

M. le Maire.- Merci Madame FAVRA. Questions ? Madame HUET.

Mme HUET.- J'ai entendu le dépit dans la voix de Mme FAVRA. Comme tous les ans, nous voterons contre, car nous considérons que la commune ne doit pas participer au financement des crèches privées. Nous nous opposerons à cette convention.

Par ailleurs, j'appelle votre attention quand même sur l'avenant, car parfois, j'ai l'impression d'être la seule à les lire. Mais l'avenant qui était dans les pièces jointes du Conseil municipal contient, il me semble, une coquille à la dernière ligne. La dernière phrase dit : « Le montant global de la subvention à verser pour l'année 2025 s'élève à 21 386,38 € ». Mais je pense qu'il s'agit de l'année 2026, pas de l'année 2025. Donc si c'est bien une erreur, il faudra le corriger avant de signer l'avenant.

Voilà, c'est tout ce que j'ai.

M. le Maire.- Merci, Madame HUET. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas ? Mme FAVRA répond.

Mme FAVRA.- Oui, Madame HUET. Comme vous le savez, je vous le dis chaque année, cette crèche associative accueille 31 enfants montrougiens. Donc ce n'est pas une association privée proprement dit, c'est-à-dire qu'il y a des familles qui bénéficient de cet accueil. Je vous le dis chaque année, la CAF et la protection maternelle infantile l'ont agréée, enfin la CAF, parce qu'elle verse des subventions, et la protection maternelle infantile parce qu'elle donne les agréments. Je relis la dernière phrase dont vous parlez : « Compte tenu de ce trop versé de subvention de 5 940 € et du montant définitif de 27 000, le montant global de la subvention versée [oui, pour l'année 2025] s'élève à 21 000 ». Oui, c'est l'année, l'exercice comptable. Mais je pense que c'est exactement le même montant qui figure au niveau du rapport.

M. le Maire.- Parfait. Merci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

PETITE ENFANCE

15 - Avis de l'autorité organisatrice sur le projet d'extension de la capacité d'accueil de la micro-crèche Polaris gérée par la société La Maison Bleue

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Chers collègues, l'article 18 de la loi du plein emploi du 18 décembre 2023 prévoit que tout nouveau projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement fait désormais l'objet d'un avis favorable de la commune. C'est à ce titre, donc, que nous vous proposons la demande de la société Maison Bleue, qui a une micro-crèche appelée Polaris située 9 rue Corneille à Montrouge, et qui, pour l'instant, avait une dizaine d'enfants et demande d'augmenter d'un berceau sa capacité d'accueil. C'est à ce titre de l'autorité organisatrice du projet d'expansion que nous avons cette possibilité.

M. le Maire.- Merci Madame FAVRA. Madame HUET, sur la Maison Bleue.

Mme HUET.- Plusieurs questions. D'abord, quel est le choix d'encadrement opéré par la Maison Bleue pour cette crèche ? Pour 11 enfants, il nous semble qu'il devrait y avoir deux employés en permanence. Et si vous, vous êtes très confiant dans la Maison Bleue pour respecter les taux d'encadrement qu'elle annonce, nous, pour notre part, nous avons des doutes. On renverra à plusieurs sources qu'on peut vous envoyer, qui indiquent que le groupe La Maison Bleue a une politique très délibérée d'essayer de pousser au maximum les taux d'encadrement à la limite de la légalité, voire dans l'illégalité. Et les enquêtes indiquent qu'il ne s'agit pas seulement de difficultés, qui sont bien réelles, à recruter, mais bien d'une politique nationale délibérée de la part de la Maison Bleue, dont nous avons déjà vu les conséquences avec la crèche Bambou.

Évidemment, vous allez nous rétorquer que passer à des crèches publiques n'est pas possible à Montrouge pour tous les enfants, mais si vous aimez tant que cela les crèches privées, il y a quand même d'autres interlocuteurs qu'un groupe qui semble être aussi maltraitant que People and Baby. Par exemple, on pourrait aller voir dans l'associatif ou d'autres groupes, qui ont quand même moins de « casseroles » au niveau national et avec lesquelles d'autres villes refusent aujourd'hui de traiter.

Pourquoi est-ce qu'on continue de faire confiance à un groupe dont on sait qu'il est structurellement maltraitant ?

M. PELLETIER.- Sur cette question de l'extension de la micro-crèche gérée par Bambou, je pense que c'est important de rappeler d'abord au préalable le contexte des structures de la petite enfance à Montrouge. On a eu une fermeture de la crèche du 11 novembre il y a quelques années. L'année prochaine, il est annoncé une fermeture de la crèche familiale, c'est-à-dire la structure qui gère les assistantes maternelles de la Ville. Parallèlement à cela, comme l'a rappelé ma collègue Annabelle HUET, on a connu des cas de maltraitance dans la crèche Bambou, gérée en DSP par l'entreprise Maison Bleue. Et c'est un peu dans ce contexte qu'on a interrogé sur l'objet d'extension d'une micro-crèche. Les micro-crèches, comme cela, cela fait tout petit, tout mignon. Mais ce n'est pas si mini et si mignon que cela. L'Inspection générale des affaires sociales a rédigé un rapport sur le sujet en 2024. Elle pointait un certain nombre de faits qu'il me semble important de rappeler à ce Conseil. Le premier fait, c'est que ces micro-crèches ont un niveau d'exigence réglementaire inférieur à celui des autres structures d'accueil de la petite enfance. Cela concerne notamment le taux d'encadrement. On n'a pas besoin d'avoir un directeur d'établissement dans une micro-crèche, contrairement à une crèche classique. Cela concerne également la qualification des personnels qui interviennent dedans. En gros, on a des structures qui s'appellent « crèches », mais qui n'ont pas forcément le même niveau de qualité qu'on attend, normalement, quand on place un enfant dans une crèche.

Le deuxième point qu'avait souligné l'Inspection générale des affaires sociales dans son rapport de 2024 est que ces micro-crèches sont également plus onéreuses. Ce sont les structures d'accueil les plus coûteuses, en particulier pour les familles modestes, parce qu'il y a des restes à charge plus importants pour les familles modestes. C'est donc un peu avec une certaine incompréhension qu'on voit se développer ce type de structure à Montrouge, alors qu'on ferme des structures publiques.

Notre groupe a une position simple. On va voter contre cette extension, non pas pour priver les familles montrougiennes d'un berceau, mais pour vouloir donner un élan à ce que la Ville de Montrouge prenne pleinement ses responsabilités d'autorité organisatrice de la petite enfance en développant des structures de qualité pour les familles montrougiennes, y compris les plus modestes. Merci.

Mme FAVRA.- La micro-crèche Polaris a été créée en 2020. Elle a été rachetée par la suite par la Maison Bleue. Il s'avère qu'effectivement, la Maison Bleue est dans le coup. Mais de toute façon, Polaris existait avant et a été rachetée.

Vous avez évoqué la fermeture du 11 novembre, il y a plus de deux ans et demi. Pourquoi avait-on fermé le 11 novembre ? Parce que déjà, nous avons un problème sur le recrutement de nos collaboratrices, c'est-à-dire qu'il y avait déjà, dès le début, peu d'engouement pour trouver des collaboratrices. Nous avons donc préféré fermer cette crèche, rapatrier toutes les autres collaboratrices et la directrice dans d'autres structures pour permettre un encadrement correct.

Vous évoquez aussi la crèche familiale. Ce n'est pas de notre ressort si la crèche familiale ferme. C'est simplement lié à l'âge des assistantes maternelles, qui partent à la retraite. Actuellement, nous en avons trois et l'année prochaine, nous n'en aurons plus. Les assistantes maternelles qui sont sous l'égide de la commune ont deux choix. Si elles sont en âge de partir à la retraite, elles partent à la retraite. Si elles ne sont pas en âge de le faire, elles partent vers le libéral. Et donc, on ne peut pas les en empêcher. Si la crèche familiale ferme, ce n'est pas de notre fait, c'est le fait que les assistantes maternelles partent à la retraite ou partent vers le privé.

Vous avez évoqué aussi l'IGAS en 2024. Je tiens à vous dire que ce rapport de l'IGAS avait été envoyé au ministère de la Santé, à la ministre qui était dédiée pour ce problème, et qu'elle n'a jamais fait aucune fermeture, elle n'a donné aucune consigne pour fermer la Maison Bleue ou fermer d'autres structures. Et il me semble que l'IGAS, en 2024, avait surtout ciblé des problèmes financiers, de charges d'exploitation, je n'ai pas exactement les thèmes, mais voilà, ce n'était pas que de la maltraitance et ce n'étaient pas que des mauvais sujets.

Vous parliez aussi des micro-crèches. Vous avez raison, certaines micro-crèches sont très chères. Pourquoi ? Parce qu'il y a deux systèmes de financement. Le premier est la prestation de service unique qui est... Je peux continuer, ou cela vous convient, non ? Non, parce que je vois que vous parlez. Donc, il y a deux systèmes. Le premier système est la prestation de service unique, ce sont exactement les mêmes... comment dire, les mêmes problématiques budgétaires. Et il y a la Paje. Effectivement, vous avez raison, pour les micro-crèches, certaines familles paient très cher. Mais vous avez oublié, Monsieur, que la Paje permet aux familles qui sont dans les structures micro-crèches d'être défiscalisées. Pas pour l'année qu'ils ont là, mais l'année d'après. Et donc, si vous voulez, chacun y trouve son compte.

M .PELLETIER.- Pour être défiscalisé, il faut être assujetti à l'impôt sur le revenu.

Mme FAVRA.- Pour voir un peu les familles qui sont sur Montrouge, beaucoup sont fiscalisées.

M. le Maire.- Merci Madame FAVRA. J'ajouterai à l'attention de M. PELLETIER et de Mme HUET qu'en fait, vous êtes dans une posture idéologique. Vous êtes contre le privé, mais vous vous foutez complètement de la qualité de vie des Montrougiennes et des Montrougiens. C'est cela, la réalité, en fait. Parce qu'aujourd'hui en France, une crèche sur deux est privée. Et c'est le cas aussi à Montrouge. S'il n'y avait pas le privé, il y aurait deux fois moins de places en crèche pour les familles. Et votre vote, c'est ce qui va se passer. Vous devrez rendre compte du fait qu'en votant contre, il y aura moins de places de crèche à Montrouge. Alors, c'est une place. Mais votre position, c'est celle-là.

Nous... Attendez, je vous réponds.

M .PELLETIER.- Monsieur le Maire, on se contentait de rappeler un rapport...

M. le Maire.- S'il vous plaît, je réponds. Donc, pourquoi, aujourd'hui, y a-t-il une dénatalité en France ? Pourquoi les Français font moins d'enfants ? La raison numéro 1 est qu'il n'y a pas assez de places en crèche. Et donc, il faut tout faire pour qu'il y ait des places en crèche. Et nous mettons le paquet. Nous dépensons beaucoup d'argent dans des crèches publiques. Vous avez vu qu'on a du mal à recruter. Mme FAVRA vous l'a dit. Il nous manque du personnel. Cela ne tombe pas du ciel. Vous pouvez nous raconter toutes vos histoires idéologiques et prendre des postures comme vous le faites, mais ce n'est pas facile de gérer des crèches publiques. Il faut recruter, on n'y arrive pas. L'important, c'est qu'il y ait des places en crèche à Montrouge, et que les familles aient des solutions. Et donc, pour cela, il faut travailler avec le privé, main dans la main. Et vous dénigrez sans arrêt le privé, votez contre. Qu'est-ce que vous faites ? Vous aggravez la situation. Et c'est cela qu'on peut vous reprocher. C'est de la posture, c'est de l'idéologie, c'est inefficace, et c'est contraire à l'intérêt des Français en général, des Montrougiens en particulier.

On passe au vote ? M. SAINTOUL arrive toujours, puis il veut faire son petit truc. Non, Monsieur SAINTOUL, vous n'avez pas pris la parole.

Allez, on passe au vote. Vous aurez le temps de vous exprimer dans la prochaine, puisque vous reviendrez en arrière, comme toujours.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

LOGEMENT

16 – Mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux sur la ville de Montrouge - Convention bilatérale avec la société VILOGIA

Rapporteur : M. VIROL

M. VIROL.- La loi ELAN rend obligatoire le passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux. Les principaux enjeux de cette mise en œuvre reposent sur la volonté partagée des réservataires et des bailleurs de :

- ✓ renforcer la fluidité en optimisant la location des logements proposés à la demande exprimée ;
- ✓ faciliter les parcours résidentiels en favorisant les mutations et en accompagnant les habitants ;
- ✓ apporter plus de transparence et de lisibilité aux demandeurs dans leur démarche et le traitement de leurs demandes ;
- ✓ faire émerger une gestion partagée de la demande et des attributions entre tous les acteurs dans le respect des engagements pris par chaque réservataire auprès des demandeurs relevant de leur périmètre ;
- ✓ assurer le pilotage et l'animation des modalités de gestion permettant de mettre en adéquation la demande et l'offre mobilisée au titre des différents contingents.

Le protocole régional en vue de la mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux en Ile-de-France définit qu'une convention bilatérale de réservation devra être signée entre bailleurs et réservataires.

Celle-ci définit les modalités d'attribution du patrimoine locatif dans chaque commune. Chaque convention précise les modalités de gestion des réservations de logements :

- ✓ premièrement, les modalités d'information sur les vacances de logements du bailleur ;
- ✓ deuxièmement, une indication sur le délai et les modalités dans lesquelles le réservataire propose des candidats à l'organisme bailleur, ainsi que les modalités d'affectation du logement à défaut de proposition dans les délais ;
- ✓ troisièmement, les caractéristiques du logement proposé.

Aujourd'hui, la Ville de Montrouge s'est engagée dans cette mise en œuvre de gestion des flux. Elle s'y est d'autant plus engagée que c'est obligatoire.

Depuis 2024, 10 bailleurs ont déjà signé des conventions de gestion de flux, et le travail de passation de ces conventions entre les services de la Ville et les bailleurs se poursuit.

Pour répondre à une demande exprimée en AP3C, je vous précise que 10 bailleurs montrougiens sur 11 sont éligibles et que 10 ont déjà signé cette convention, de sorte que Vilogia est le 11^e et dernier bailleur éligible qui signera cette convention si le vote est favorable.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la convention de gestion en flux ci-annexée, à conclure avec Vilogia, d'autoriser M. le maire à la signer et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

M. le Maire. - Merci. Questions sur cette convention ? Oui, Madame TRAJKOVIC.

Mme TRAJKOVIC. - Nous examinons ce soir la convention bilatérale de gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux avec le bailleur Vilogia. Nous avons bien noté que la gestion en flux est une obligation légale issue de la loi ELAN de 2018, précisée par le décret de février 2020, et non un choix municipal. Notre propos ce soir ne porte donc pas sur le principe, mais sur ce que la municipalité, elle, maîtrise, l'usage qu'elle fait de son contingent communal.

Cette convention avec Vilogia porte sur trois droits de suite, convertis en sept droits uniques. Concrètement, cela signifie que la Ville de Montrouge peut orienter des candidats sur sept logements chez Vilogia, dont 3 T1 situés au 44-46 rue Barbès, c'est très peu. Nous savons qu'une dizaine de conventions similaires ont déjà été signées avec d'autres bailleurs sociaux présents sur notre territoire, mais nous ne disposons pas d'une vision d'ensemble. Ainsi, nous souhaiterions que la Ville nous communique un bilan consolidé de toutes ces conventions. Combien de droits uniques la Ville détient-elle au total, tous bailleurs confondus ? Combien de logements ont été effectivement attribués à des Montrougiens en 2024 et 2025 grâce à ce contingent communal ? Et combien de Montrougiens sont aujourd'hui en liste d'attente pour un logement social ?

La convention mentionne également que la part de logements réservés représente 12 % au plus du flux annuel de Vilogia sur le territoire des Hauts-de-Seine. Nous souhaiterions comprendre ce que ce chiffre signifie concrètement pour Montrouge. Est-ce 12 % réservés à notre ville seule ou 12 % partagés entre toutes les communes du département ? Le logement est un droit fondamental, mais à 23 %, Montrouge reste sous le seuil légal des 25 fixés par la loi SRU. Combien de temps encore la municipalité se contentera-t-elle de gérer à la marge quelques droits de réservation plutôt que de mettre en œuvre une politique ambitieuse de rattrapage ? Les Montrougiens qui attendent un logement social méritent mieux que des chiffres dispersés et une trajectoire qui ne suffit pas à combler ce déficit. Merci.

M. le Maire. - Merci. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Monsieur VIROL ?

M. VIROL. - Alors, la question des 25 %, c'est très facile, quand on est ministre du Logement, de prendre une gomme, d'effacer un 0 et de remplacer par un 5. En revanche, pour rattraper simplement 2,5 %, je rappelle qu'on est à 22,5. C'est-à-dire que quand cette décision a été prise, on était au-delà des 20 %. Quand on est sur un périmètre très court avec un foncier très attractif, on est forcément en compétition avec des promoteurs. Et je vous garantis qu'on se bat tous les jours pour faire cela. Mais c'est très facile, là aussi, de dire : « Il faut le faire ». Sinon, pour répondre, il faut que vous sachiez que l'État est

réservataire à hauteur de 30 % de tous les logements sociaux construits qui sont livrés. Pour équilibrer les opérations de construction et de livraison de logements neufs, on a besoin de réservataires, qui vont nous aider. C'est comme cela que cela fonctionne. Mais même pour SOHP, nous avons des opérations où, en propre, on n'a pratiquement pas de logements. Tout est au niveau de réservataire. Nous avons passé avec le ministère de l'Intérieur, rue de Laval, une convention de réservation très importante. Et ce n'est pas considéré comme l'État. L'État, c'est la préfecture. Là, c'est le ministère de l'Intérieur. C'est assez facile de dire qu'on ne fait pas assez, mais parce que vous ne connaissez pas la réalité opérationnelle et pragmatique des choses. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Maintenant, peut-être que...

Les conventions sont sur trois ans. Les six premières conventions que nous avons signées avec SOHP, CDC Habitat, Sequens, Immobilière 3F, Hauts-de-Seine Habitat et RATP Habitat datent de septembre 2024. Les quatre suivantes de mars 2025, Toit et Joie, Aximmo, Batigère et La Sablière. Et aujourd'hui, si c'est voté, nous avons Vilogia. Je pense que pour avoir une visibilité, c'est peut-être attendre encore à peu près deux ans pour faire un point sur ce que cela a donné. Est-ce que cela a apporté quelque chose ? Je devrais dire que le texte est quand même assez technocratique, qu'il a fallu plus de deux ans de discussions acharnées avec l'AORIF, entre l'État et l'AORIF, pour avoir les fameux décrets d'application, et que ce n'est pas évident.

M. le Maire.- Merci, c'est clair. Et j'ajouterai à ce qu'a dit M. VIROL, puisque Mme TRAJKOVIC dit qu'on n'avance pas, etc., que nous avons signé, lors du dernier mandat, un contrat de mixité sociale avec l'État. Ce n'est pas rien, un contrat de mixité sociale. C'est l'État qui signe avec la Ville un contrat de mixité sociale dans lequel on s'engage sur une trajectoire, je crois que c'est neuf ans, à construire des logements sociaux en nombre et en qualité pour sortir de la carence. Et nous allons sortir de la carence, cette carence qui fait qu'on est en dessous des 23. Donc Madame TRAJKOVIC, avant de nous critiquer, lisez ce contrat de mixité sociale. Il contient beaucoup de choses d'ailleurs, et il montre, il démontre que nous avons des projets dans toute la ville pour atteindre cette règle des 25 % qui s'impose à nous.

M. VIROL.- Et nous avons signé 100 % des bailleurs éligibles.

M. le Maire.- Exactement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

ENVIRONNEMENT

17 – Instauration du concours annuel Montrouge verte et fleurie

Rapporteur : Mme RABIER

Mme RABIER.- Vous connaissez déjà ce concours. La petite différence par rapport aux précédentes éditions est que l'on a intégré une catégorie des pieds d'arbre et des permis de végétaliser, parce qu'un certain nombre dans la ville sont particulièrement beaux. Donc on s'est dit qu'ils embellissaient vraiment l'espace public et que c'était bien de les faire entrer dans le concours.

Sinon, rien de bien nouveau. C'est un concours qui permet de mettre en avant les efforts réalisés par les Montrougiens pour embellir la ville. Dans les critères de sélection, il y a évidemment la beauté, la variété, mais aussi l'apport en termes de diversité végétale qu'on peut imaginer bénéfique pour la biodiversité.

Il faut qu'on nomme un jury aussi, c'est cela. C'est aussi l'idée de la délibération.

Le jury doit être désigné. Il fera le tour de la ville et le tour des candidatures pour choisir les lauréats. Il faut deux élus d'opposition. Ne vous battez pas, surtout.

M. le Maire.- Cite les élus.

Mme RABIER.- Je voulais citer tout le monde, bien sûr. Nous proposons M. Jean-Yves VERZEELE, moi-même, Karim TAKI, Mme LESUEUR, Mme GRAÏNE, Mme MAILLARD, M. LEROUX, et nous aimerions accueillir deux élus de l'opposition.

M. le Maire.- Qui sont les candidats de l'opposition ?

M. TIMOTEO.- Il y aura Benoît PELLETIER, pour ce qui nous concerne, comme indiqué au service.

M. le Maire.- D'accord.

Et est-ce qu'il y a un autre candidat dans un autre groupe ? Donc on a un candidat de l'opposition. M. PELLETIER ? Parfait, on le note.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération, ce concours ?

Mme TRAJKOVIC.- Plusieurs remarques sur ce point. Ce jury ne comporte qu'un seul agent technique de service des espaces verts face à plusieurs élus. Ce déséquilibre peut faire glisser la notation vers autre chose que les critères techniques de l'article 6, par exemple, favoriser des habitants connus de la majorité plutôt que des projets objectivement mieux notés sur la diversité végétale ou la gestion durable de l'eau.

Sur la transparence des bons d'achat, les lauréats reçoivent des bons d'achat à faire valoir auprès des fleuristes de la ville. Existe-t-il une liste précise de ces fleuristes partenaires ? Comment ont-ils été sélectionnés par la Ville ? Sur le fond, ce concours valorise le fleurissement visible depuis la rue. Mais nous sommes réunis ce soir alors qu'un épisode de canicule démarre aujourd'hui, avec des températures annoncées jusqu'à 40 degrés pendant 10 jours. Après l'épisode de mai, rien n'a été mis en place dans notre ville pour le bien-être de nos habitantes et habitants. Le fleurissement esthétique ne doit pas masquer l'urgence d'une véritable bifurcation écologique.

Nous pensons aussi aux habitants des HLM de la ville, dans des immeubles anciens qui n'ont pas été rénovés thermiquement, où la chaleur s'accumule dans les appartements jusqu'à 35 degrés, sans aucune isolation, sans air frais. Ce sont souvent les ménages les plus modestes qui subissent le plus durement cet épisode de canicule dans des logements impossibles à rafraîchir. Merci.

M. le Maire.- Merci Madame TRAJKOVIC. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Mme RABIER.- Les fleuristes de la ville qui participent sont ceux qui veulent bien participer. Ils sont sollicités et ils participent s'ils le souhaitent. Ils sont volontaires.

Je n'ai pas compris votre deuxième question. Il n'y a pas d'agent.

Mme TRAJKOVIC.- Il n'y a pas de deuxième question, il n'y avait que celle-là.

Mme RABIER.- Il n'y a pas d'agent.

Mme TRAJKOVIC.- Non, il n'y avait que cette question.

Mme RABIER.- Il n'y a pas d'agent. Je ne comprends pas. Dans le jury, il n'y a pas d'agent.

Mme TRAJKOVIC.- Oui, le jury apparemment ne comporte qu'un seul...

Mme RABIER.- Non, il n'y a pas d'agent.

Mme TRAJKOVIC.- ... qu'un agent technique.

M. le Maire.- Qui est l'agent technique ?

Mme RABIER.- Tout le monde est élu. Il y a les services de la Ville...

M. le Maire.- Karim TAKI ?

Mme RABIER.- Mais venez, venez. Vous êtes la bienvenue.

M. le Maire.- Qui est l'agent dont vous parlez ? Je n'ai pas compris.

Mme RABIER.- En fait, les gens qui s'inscrivent au concours s'inscrivent par mail. Ils ont jusqu'au 22 juin pour s'inscrire. Ensuite, évidemment qu'il y a un tracé, un passage à organiser.

Mme TRAJKOVIC.- C'est mal écrit.

Mme HUET.- Pour le jury, il est marqué : *« Les prix du concours sont attribués par un jury composé d'élus municipaux... »*

Mme TRAJKOVIC.- *« ... et d'un agent du service des espaces verts ».*

Mme RABIER.- C'est peut-être mal expliqué, mais celui qui prend les décisions, c'est le jury que l'on va désigner aujourd'hui. L'agent des espaces verts accompagne. On peut lui poser des questions. Par exemple, il y a des critères pour juger la composition, la gestion un peu durable, les espèces qui sont choisies. Un agent des espaces verts peut répondre aux questions pour nous aider tous collectivement à faire un choix. Ce qui est généralement fait, c'est qu'on prend la décision tout à fait conjointement.

En fait, l'agent aide à comprendre, mais il n'est pas membre du jury. Il accompagne le jury.

M. le Maire.- On aurait dû l'écrire un peu comme cela. Donc il n'est pas, le pauvre...

Madame HUET.

Mme HUET.- On peut peut-être vous suggérer de réécrire du coup l'article, parce que ce n'est vraiment pas clair. Par ailleurs, on trouvait que c'était plutôt une bonne idée d'avoir un agent...

Mme TRAJKOVIC.- Oui, un agent technique en tant que jury, justement. C'est lui, le spécialiste, quand même.

M. le Maire.- Est-ce qu'on peut considérer que Mme TRAJKOVIC est candidate pour être membre du jury ? Non ? Pourquoi ? Vous vous intéressez au sujet, c'est bien.

M. SAINTOUL.- Je vais quand même prendre la parole, Monsieur le Maire, si vous voulez bien.

M. le Maire.- Il n'y a que M. PELLETIER. Alors M. SAINTOUL est candidat, lui.

M. SAINTOUL.- Non, je ne suis pas candidat.

M. le Maire.- Dommage.

M. SAINTOUL.- Vous voyez, dans ce Conseil municipal, vous avez cru bon et utile de nous couper la parole sur des délibérations plusieurs fois. Et là...

M. le Maire.- Non, je ne vous ai pas coupé la parole. C'est vous qui l'avez prise de façon intempestive.

M. SAINTOUL.- Non, non. Vous avez refusé de nous la donner à certaines occasions.

M. le Maire.- Alors allez-y.

M. SAINTOUL.- Dans cette circonstance, vous vous trouvez marri parce que vous n'avez pas votre quota d'élus d'oppositions pour venir dans ce jury. Ce n'est pas un drame. Vous arriverez à faire ce que vous devez faire.

M. le Maire.- Si vous veniez avec nous, on vous accueillerait volontiers.

M. SAINTOUL.- Et il n'y a aucun problème. Dans toutes les circonstances, vous voyez bien, nous sommes très constructifs, nous participons. On a parlé tout à l'heure de Lire et faire lire. Je me rappelle très bien avoir proposé ma participation à ce genre d'initiative lors de mon 1^{er} mandat municipal. Il n'y a pas de problème à contribuer utilement aux initiatives de la Ville. Mais vous voyez qu'il y a une contrepartie, en réalité, à ces choses-là. Celles-ci ne peuvent pas être dans un seul sens. Quand vous êtes d'accord, quand cela vous paraît utile, et puis, le reste du temps, quand on est critique, quand on n'est pas d'accord, quand on trouve que votre argumentation n'est pas pertinente, et bien, dans ces cas-là, vous nous expliquez qu'on n'a pas la parole. On n'est pas là juste pour faire décoration. Vous allez gérer ce concours, ce ne sera pas une tragédie, ce n'est pas un objet de politique publique centrale non plus, et vous assumerez vos responsabilités.

M. le Maire.- Merci Monsieur SAINTOUL.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

AMENAGEMENT URBAIN

18 – Bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune en 2025

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est le Code général des collectivités qui nous l'impose.

Ce bilan est le suivant. Nous avons acquis, d'abord :

- ✓ deux parcelles à usage de trottoir et de voirie, pour un montant modeste de 2 € ;
- ✓ une parcelle rue Gabriel Péri ;
- ✓ une parcelle de la ZAC Nord. Voilà, donc c'est symbolique.

Et nous avons cédé quatre biens :

- ✓ une maison individuelle avec jardin rue Verdier, mais au prix des espaces verts, à VSGP ;
- ✓ un local commercial 66 rue Louis Rolland, à un commerçant de la ville ;
- ✓ un autre local commercial 130, avenue de République à un autre commerçant de la ville ;
- ✓ un ensemble immobilier de parcelles au 16-18 République, pour y réaliser un programme de commerces et de logements.

Au total, nous avons cédé quatre biens pour un montant de 3 673 980 €. Tout cela a fait l'objet de délibérations au cours de l'année 2025.

M. SAINTOUL.- Merci, Monsieur le Maire. Simplement sur la question des cessions, vous indiquez qu'elles ont été faites au bénéfice de commerçants de la ville. Étaient-ce des commerçants qui occupaient déjà des locaux ? Enfin, sur quels critères avez-vous attribué ce genre de choses ?

M. le Maire.- Pour le 130 République, oui, le commerçant était là. C'est Mitsuha, le chocolatier. Et pour le 66, rue Louis Rolland, non, c'est un local qui a été cédé à M. Carli

Mme CLAQUIN.- C'est moins une question qu'une remarque, et qui vaut tant pour cette présentation que pour le bilan suivant qui nous sera présenté qui est celui de l'EPFIF. Lorsque la commune a des projets qui sont liés, qui se traduisent par des cessions ou par des acquisitions ou des mandats donnés à l'établissement foncier d'Île-de-France pour acquérir des logements, il est important que les habitants concernés, les propriétaires mais également les locataires, soient associés à ces projets, soient informés des objectifs du projet, mais également des calendriers des différentes étapes juridiques aussi dans lesquelles cela va s'inscrire, et qu'ils puissent avoir de la visibilité sur ce qui va se passer à la fois pour eux, mais également dans quelle mesure cela va concrètement impacter leur façon de pouvoir se loger, rester dans le quartier, et tout simplement se projeter dans la ville. Ou ailleurs, parce qu'il faut quand même bien dire qu'un certain nombre de ces projets conduisent effectivement à ce qu'il n'y ait plus forcément de solution de logement sur Montrouge.

Et donc, je souhaiterais insister justement sur ce besoin à la fois de les informer, mais aussi de les associer et d'entendre leurs questions, leurs préoccupations et ce qu'ils peuvent porter dans le cadre de ces projets.

M. le Maire.- Merci, Madame CLAQUIN. Très bonne question. Vous anticipez sur la délibération d'après, en fait. Donc je vous répondrai dans la délibération d'après.

Sur cette délibération, bilan des cessions et acquisitions, il n'y a plus de questions ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Il est pris acte du bilan à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Prend acte	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Prend acte	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Prend acte	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

19 – Bilan des cessions et acquisitions réalisées par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) en 2025

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Ensuite, le bilan des cessions acquisitions réalisées par l'EPFIF dont nous parlait Mme CLAQUIN. Vous savez que nous sommes partenaires de l'EPFIF à la fois sur l'ensemble de la ville pour une mission de veille, mais sur deux secteurs en particulier, qui sont le secteur de Marne-Brossolette et le secteur de la gare de Châtillon-Montrouge. Je vais essayer d'aller vite. Sur Marne-Brossolette, l'EPFIF a acquis pour le compte de la ville six appartements et une maison pour un montant de 2 676 870 €. Vous avez les adresses dans les annexes. Et pour le secteur Châtillon-Montrouge, ils ont acquis deux maisons pour un montant de 1,990 M€.

Vous avez les éléments ici. L'EPFIF, je le rappelle, assure une mission de veille foncière sur ces deux périmètres stratégiques sur lesquels la Ville a des projets.

Pour répondre à Mme CLAQUIN, et c'est une très bonne question, comment allons-nous faire pour accompagner les habitants de ces secteurs qui seront incités à déménager ? Et quelles solutions pouvons-nous leur apporter ? On a mis en place un mécanisme qui existe ailleurs en France, qui s'appelle la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Cette maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a pour mission, et cela y est, l'équipe est au travail, d'entrer en contact avec chacun des habitants qui logent dans ces secteurs, qu'ils soient propriétaires ou locataires, d'ailleurs, et d'identifier avec eux quelles sont leurs intentions, leurs objectifs et de leur proposer des solutions ailleurs dans la ville, soit sous forme de location, soit sous forme d'acquisition en fonction des revenus, des parcours, des projets de vie, etc. C'est un travail très fin qui est engagé, d'abord sur Marne-Brossolette et ensuite sur Châtillon-Montrouge, puisque le projet le plus avancé est Marne-Brossolette.

Nous avançons, et on pourra d'ailleurs, peut-être dans une prochaine AP3C, vous présenter cette équipe, en tout cas ce travail, parce qu'il est passionnant, et je pense qu'il répond parfaitement à la question que vous posez, qui est totalement légitime.

Mme HUET.- Merci. Sur l'EPFIF et son bilan, il me semble que pour procéder à des réquisitions de la sorte, il faut quand même un intérêt public reconnu par une déclaration d'intérêt public. Et derrière, un projet d'aménagement, qui doit être mis en œuvre dans un certain délai. La première maison que vous avez achetée, par exemple dans le quartier Châtillon-Montrouge, de quand date-t-elle exactement ? Et combien de temps avez-vous après l'achat de cette première maison pour mettre en œuvre le projet d'aménagement ? Et par ailleurs, est-ce que vous avez un projet d'aménagement à Châtillon-Montrouge ? On est en droit d'en douter quand même. Au fil des années, on se dit que potentiellement, vous en avez, vous n'en avez plus, vous en avez un autre, enfin voilà. Et est-ce que ces changements de projets d'aménagement ne rendent pas caduque le fait d'avoir eu le droit au départ d'exproprier les gens ?

Ce sont quand même des questions qu'on est en droit de se poser, vu le temps qu'il faut pour mettre en œuvre ces projets d'aménagement et l'incertitude dans laquelle cela met les habitants dans ces îlots. Merci.

M. le Maire.- Merci. Autre question sur cette délibération, Monsieur LEPRINCE.

M. LEPRINCE.- Je vais quasiment répéter ce qu'a dit Annabelle HUET. On parle en fait de la rue Chopin et la rue Dardan, quand on parle de Châtillon-Montrouge, avec des habitants qui sont dans l'interrogation la plus totale depuis de très longues années et qui attendent qu'on leur présente ce que sera l'aménagement futur.

M. le Maire.- Merci. Pour répondre à cette double question, en fait, on a choisi l'EPFIF pour qu'il assure une maîtrise foncière, c'est-à-dire pour éviter que le projet sur lequel on travaille ne puisse pas se faire. Cette maîtrise foncière vise à intervenir lorsqu'un propriétaire souhaite vendre son bien. À ce moment-là, il y a ce qu'on appelle la préemption. Et cette préemption, qui est une compétence de la Ville, a été déléguée à l'EPFIF. Et l'EPFIF porte le foncier pendant tout le temps nécessaire à l'élaboration du projet. Donc c'est un processus de maîtrise foncière pour qu'on puisse faire le projet un jour. Pour répondre à Mme HUET, c'est comme cela que cela se passe. Cela peut durer très longtemps. Et l'élaboration d'un projet urbain prend du temps. Cela prend beaucoup de temps, parce qu'il y a beaucoup d'inconnues, et beaucoup de paramètres ou d'éléments à mettre dans l'équation future.

Où en est-on aujourd'hui ? Ce qu'on sait, c'est que le métro, la ligne 15 Sud, qui a été à l'origine de ce projet, arrive l'année prochaine. La ligne 15 Sud sera inaugurée en avril 2027. Les trains roulent, la gare est finie, quasiment. D'ailleurs, certains d'entre vous avaient visité, en son temps. C'est une très, très bonne nouvelle. Le métro arrive, et donc, maintenant, le temps est venu de proposer un projet à tous les Montrougiens, pas seulement à ceux du quartier, d'ailleurs, puisque c'est un projet qui va servir à l'ensemble de la ville. Nous avançons bien, nous avons une équipe maintenant que nous avons choisie au terme d'un jury qui nous accompagne dans la définition de ce projet. Nous devrions être en mesure, sans m'avancer beaucoup, d'ici le début de l'année prochaine, de présenter un premier projet qui donnera un peu les grandes lignes de ce que ce quartier pourra devenir. Ce sera évidemment une proposition qui fera l'objet d'échanges, de discussions, etc. Ensuite, nous définirons les conditions de mise en œuvre de ce projet. Mais la condition nécessaire pour que cela se réalise est qu'il y ait une maîtrise foncière. Dans tous les grands projets, il faut une maîtrise foncière. C'est pour cela qu'on a mis en place ce mécanisme et qu'il fonctionne. On sait évidemment que cela constitue une incertitude pour ceux qui sont concernés, c'est vrai, mais c'est le fait de la recherche d'un projet d'intérêt général qui dépasse largement les intérêts particuliers, parfaitement légitimes au demeurant. Donc nous avançons. L'année prochaine, nous aurons le projet. L'EPFIF travaille et tout le monde est mobilisé.

Nous passons au vote.

Il est pris acte du bilan à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Prend acte	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Prend acte	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Prend acte	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Arrivée de M. SIMON qui avait donné pouvoir à Mme MAILLARD

20 – Procédure de déclassement par anticipation du bien situé au 27 rue Maurice Arnoux à Montrouge

Rapporteur : M. TAKI

M. TAKI.- Nous allons vous présenter une délibération très bien illustrée sur les écrans. La Ville de Montrouge possède les terrains situés aux 27 et 29 rue Maurice Arnoux, où se trouve actuellement la Distillerie, un lieu culturel utilisé par les artistes de Montrouge pour leurs répétitions. L'établissement public foncier d'Ile-de-France possède également les terrains voisins, aux 25 et 31 rue Maurice Arnoux, comme vous voyez sur le plan cadastral et aussi sur la vue en perspective aérienne. La maîtrise de l'ensemble de ces terrains permet d'envisager un projet comprenant un nouvel équipement culturel communal, un commerce, des logements familiaux et sociaux. L'équipement culturel sera un théâtre de 150 places, avec 220-230 m², plus un commerce attenant, cela sera un café qui fonctionne avec le théâtre, ou en dehors, bien sûr, c'est possible. Ensuite le logement, 40 logements en totalité pour 2 800 m² créés et dont, bien sûr, 30 % de logements sociaux, 15 ou 16 logements sociaux.

Il vous est proposé de prononcer le déclassement par anticipation du terrain public communal de la propriété cadastrée A, numéro 34, d'une superficie de 278 m², de dire que la désaffectation de cette propriété prend effet dans un délai maximum de trois ans à compter de ce jour et d'autoriser le maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

S'agissant du projet, il y a bien sûr eu une compétition de plusieurs maîtres d'ouvrage ou plusieurs promoteurs, nous avons fait un cahier de charge très, très bien établi et très précis pour la qualité de l'habitat, la taille des appartements, la qualité aussi de l'extérieur, à partir du moment où on a plutôt des loggias que des balcons. Avec le changement climatique, c'est très important. Ensuite, l'équipement public, il y a un volume rez-de-chaussée de 6,50 mètres, 6,80 mètres même de hauteur de volume. Cela fait vraiment un bon volume. Ensuite, un commerce attenant.

Quant à la modalité de construction, on fait une construction en pierre de taille, initiative que le promoteur a prise directement sans que cela soit exigé dans le cahier de charge, et une structure en bois au dernier étage habillée en pierre pour la légèreté, moins de surcharge, plus on monte au dernier étage. On voit la qualité du matériau, notamment le matériau noble, ce sont des pierres porteuses, on n'en a pas beaucoup, à Montrouge, et puis surtout la qualité des menuiseries en bois, les loggias en

forme de balcons loggias. Les éléments verticaux sont transparents, ils ne séparent pas les loggias, donc il y aura un jeu d'ombres et de lumière très intéressant. Quand on est au rez-de-chaussée, qu'on regarde un volume à 6,80 m sur le trottoir, avec des poteaux-poutres qui partent en courbe, le traitement structurel est très, très intéressant. Ce qui nous a séduits le plus dans le projet est qu'évidemment, il respecte la totalité des cahiers des charges, mais beaucoup d'éléments en plus ont été présentés.

Mme HUET.- À notre connaissance, la Distillerie était aujourd'hui un lieu de création et de recherche et pas qu'un lieu de production. Notre question est : qui bénéficiera réellement de ce projet, de ce nouveau théâtre ? Quid des compagnies locales et de l'orchestre municipal ? Le théâtre, comme vous l'appellez, deviendra-t-il un lieu de programmation qui sera ouvert aux compagnies extérieures, et donc régi par le besoin de faire du profit pour le bon fonctionnement du lieu ? Il nous semble quand même que ce projet va changer totalement la nature du projet actuel, qui était d'accueillir les équipes artistiques locales pour en faire, en fait, un énième lieu de production. Or, il y a déjà peu de subventions aujourd'hui pour monter des spectacles, et bientôt, les compagnies locales n'auront plus de lieu pour travailler.

Nous avons d'autres questions précises. Quand les travaux débiteront-ils ? Qu'advient-il des compagnies qui utilisent actuellement le lieu ? Quand peuvent-elles s'attendre à devoir arrêter d'utiliser les lieux ?

Par ailleurs, je note quand même que le lieu va diminuer en taille. On passe de 278 m² à 210 m².

M. BOUDJERID.- Je viens de découvrir le projet et j'estime que le programme est assez riche. Bravo pour cela. J'ai juste une petite réserve par rapport au choix architectural. Je ne connais pas l'architecte qui a fait cela, mais cela m'a sauté aux yeux. Cela résonne peut-être avec le jardin Toscan, mais moi, cela me rappelle le Palais de la civilisation italienne à Rome, qui a une sinistre histoire. Je me demande, je vous pose la question, s'il n'est pas trop tard, de revoir ce code esthétique, ce serait bien. Dans l'histoire de l'architecture, ce monument historique rappelle des mauvais souvenirs. Si je vous montre la façade, vous allez voir. Je vous invite à faire une recherche. Cela saute aux yeux.

M. TIMOTEO.- Juste une demande de précision. Je ne vais pas rentrer dans la destination du bâtiment et son usage, Annabelle HUET vient de le faire et tu viens de le faire également.

J'avais juste une petite demande de précision sur le montage foncier, enfin, sur l'occupation du foncier. De ce que j'ai compris et de ce que vous avez montré sur les parcelles, quatre sont concernées par le projet, *in fine*, de ce que je comprends, du graphique qui était projeté. Et donc les parcelles 33, 34, dont la Ville est propriétaires, et puis les parcelles adjacentes qui sont la propriété, qui seraient la propriété de l'EPFIP, si je comprends bien. Cela doit être, j'imagine, la 35 et la... je ne vois pas bien dans le graphique, peut-être la 33. Peu importe. Le dessin que vous nous présentez là concerne les quatre parcelles. On est d'accord ? C'est l'usage des quatre parcelles. Du coup, j'ai une petite question, parce que je ne comprends pas pourquoi, dans ce cas, le déclassement par anticipation ne concerne qu'une des deux parcelles de la Ville, alors que nous sommes propriétaires, si je comprends bien, des deux. À moins qu'il y ait une des parcelles dont nous ne soyons pas ou plus propriétaires. J'aimerais bien avoir une petite explication là-dessus. C'est bien cela ? « *Seule la parcelle cadastrée, section A, numéro 34, est concernée par la procédure de déclassement par anticipation* ». S'il faut qu'on décline par anticipation pour permettre la mise en œuvre du projet, si on est propriétaire des deux, on décline les deux. Si on ne le fait pas, est-ce qu'il y a un motif à cela ?

M. SAINTOUL.- Une question sur le projet de théâtre, puisqu'il y a une salle de spectacle à Montrouge.

J'aimerais savoir qui a vocation à en assurer la gestion ? Est-ce que ce sera un théâtre privé ? Est-ce que ce sera un théâtre municipal ? Manifestement, on est avancé au point de pouvoir donner d'ores et déjà le nom de ce théâtre, Esther Chevalier. Si vous voulez, d'une manière générale, je suis quand même un petit peu étonné qu'on nous présente un projet aussi avancé sans jamais avoir été sondés ou informés plus avant, sur un projet qui, quand même, manifestement, a commencé, s'agissant de la maîtrise du foncier, comme vous le disiez tout à l'heure, en 2003. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, vous avez décidé de ne jamais associer les oppositions à l'élaboration des projets de la Ville, ce qui, évidemment, est de nature à susciter un minimum de réserves, si ce n'est de suspicion. Au

moins sur la question de la gestion du théâtre, je pense que vous êtes en état de nous apporter des réponses.

M. le Maire. - Merci. Monsieur TAKI, quelques réponses ?

M. TAKI. - Madame HUET, en fait, la surface que vous avez évoquée est la surface du terrain. La Distillerie ne fait pas 374 m² actuellement. C'était une petite salle de presque 100 ou 120 m².

Par rapport à l'usage de théâtre, effectivement, cette question nous a interpellés, puisqu'on ne veut pas créer un théâtre si personne n'en veut, on va avoir un problème. Nous avons exigé dans le cahier de charge que la salle de théâtre soit une salle polyvalente, c'est-à-dire de pouvoir retirer des gradins, choisir une autre modalité d'exposition, etc. On pourrait transformer cette salle en salle d'exposition, salle d'entraînement, salle d'autres activités culturelles. Ce n'est pas uniquement un théâtre toute l'année, si on veut.

Pour les choix architecturaux, franchement, le plus difficile pour créer un beau projet, c'est le choix des matériaux. Évidemment, c'est une question économique. Le maître d'ouvrage exige l'économie. Et puis, nous, on voit comment le projet vieillit. La vie d'un projet, c'est minimum un siècle. Un bâtiment dure un siècle. On a toujours été confronté à ce choix de matériaux nobles pour pouvoir avoir un bâtiment qui pourrait être d'actualité. Nous avons eu le projet effectivement de matériaux récents, composites ou de matériaux un peu industriels. Le choix des matériaux est vraiment important.

Le rez-de-chaussée pour nous est l'élément le plus important, parce que quand on a une rue qui fait 12 mètres de large, quand on est sur la rue, à part quand on est dans le parc Toscan, on peut regarder le bâtiment à l'arrière, mais le rez-de-chaussée est vraiment avec des volumes magnifiques et cela pourrait améliorer les soirées nocturnes de quartier dans lequel, aujourd'hui, comme on le sait, pas grand-chose ne se passe. Et à côté, il va y avoir le projet de la Fac dentaire. Nous avons tout envisagé pour que le projet soit durable et indémodable.

M. le Maire. - Merci Monsieur TAKI. Oui, je crois que c'est un très beau projet d'intérêt général, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années maintenant. On avait annoncé dans le programme ce projet, et donc, il va se réaliser tel qu'on l'imaginait.

Pour répondre précisément aux questions posées par les uns et les autres, en fait, c'est le fruit d'un partenariat avec l'EPFIF, puisque c'est grâce à l'EPFIF que nous avons pu acquérir le foncier que la Ville n'avait pas. Est-ce qu'on peut revenir en arrière sur les images et montrer le foncier, pour répondre précisément à M. TIMOTEO ? Les pastilles bleues, ce sont les deux parcelles possédées par la Ville, la propriété de la Ville. Et là, il y en a une qui est dans le domaine privé et une qui est dans le domaine public. Et celle qu'on déclassé, Monsieur TIMOTEO, c'est celle qui est dans le domaine public. C'est l'ancien temple, la Distillerie actuelle, c'est la 34, celle qui est au nord. Celle du sud est dans le domaine privé, déjà, donc on n'a pas besoin de la déclasser. Les deux autres, qui sont pastillées en rose, sont propriétés de l'EPFIF. L'EPFIF les a acquises et portées pour nous. C'est un immeuble muré au nord et une autre maison au sud. Ces quatre parcelles réunies constituent un tènement foncier sur lequel on peut imaginer ce projet. Projet d'intérêt général, parce qu'il nous permet d'avoir un équipement culturel nouveau. La Distillerie est un vieil équipement, pas performant, qui est une passoire, etc. Nous allons avoir un bel équipement qui permettra aux artistes montrougiens, sous l'égide d'Isabelle LEMEE, de continuer à préparer leurs spectacles, à faire des répétitions, etc., mais aussi à se produire, parce que ce sera un ERP, un équipement ouvert au public avec toute la qualité, les normes, etc., moderne, efficace.

Cela permet aussi de créer des logements, notamment des logements sociaux. Cela aussi, c'est d'intérêt général. Ce sont les motivations de ce projet. On y arrive et cela démontre que quand on travaille intelligemment avec l'EPFIF, on arrive à maîtriser un foncier suffisant pour faire.

C'est un projet qui répond à l'intérêt de ceux qui vont construire avec nous. Donc ce projet avance. Le montage, pour être clair, est qu'on déclassé aujourd'hui la parcelle qui est dans le domaine public. Ensuite, la Ville et l'EPFIF vont céder leur foncier à l'opérateur, au promoteur qui a été choisi. Ensuite, il démarrera ses travaux, il réalisera ce projet. La question a été posée de savoir ce que vont faire les

artistes pendant ces 18 mois de travaux. Nous trouverons une solution pour qu'ils puissent s'entraîner ailleurs le temps des travaux, mais ils seront très heureux, une fois qu'ils seront terminés, de retrouver un équipement flambant neuf, dans lequel ils pourront faire un certain nombre de choses.

N'est-ce pas, Madame LEMEE ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

21 – Désaffectation d'une emprise communale préalablement à son déclassement du domaine public communal et issue de la parcelle n° AC 150 située au 11 rue Delerue à Montrouge

Rapporteur : M. TAKI

M. TAKI.- La Ville est propriétaire de terrain situé au 11 rue Delerue depuis 1973. Elle souhaite utiliser une partie de ce terrain pour construire environ six logements familiaux afin de valoriser son patrimoine et répondre aux besoins locaux en logements. Une consultation a été lancée en 2025 pour choisir un promoteur chargé de projet. La société AINSI DEVELOPPEMENT a gagné, a été retenue pour réaliser cette opération.

Une autre partie du terrain restera bien sûr propriété de la Ville, car elle accueille un centre de loisirs qui continue de fonctionner et de recevoir du public.

Il vous est proposé de désaffecter le domaine public communal, de cette emprise d'environ 218 m² issue de la parcelle cadastrée C 150, comme identifié sur le projet de plan de division, permettant ensuite à la Ville de constater sa désaffectation et son déclassement dans le délai de la promesse de vente.

C'est un projet qui a été travaillé avec un architecte faisant de la construction en briques. Ce ne sont pas des briquettes en habillage extérieur. Tout est construit en briques. Il y a une façon de poser les briques dans les angles. C'est un projet qui va créer beaucoup d'ombrage et des modénatures très vivantes sur la façade. Les six logements sont traversants. Ils donnent à l'arrière sur la cour entre le centre de loisirs et ces bâtiments. Après il y a un passage pour accéder au centre de loisirs, où il y aura une œuvre artistique sur le mur, qu'ils sont en train d'élaborer aujourd'hui. J'ai regardé avec le voisinage immédiat les inconvénients qu'ils peuvent avoir par rapport à ce projet. Ils sont tous contents d'avoir quelque chose de qualitatif.

Évidemment, le permis de construire n'est pas déposé, mais on s'oriente vers le choix de cet architecte.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TAKI. Question ? Il n'y en a pas ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

22 – Actualisation des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure (TPE)

Rapporteur : M. TAKI

M. TAKI.- La taxe sur la publicité extérieure est une taxe, comme vous le savez, que la Ville peut appliquer aux panneaux, enseignes et autres supports publicitaires visibles depuis la voie publique. Son objectif est notamment de limiter la pollution visuelle et d'améliorer le cadre urbain.

Chaque année, les tarifs sont révisés en fonction de l'inflation. Pour 2027, un arrêté national a fixé le nouveau tarif, donc la valorisation est basée sur l'évolution des prix à la consommation, soit + 1,3%.

Le montant de la taxe dépend de la taille du support publicitaire, de son caractère numérique ou non, de la catégorie de la commune. La ville de Montrouge maintient sa politique de soutien au commerce. Les enseignes dont la surface totale est inférieure à 7 m² resteront exonérées de cette taxe. Pour les communes comme Montrouge, le tarif de référence pour 2027 est donc fixé à 25 € par mètre carré.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2027, l'évolution des tarifs tels qu'indiqués ci-après. Je vous remercie.

Mme HUET.- En AP3C, je vous ai posé la question de combien il y avait d'enseignes par catégorie, par taille. Cela nous permettrait de voir quel est le manque à gagner, dans le fait que les enseignes inférieures à 7 m² ne payent pas de taxes. Il me semble que la plupart des enseignes à Montrouge sont inférieures à 7 m². Et donc, nous aimerions savoir quel est le manque à gagner pour la Ville, et pourquoi on exonérerait toutes les enseignes inférieures à 7 m². Notamment, nous aimerions savoir si les affiches JCDecaux, qui sont un peu partout, font moins de 7 m² ?

M. le Maire.- Monsieur TAKI, est-ce que vous avez la réponse ? Ah, une réponse vous arrive. Il vous avait répondu, Madame HUET, qu'on ne souhaitait pas aller à l'encontre du développement du commerce de proximité, puisque ce sont eux qui ont des petites enseignes.

M. TAKI.- C'est une liste assez longue, mais on pourrait vous la communiquer, avec l'enseigne, puis la surface et le tarif appliqué, effectivement, les enseignes au-delà des 7 m². Il s'agit notamment des centres commerciaux, donc Auchan, Carrefour, etc., et surtout les sièges sociaux de bureaux. On en a pas mal qui ont des enseignes assez importantes en matière de taille.

M. le Maire.- OK, merci. Et pour répondre sur le modèle économique du contrat que nous avons avec Jean-Claude Decaux, c'est que c'est la publicité qui finance le mobilier urbain de la Ville, comme dans la plupart des villes où ils sont implantés. Évidemment, on ne va pas les faire payer, ce sont eux qui nous payent.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

M. le Maire.- Nous passons au chapitre Espaces publics et mobilités, avec là une série d'avenants qui nous sont présentés par M. MOULY et qui ont pour thème des avenants à des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Vallée Sud et Montrouge, sur les travaux de voirie.

On peut le présenter en global ?

23 – Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de plantation d'arbres d'alignement rue Corneille

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Je vous présente tout en global. La rue Corneille, pour ceux qui n'y sont pas allés, a été refaite. On a mis du béton désactivé sur le trottoir, comme on essaie de faire de plus en plus. Aujourd'hui nous proposons simplement un avenant « balai », j'ai envie de dire, une fois qu'on a fini les travaux. D'une façon très simple, aujourd'hui, on se rend compte qu'il faut effectivement simplement arriver à la conclusion.

Le coût total de la rue, c'est 612 000 €, avec une quote-part Ville 26 % et VSGP à 74 %. Comme je sais qu'on me pose toujours la question, sur Corneille, il y a 1 970 m².

M. PELLETIER.- Pourquoi le double sens cyclable n'est pas de la même forme, ne prend pas les mêmes modalités que rue de la Vanne, où il est particulièrement lisible, avec une couleur différente et une séparation bien marquée ? Est-ce qu'il y a une explication ?

M. MOULY.- Monsieur PELLETIER, est-ce que vous connaissez la rue Corneille ? Est-ce que vous êtes allé rue Corneille ? Êtes-vous allé rue Corneille, Monsieur PELLETIER ?

M. PELLETIER.- Je suis désolé, je réagis juste à la photo, Monsieur MOULY.

M. MOULY.- Si vous étiez allé rue Corneille, vous vous seriez vous-même rendu compte qu'en fait, on ne pouvait pas mettre une piste cyclable différenciée, sinon la voiture ne passait pas. Ce n'est pas le même genre de voirie. C'est pour cela que je vous pose la question. Si vous étiez allé rue Corneille, vous vous seriez vous-même rendu compte de cela. C'est pour cela qu'effectivement, c'est une zone à 30 km/h, avec un double sens cyclable. Voilà, c'est tout bête.

M. PELLETIER.- Je peux poser une question complémentaire ? Vous êtes en train de me dire que la largeur est de combien, là, sur la voirie, s'il n'y a pas la place pour faire un DSC ?

M. MOULY.- De 3,80.

M. PELLETIER.- D'accord.

M. le Maire.- Madame HUET ? Allez voir rue Corneille, c'est réalisé, Monsieur PELLETIER.

Mme HUET.- On ne fait que celle de la rue Corneille, ou on les fait toutes ?

M. le Maire.- On les fait une par une. Il faut voter une par une. Allez-y.

Mme HUET.- Nous voterons contre cette délibération, ainsi que toutes les autres qui suivent, pour la raison suivante : votre objectif, via cette convention, est de rénover l'éclairage public – dont acte –, de créer des espaces verts – pour cela, pas de problème. En revanche, le troisième objectif, et vous me voyez venir, j'en suis sûre, est celui de développer la vidéosurveillance. Et cela, pour nous, n'est pas possible. Il y a déjà suffisamment de caméras dans la ville de Montrouge. Je ne sais pas combien de fois il faudra redire ici ce que toutes les études de sociologie, si vous en lisiez, diraient. C'est-à-dire que le critère principal de prévention de la délinquance n'est pas la répression, mais la diminution des inégalités. Et plus vous soutiendrez une politique gouvernementale qui rend les plus riches toujours plus riches et les plus pauvres toujours plus pauvres, qui creuse les inégalités et précarise les familles qui se retrouvent à devoir choisir entre se loger ou se nourrir, et plus vous aurez de la délinquance. Ce n'est pas en augmentant l'appareil répressif que vous y changerez quoi que ce soit.

Par ailleurs, ces conventions sont assez peu loquaces sur la question de la vidéosurveillance. L'objectif est mentionné dans le préambule, puis il n'apparaît plus. Ce qui est dommage, parce que, si vous étiez parfaitement transparent, comme vous le dites, vous le mentionneriez quand même dans la partie 2,

qui s'intitule « Périmètre de la mission ». Ou alors, c'est qu'il s'agit d'un objectif qui n'est pas dans le périmètre de la mission, et je voudrais bien comprendre de quoi il s'agit. Merci.

M. le Maire.- OK. Une autre intervention ? Sur cette délibération, il n'y en a pas.

Monsieur MOULY, avez-vous des réponses ?

M. MOULY.- La réponse est très simple. Madame HUET, il faudrait que nous y allions ensemble, car je ne vois pas de caméra rue Corneille. Je ne vois pas de caméra rue Corneille, mais peut-être peut-on y aller et peut-être en découvrira-t-on. Non, ce qui est un objectif, c'est peut-être la surveillance d'un certain nombre de sujets, mais aujourd'hui, rue Corneille, si on y était allés, et j'y étais pour la réception des travaux, il n'y a pas de caméra. Je ne dis pas que ce n'est pas dans les objectifs partagés à un certain nombre de sujets, mais je ne vois pas aujourd'hui où il y a une caméra rue Corneille.

M. le Maire.- C'est là qu'on voit qu'on a une opposition qui est dans la posture. M. PELLETIER ne connaît pas la rue, n'y est jamais allé. Et Mme HUET ne sait même pas qu'il n'y a pas de caméra. Mais ils sont contre. Et donc, je pense que les habitants de la rue Corneille apprécieront votre vote. Et on leur fera savoir.

M. SAINTOUL.- Arrêtez de dire n'importe quoi. Vous voyez bien qu'on...

M. le Maire.- Vous n'étiez pas dans le débat, Monsieur SAINTOUL. Pourquoi vous en mêlez-vous ? Cela se passait très bien avec M. PELLETIER et Mme HUET. *(Rires.)*

Attendez le prochain. Nous, on discute ensemble. En fait, ils ne connaissent pas, visiblement, la rue ni le projet. Et ils veulent voter contre. C'est une posture. C'est tout ce que je dis.

Allez-y, Madame HUET.

Mme HUET.- C'est fort gentil. La rue Corneille, je la connais, ce n'est pas la question. Je ne comprends pas en quoi vous avez besoin, dans ce cas, d'une convention qui mentionne comme étant un objectif la vidéosurveillance, si vous n'avez pas de caméra, et si l'objectif n'est pas justement d'installer des caméras, en fait.

M. le Maire.- Je ne comprends pas.

Mme HUET.- Expliquez-moi, c'est une question que j'ai posée, c'est exactement la question que j'ai posée, donc expliquez-moi tranquillement, plutôt que de dire que je ne suis pas allée dans cette rue que je côtoie à peu près tous les jours.

M. le Maire.- C'est dommage, mais on dira aux habitants de la rue Corneille que vous n'aimez pas cette rue. On doit enfouir des réseaux, des réseaux d'eau, des câbles électriques de télécoms pour pouvoir ensuite relier notre vidéosurveillance. Mais ce n'est pas l'objectif du projet. La rue est terminée, elle est livrée. Les gens là-bas sont très contents. Allez-y.

Autre question ? Il n'y en a pas ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI

Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

24 –Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie et de plantation d'arbres d'alignement rue Maurice Arnoux entre la rue Gabriel Péri et l'avenue Jean Jaurès

Rapporteur : M. MOULY

M. le Maire.- La rue Maurice Arnoux est la deuxième rue, qui, elle, n'est pas encore réalisée, mais qui va l'être.

M. MOULY.- Pour le coup, la rue Maurice Arnoux n'est pas du tout encore réalisée. Et donc là, c'est simplement, effectivement, une convention qui nous permet d'équilibrer l'étude. Pour le coup, il n'y a pas de piste cyclable, sécurisée, non sécurisée. Actuellement, on n'est que sur des esquisses. Elle n'est pas du tout réalisée, mais cela nous permet simplement d'équilibrer avec VSGP la partie étude. Voilà.

M. le Maire.- A priori, il y aura la largeur pour faire une piste cyclable.

M. MOULY.- Mais on verra dans quel sens, parce que la dernière réunion publique n'a pas donné une réponse.

M. le Maire.- Tout à fait. Une concertation a été faite avec les riverains et il y a encore un peu de choses à affiner. Le principe de son financement par Vallée Sud, dans le cadre du partenariat et de la répartition qui est ainsi proposée, est validé. C'est pour cela que nous devons passer cet avenant.

Mme HUET.- Sur cette délibération, on remarque que la ventilation des dépenses est de 87 % pour VSGP et 13 % pour la ville de Montrouge, ce qui n'est pas le cas de tous les projets. Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi cette ventilation est comme elle est ? Et qu'est-ce qui explique les différences de ventilation entre les projets ?

Et par ailleurs, nous voterons contre, pour les mêmes raisons que la précédente délibération.

M. le Maire.- D'accord. Mais là non plus, il n'y a pas de caméra.

M. MOULY.- Strate basse, éclairage public.

M. le Maire.- Oui, mais pourquoi cela varie d'un projet à l'autre ?

M. MOULY.- Parce que strate basse, éclairage public. En fait, on ne transfère pas tout. Lorsqu'on transfère une voirie, il reste à notre charge l'éclairage public, la strate basse et tout ce qui est SLT. Et donc, notamment, en fonction des projets, cela varie. On verra avec le passage Raymond notamment, vous verrez pratiquement un équilibre.

M. le Maire.- Chaque projet est différent, donc chaque montage est adapté au projet et au programme défini avec Vallée Sud Grand Paris. Et les habitants, bien sûr.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

25 – Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de plantation d'arbres d'alignement Passage Raymond

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Passage Raymond, pour répondre à Mme HUET, vous voyez qu'on est à 60-40, parce qu'effectivement il y a plus de strate basse, notamment d'éclairage, donc effectivement la convention financière n'est pas la même.

Les projets ne sont pas encore faits. Les travaux d'assainissement notamment devraient commencer du 15 juillet au 21 août. Comme cela, vous avez une information. Et donc ensuite, les travaux devraient commencer en septembre.

M. le Maire.- Cela nous permet d'achever ce secteur qu'on appelle Barbara Verdun Raymond. Barbara Verdun, c'est fait. Nous l'avons inauguré il n'y a pas très longtemps, en chantant Barbara. Et là, nous faisons Raymond. Et donc, nous aurons achevé toute cette partie qui est vraiment de très belle qualité, n'est-ce pas ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI

Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

26 – Avenant n°1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune pour les travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et de plantation d'arbres d'alignement rue des Frères Henry

Rapporteur : M. MOULY

M. le Maire.- C'est aussi réalisé.

M. MOULY.- Frères Henry, c'est un avenant « balai », qui a été réalisé, 990 m² pour un total de 376 000 €. La ville de Montrouge prend à sa charge 46 500 €, et le reste pour VSGP est de 329 800 €.

Je crois que vous connaissez tous la rue des Frères Henry.

M. le Maire.- Sur les vélos, Monsieur PELLETIER, même chose. La voie a la dimension qu'elle a, on ne peut pas faire une piste cyclable, donc c'est du contresens intégré à la voie. Vous pourrez aller le voir, c'est réalisé aussi. Et les riverains sont très contents. Il y a eu deux opérations de logement là : celui que vous voyez, avec les balcons qui sortent, et l'autre qui est au bout de la rue, à l'angle de la rue Ginoux.

On continue et on passe au plateau de la Solidarité.

M. TIMOTEO.- On va voter celui-là.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

27 –Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'alignement des arbres et des équipements sportifs du Plateau de la Solidarité et des rues qui le bordent

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- C'est une rénovation qui n'a pas encore été faite. Nous sommes de nouveau dans la phase d'étude et nous affinons progressivement avec VS GP. Comme vous pouvez le constater, on est pratiquement à une répartition de 60-40. Pourquoi ? Parce qu'on a intégré l'avenue Henri Ginoux, qu'on n'a pas transférée. On a intégré notamment un certain nombre d'espaces verts, qui ne sont pas intégrés non plus. Aujourd'hui, cette délibération permet simplement de finaliser la convention.

Le projet a fait l'objet d'un certain nombre de concertations et de consultations pour lesquelles vous étiez tous présents. Après, on peut répondre sur le projet en tant que tel. Le coût financier global a été estimé à environ 5,8 millions.

Mme HUET.- Sur cette délibération en particulier, en plus de nos réticences au développement de la vidéosurveillance toujours, s'ajoute notre désaccord sur le fonds avec le projet proposé. Nous ne sommes pas partisans de ce projet qui, pour nous, ne relève pas d'une bonne gestion de l'argent public et de l'investissement disponible pour la Ville. Honnêtement, nous trouvons que 5,5 M€ pour refaire un endroit où la seule rénovation qui était demandée était celle d'un sol neuf, moins bruyant et moins chaud en été, c'est beaucoup trop et que l'urgence est ailleurs. Nous ne comprenons pas, vu la vague de chaleur que nous subissons, que ces objectifs ne soient pas partagés et que vous vous entêtiez dans ce projet, qui nous paraît superflu. Ou bien limitez-vous à la végétalisation de la place de l'Aquapol et des rues alentour. Merci.

M. le Maire.- Merci. De la même manière que vous étiez contre Schuman, contre Jean Jaurès, contre tout ce qui fait avancer la ville. Ce n'est pas grave. Monsieur BOUDJERID.

M. BOUDJERID.- J'ai un avis un peu plus sévère par rapport à cela.

Comment faites-vous pour planter les arbres sur une dalle de parking ?

M. le Maire.- C'est un avis ou une question ? Vous dites : « un avis sévère ». C'est que vous savez des choses.

M. BOUDJERID.- Place Théophile Gautier bis, c'est-à-dire des arbres dans des pots métalliques. Cette photo est irréaliste.

Je ne vois pas où sont les racines de ces arbres.

M. PELLETIER.- Pour en avoir parlé avec plusieurs personnes qui utilisent le plateau de la Solo actuellement pour jouer au basket, notamment en famille, il y a de grosses inquiétudes de perte de *playground*. Il n'y a déjà pas beaucoup d'équipements sportifs en accès libre. Il y en aura encore moins demain. Sur les images qui nous sont présentées, j'ai l'impression qu'on est dans des vues d'artistes. Honnêtement, on a du mal à se rendre compte des proportions exactes que cela va avoir. On a l'impression d'une sorte de jardin un peu en suspension. On a l'impression que les terrains de sport n'ont pas... enfin voilà, il y a un problème de proportions. Je pense que nous n'aurons pas un vote favorable côté Montrouge Autrement.

M. MOULY.- Trois ou quatre réponses. Sur ce qui concerne le terrain de la Solo, notamment du plateau sportif, effectivement, Madame HUET, vous avez raison, c'était un peu la demande initiale. Mais on s'est rendu compte que pour pouvoir faire cela, il fallait qu'on renforce le parking. À partir du moment où on renforce le parking, la structure même du parking, se posaient d'autres questions sur ce qu'on pouvait faire. Le parking qui est en dessous. Cela répondra à la question de M. BOUDJERID. À partir du moment où on a fait les études sur le parking, ce qui a donné lieu il y a quelques années, je ne sais pas si vous vous souvenez, à des piscines en plein air, comme on les a appelées – c'est-à-dire qu'on

avait des grosses bassines pour savoir quelle était la portance du parking –, on s'est rendu compte qu'on avait de la pleine terre possible. Ce qu'on ne savait pas au départ. C'est bien tout l'intérêt de faire des études. Contrairement à Ginoux Gautier Péri.

Enfin, Monsieur PELLETIER, il y a quand même quelque chose que j'ai du mal à comprendre. Quand on fait une consultation avec des gens, qu'on propose et qu'on voit les proportions, vous avez raison dans ce que vous avez dit, parce que c'est ce qui est ressorti. Si vous regardez les images qu'on vous a présentées et ce qui avait été présenté, il y avait trois terrains. Aujourd'hui, on est arrivé à deux terrains, qui permettent parfaitement de répondre à la demande faite par les riverains. Le projet que nous présentons est très simple. Quand les personnes font du sport, en fait, on entend le rebond de basket, ce que tout le monde pourrait comprendre. Donc nous avons essayé de le mettre le plus proche de la piscine – de l'Aquapol en l'occurrence –, de façon à limiter les nuisances par rapport aux riverains. Et d'un autre côté, nous avons essayé de dimensionner les terrains de façon à pouvoir répondre à la demande du plus grand nombre.

J'entends bien ce que vous dites, mais cela m'étonne un peu par rapport à toute la phase de consultation qui a été faite.

M. le Maire.- Merci Monsieur MOULY. Encore un très beau projet qui a été élaboré lors du dernier mandat, présenté aux habitants, qu'ils attendent et que nous allons réaliser. C'est un projet qui va changer totalement tout le quartier, puisque cela concerne la place de l'Aquapol, cela concerne bien sûr le Plateau, la rue de la Solidarité, la rue d'Estienne d'Orves, la rue Gambetta, et une partie de la rue Ginoux. C'est vraiment un très, très beau projet complet qui va non seulement permettre de faire du sport, de développer le commerce et de végétaliser une bonne partie de tout cet ensemble.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

28 –Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication rue Sadi Carnot

Rapporteur : M. MOULY

M. le Maire.- Sadi Carnot, c'est donc la dernière. M. MOULY, toujours. Il y en a encore deux. Sadi Carnot, qu'est-ce qu'il va se passer ?

M. MOULY.- Rien. Sur Sadi Carnot, tout simplement, aujourd'hui, on finit ce qu'on appelle Péri Schuman. Aujourd'hui, on vous propose simplement de valider la convention avec la VSGP sur la rue jardin, que vous avez tous connue, parce que ce projet date de maintenant plusieurs années.

M. le Maire.- Question sur Sadi Carnot ? Il n'y en a pas ?

Nous passons au vote. Qui est favorable à cette convention de transfert ?

M. PELLETIER.- Monsieur le Maire, excusez-moi, j'avais juste une toute petite question.

M. le Maire.- Allez-y, Monsieur PELLETIER.

M. PELLETIER.- Sur Sadi Carnot, qu'est-ce qui a changé dans le projet ? Est-ce qu'on connaît déjà, quel est l'apport ?

M. le Maire.- Rien. Si vous connaissiez déjà le projet, il n'a pas changé, simplement, maintenant, il faut le réaliser. On avait dit que ce serait la dernière étape du projet Schuman, ou même l'avant-dernière, parce qu'il y a encore la roseraie à faire. Le projet Schuman est un projet global, qui comprend beaucoup de voiries tout autour de l'église, et donc, on a fait pratiquement toute la partie nord. Il reste encore la partie qui va jusqu'à Péri, qui est à terminer, et puis, il y a Sadi Carnot. C'est donc la fin du projet, n'est-ce pas ? Cela démarre bientôt.

On vous montre une image de Delerue, mais cela ne marche pas. Apparemment, il n'y a pas de signal.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

M. le Maire.- Dommage, c'est une belle rue jardin.

On vous montre Delerue. Peut-être, Monsieur TAKI, un petit commentaire architectural ?

M. TAKI.- Oui. Comme je vous ai dit, en fait, la rue mesure 12 mètres de large, donc on ne monte pas six étages d'un coup. On est avec deux retraits successifs. Après, on a le travail de la brique qui a été très intéressant, on a eu des échantillons, on a regardé comment cela pouvait être travaillé sur le cadre autour des ouvertures. Et surtout les modénatures qui soulignent les dalles entre les étages et avec des balcons qui sont juste en saillie sur le domaine public de 1,20 mètre. Au dernier étage, on a des terrasses avec de la végétation, avec des jardinières, de la terre qu'on pourra apporter, ce n'est pas dans des pots.

M. le Maire.- Un mot sur le porche ?

M. TAKI.- S'agissant du porche, effectivement, l'accès que vous voyez en bas à gauche, qui va vers le centre de loisirs, et le mur à gauche qui va être travaillé avec une œuvre culturelle. Pour l'instant, on est en train de travailler. C'est soit en faïence ou d'autres matériaux. Vraiment, pour l'instant, on est en train de chercher l'œuvre.

Et dernier étage, effectivement, par rapport au voisin de droite, vous allez peut-être remarquer cela, on a une petite courette de voisin de l'immeuble à droite, donc on ne va pas la boucher totalement. On va faire un retrait total, alors que pourtant, le PLU ne nous oblige pas à nous retirer totalement. Et on ne va pas créer de vue directe sur cette petite courette où il y a trois fenêtres par étage à partir du troisième étage. J'ai reçu le voisin, il est content de cette initiative, et surtout, on perd un peu de surface, mais pour avoir la même qualité de vie qu'avant par rapport au voisin de droite, avec une terrasse qui est végétalisée mais sera inaccessible. Comme cela, on ne passe pas voir dans la courette chez le voisin.

M. le Maire.- Encore un très beau projet. Et il faut noter que ce sera le premier immeuble en bois de Montrouge, entièrement en bois. Et donc, ce sera un chantier plus rapide et plus facile à réaliser.

Très beau projet.

On termine par la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux de voirie et de déploiement de la vidéosurveillance autour de la gare de Châtillon-Montrouge, ce qui fera plaisir à Mme HUET.

29 –Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement avec le Département des Hauts-de-Seine pour des travaux de voirie et de déploiement de la vidéosurveillance autour de la gare de métro Châtillon-Montrouge

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Oui, j'allais dire justement à Mme HUET, pour le coup, dans cette délibération, il y a de la vidéosurveillance. Aujourd'hui, c'est très simple. Le Département a prévu un certain nombre de choses. La Ville est intervenue en disant qu'on voudrait notamment qu'ils remplacent des matériaux, notamment en termes de revêtement de sol, mais également qu'ils prévoient la possibilité de mettre de la vidéosurveillance. Là, vous voyez, je le dis clairement. Et donc, aujourd'hui, il y a effectivement tout un travail de génie civil et un certain nombre de choses. Le Département nous a dit : « Pas de souci, c'est à notre charge » – je vous rappelle que le foncier appartient au Département –, et le surplus est à la charge de la Ville ». C'est pourquoi nous avons 195 000 € à payer. Après, effectivement, on peut débattre, vidéosurveillance ou pas. Il me semble que devant toutes les gares de N15, y compris à Bagnolet, il y a de la vidéosurveillance.

M. le Maire.- Voilà. Et c'est M. VETILLARD qui est chargé d'assurer le déploiement de ce réseau de surveillance, qui a vocation à continuer à être efficace. N'est-ce pas ?

Mme HUET.- Vous vous en doutez, mais sur ces deux points, nous ne sommes pas d'accord. On va commencer par les dalles, histoire de changer un peu. L'objectif est de remplacer le revêtement qui

était prévu par le Département par des dalles en béton blanc, telles que celles que vous avez installées sur les allées Jean Jaurès ou dans le quartier Péri Ginoux Gautier. Vous m'arrêtez si je me trompe. Je n'ose imaginer que je suis la première à vous le dire, mais ces dalles sont catastrophiques en hiver. Elles glissent dès qu'il pleut un peu et elles gèlent pour ne former qu'une grande patinoire quand il a le malheur de neiger. A minima, pensez à ajouter quelque chose qui permet un peu d'adhérence, comme par exemple, sur les pistes cyclables, où du coup, on se retrouve tous à marcher quand il a plu.

Ensuite, sur le dispositif de vidéosurveillance et le panneau d'affichage numérique, je pense que vous l'aurez compris, là non plus, nous ne sommes pas d'accord. Ni avec l'objectif de publicité à grande échelle. Honnêtement, ne pas pouvoir échapper à la pub quand on lit un magazine, un journal, qu'on allume la télévision, déjà, c'est pénible. Quand on passe dans une rue commerçante, on s'y attend un peu, mais c'est pénible quand même. Mais alors, partout, tout le temps, dans l'espace public, grâce à des panneaux numériques, c'est vraiment très agaçant. Surtout quand c'est pour faire passer des pubs de jeunes femmes en maillot de bain qui renforcent les stéréotypes de genre et des injonctions à la maigreur pour les jeunes femmes. Mais en plus d'être soumis à la publicité partout où on va, n'y aura-t-il pas un seul endroit dans cette ville où nous ne serons pas filmés à la sortie du métro, dans les rues, dans les HLM, aux abords des bâtiments publics ? Quel est le taux de délinquance auquel vous vous attendez qui peut bien justifier de surveiller toute la population qui transite sur notre territoire de la sorte ? Quelle est votre justification ? Où sont les études d'impact rigoureuses qui mettent d'un côté les objectifs de préservation de la liberté publique et de l'autre les preuves que la vidéosurveillance fonctionne, qu'elle n'est pas attentatoire de façon disproportionnée à la liberté d'aller et venir et au droit à la vie privée ? Vous ajoutez des caméras tous azimuts sans jamais vous poser la question de pourquoi. Vous gesticulez, vous voulez être vu en train de faire quelque chose, à défaut de réellement pouvoir avoir un impact sur les causes structurantes de la délinquance.

Honnêtement, ce n'est pas supportable, parce que ce refus de penser a pour autant des conséquences bien réelles sur nos libertés à toutes et tous.

Vous l'avez bien compris, je pense, nous voterons contre.

M. le Maire. - Merci, Madame HUET. Il y a d'autres interrogations ? Il n'y en a pas. Alors, on répond ?

M. MOULY. - Sur les matériaux, effectivement, les dalles de calcaire, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais maintenant, elles sont flammées, donc effectivement, elles glissent moins.

M. le Maire. - Elles ne glissent plus.

M. MOULY. - Elles ne glissent plus. En tout cas, elles glissent moins, c'est sûr.

Concernant maintenant la vidéosurveillance, en fait, aujourd'hui, et je parle sous le contrôle de Maxime VETILLARD notamment, cela correspond à une demande dès lors qu'il y a des gares. Oui, vous prenez toutes les gares, Porte d'Orléans, Etienne Dolet, Lucie Aubrac – je pourrais vous en citer d'autres –, si vous voulez, St-Denis, ce n'est pas mal, non ? Il y a des caméras.

M. le Maire. - De toute façon, Madame HUET, nous ne sommes pas d'accord avec vous sur ce sujet-là. La vidéosurveillance, pour nous, est un vrai progrès. Le réseau que nous avons mis en place et que nous allons continuer de déployer est très efficace. D'ailleurs, si on n'avait pas la vidéosurveillance, on aurait sans doute... on n'aurait pas pu déjouer ou anticiper certains problèmes. On a des exemples très concrets de faits ou d'événements qui, grâce à la vidéosurveillance, ont été déjoués. Donc c'est très, très positif, contrairement à ce que vous avez l'air de dire.

Et moi, je me réjouis que la loi progresse, parce qu'une loi est en cours d'adoption – peut-être M. SAINTOUL pourra nous le dire, il doit suivre cela de près –, qui va permettre aux polices municipales de bénéficier de l'intelligence artificielle. Et donc, je me réjouis de cela, parce que cela nous permettra d'être encore plus efficaces.

Aujourd'hui, la loi ne le permet pas, mais elle le permettra demain. Et bien sûr, lorsque ce sera permis, nous l'utiliserons pleinement au service de la sécurité des Montrougiennes et des Montrougiens, car je

crois que la sécurité est la première des libertés. Et donc, nous y travaillons. Aujourd'hui, Montrouge est une ville sûre, grâce notamment à cette vidéosurveillance, qui fonctionne excellemment.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

RESSOURCES HUMAINES

30 – Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- C'est donc une création d'emploi pour l'accroissement saisonnier d'activité. Il y a des besoins dans les services pendant la période estivale, juillet et août. Vous avez le détail de tous les services qui vont avoir recours un saisonnier.

C'est une délibération qui va nous permettre de recruter des saisonniers. Pour certains, ils le sont déjà, mais c'est pour entériner cette démarche.

M. le Maire.- Merci Madame. Questions ? Madame TRAJKOVIC, allez-y.

Mme TRAJKOVIC.- 13 postes sont créés pour cet été, ce qui répond aux besoins habituels de la période estivale. Nous souhaitons des précisions sur l'un de ces postes, celui intitulé « accueil agents » à la direction des ressources humaines. Cet intitulé nous a interrogés.

Concrètement, quelles seront les missions de cet agent au quotidien ?

Mme FAVRA.- Je ne peux pas vous répondre parce que, comme l'a évoqué M. le maire, si vous aviez posé cette question à l'AP3C, j'aurais pu me retourner vers les services des ressources humaines qui ont sûrement la fiche de poste de cet agent d'accueil. Donc, si vous le permettez, nous vous transmettrons cette information lorsque nous aurons saisi les ressources humaines.

Mme TRAJKOVIC.- Très bien.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a point ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Montrouge.

Abstention : le groupe Montrouge Populaire.

31. Extension du recours à l'apprentissage

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- (*hors micro - inaudible*) ... pour l'année 2026-2027, avec la possibilité de contrats pluriannuels. Plusieurs services sont concernés : l'informatique, les espaces verts, les ressources humaines et la petite enfance. Il est précisé, mais cela tombe sous le sens, que les apprentis sont accompagnés dans leur projet professionnel, et le poursuivent au sein de la Ville tant qu'ils n'ont pas accédé au niveau de diplôme correspondant à leur projet professionnel.

Mme TRAJKOVIC.- Neuf contrats d'apprentissage sont proposés, dont quatre dans le domaine informatique. Nous soutenons l'apprentissage comme voie de formation pour les jeunes, mais nous refusons qu'il devienne, comme le veulent les libéraux, un outil de gestion budgétaire pour pallier le manque de titulaires. Partout, la même logique est à l'œuvre, précariser plutôt que recruter durablement, multiplier les contrats courts plutôt que défendre le statut de la fonction publique territoriale. Recruter quatre apprentis en informatique plutôt que des titulaires, c'est aussi le symptôme de ce choix politique, celui de la précarité plutôt que de la stabilité statutaire.

Nous reposons les questions que nous portons depuis plusieurs années sur ce sujet. Quelles sont les conditions de travail réelles de ces apprentis ? Quel montant d'aide la Ville perçoit-elle pour ces contrats ? S'agit-il de création de postes ou de remplacements de CDD ou CDI par des apprentis ? Quel est le taux de transformation en CDI ou en titularisation à l'issue du contrat et quel taux visez-vous pour ces neuf nouveaux contrats ?

Enfin, en 2023 déjà, vous nous aviez promis une note détaillée récapitulant l'ensemble de ces éléments. Trois ans après, nous ne l'avons toujours pas reçue. Pouvez-vous nous indiquer quand elle nous sera enfin communiquée ?

M. le Maire.- Merci. D'autres questions sur l'apprentissage ? Peut-être sur l'un des volets qui est l'informatique, puisqu'il y a quatre postes, une réponse de M. VETILLARD.

M. VETILLARD.- Oui, merci Monsieur le Maire. Merci beaucoup pour votre question.

Juste sur les apprentis au niveau de l'informatique, il y a quand même quatre apprentis, il faut que vous ayez en tête que la Ville est quand même très bien pourvue en termes de postes, au sein notamment de la DSI, puisqu'on a une vingtaine d'agents. Pour vous donner un peu une idée, à VSGP, c'est quatre agents pour faire tout ce qui est informatique, donc nous sommes déjà très bien pourvus. Nous avons la chance notamment, et nous l'avons voté au dernier Conseil, d'avoir un RSSIA à temps plein. Ces apprentissages, oui, ne sont pas tous transformés, on doit essayer d'en transformer de temps en temps. Je ne saurais pas vous dire, parmi ceux-là, combien nous allons essayer d'en transformer, mais cela arrive de temps en temps. Par ailleurs, cela a été le cas par le passé, avec des apprentis qui sont devenus titulaires après. En tout cas, au niveau informatique, déjà, nous sommes quand même très bien pourvus.

M. le Maire.- Très bien, merci. Je crois que l'apprentissage est quand même un moyen assez formidable de permettre à des jeunes de se frotter à des métiers très concrets. Ensuite, pour eux, c'est un vrai levier pour leur carrière professionnelle. Claude ?

Mme FAVRA.- Oui, peut-être une piste concernant la petite enfance : il est évident que si nous pouvons capter les deux postes d'aide auxiliaire de puériculture après leur diplôme, c'est important pour nous. Avec ces contrats d'apprentissage, on capte déjà le potentiel de nos professionnels et ils peuvent bien sûr, s'ils le souhaitent, rester. Je pense que par exemple pour la petite enfance, il y a une continuité dans la collectivité parce qu'ils connaissent la maison, ils connaissent les structures et autres. Et je trouve que c'est un excellent moyen, justement, pour capter des professionnels par exemple au niveau de la petite enfance.

Après, je ne peux pas vous parler des ressources humaines.

M. le Maire.- On nous dit que le saisonnier des ressources humaines travaillera sur le plan de formation et sur les formulaires.

Mme FAVRA.- C'est très bien, voilà. Donc vous aurez votre réponse, Madame.

M. le Maire.- Et donc, effectivement, nous allons faire ce bilan de l'apprentissage. C'est une bonne idée. On va vous présenter cela. Je pense qu'on a les éléments. Et Mme FAVRA le fera lors d'un prochain Conseil. Cela vous convient-il ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI

Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

32. Tableau des effectifs

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Vous vous souvenez sûrement, lors du dernier Conseil, on avait modifié le tableau des effectifs. Et donc là, nous avons six postes complémentaires, dont vous avez le détail.

Vous avez :

- la création d'un poste de rédacteur pour renforcer la direction des finances ;
- la création d'un poste de rédacteur pour renforcer le pôle solidarité du CCAS ;
- la création d'un poste de rédacteur pour renforcer le pôle emploi compétences de la DRH ;
- la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à la mission du bien vieillir.

Je crois ne rien avoir oublié.

La mise à jour de ce tableau intègre ces créations de postes et ces modifications aussi, qui se situent à hauteur de 1 086 effectifs.

Mme TRAJKOVIC.- Six postes sont créés, notamment pour renforcer le CCAS avec un assistant social et un référent partenarial. Nous notons que jusqu'ici, le pôle solidarité ne comptait qu'une seule assistante pour notre ville. Ce renforcement était attendu depuis longtemps.

Une question plus générale : sur les 1 086 postes que compte le tableau des effectifs, combien sont aujourd'hui réellement occupés ? Combien de postes sont vacants ? Cette information nous permettrait de mieux comprendre la réalité des effectifs municipaux et les difficultés de recrutement que la Ville rencontre.

Le secteur médico-social compte 166 postes sans aucune création ce soir. Pourtant, la Ville fait appel à des apprentis aides-auxiliaires de puériculture pour répondre aux besoins de la petite enfance. Combien de postes dans ce secteur sont aujourd'hui vacants et comment la Ville garantit-elle la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans ce contexte ? Merci.

M. BOUDJERID.- L'examen des charges du personnel qui s'élèvent à 50 M€ montre une stabilité trompeuse. On assiste à -0,1 % de vacance de poste pour les métiers en tension, qui sont les métiers techniques et la petite enfance. Cette vacance est incompréhensible. Ces postes non pourvus induisent directement une surcharge de travail pour les agents en place et une dégradation potentielle de la qualité du service rendu aux Montrougiens. Nous demandons une politique RH plus attractive, davantage axée sur l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des carrières plutôt que d'utiliser ces vacances de postes comme une variable d'ajustement budgétaire.

Par ailleurs, si nous soutenons la création de postes ciblés, cités en fin de la note – référent partenarial, pôle solidarité, mission bien vieillir –, nous serons vigilants à ce que le recours aux postes contractuels ne devienne pas une norme, au détriment du statut de la fonction publique territoriale.

M. le Maire.- Merci beaucoup. D'autres questions ? Il n'y en a pas.

Alors peut-être sur le tableau des effectifs et sur les enjeux de la petite enfance, Monsieur DEVRIENDT.

M. DEVRIENDT.- Effectivement, comme vous l'avez vu, le tableau des effectifs montre qu'on a plus 6 postes par rapport au mois d'avril. Je vous rappelle que sur le tableau des effectifs, on a les effectifs permanents. Donc il n'y a pas dans le tableau des effectifs la notion de postes vacants et de vacance de poste. Ce n'est pas ce qui est demandé dans un tableau des effectifs, qui répond de manière totalement réglementaire à ce qui est demandé en Conseil municipal.

En revanche, je peux vous assurer qu'avec Mme FAVRA et l'ensemble des conseillers municipaux, et M. le maire, bien entendu, nous suivons de très près tout ce qui est vacance de poste sur chacune des délégations. Et donc, ne vous inquiétez pas, là-dessus, nous avons tous les taux, nous avons tout ce qu'il faut pour piloter très, très bien cette politique RH.

Mais ce n'est pas ce qui est demandé dans un tableau des effectifs en Conseil municipal.

M. le Maire.- Merci.

Madame FAVRA.

Mme FAVRA.- Une information, Monsieur, concernant la petite enfance. Comme vous le savez, nous sommes assez proches de Paris, et l'attractivité de la Ville de Paris fait que souvent, on n'arrive pas toujours à capter des professionnels. Je parle en matière de petite enfance. Il faut savoir que, par exemple, le personnel qui travaille dans les crèches ne passe pas de concours et est immédiatement titularisé. Donc, effectivement, cela capte pas mal de choses. Encore faut-il qu'il y ait une qualité du personnel, parce qu'il y a du personnel qui travaille fort bien, mais il y a aussi du personnel qui ne travaille pas bien. D'ailleurs, on en a un peu l'exemple dans les centres de loisirs, avec les animateurs de la Ville de Paris. Dans les structures d'accueil du jeune enfant, la Ville de Paris capte un peu tout le potentiel des personnes qui pourraient travailler, et le statut de la Ville de Paris fait que c'est assez gênant.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Oui, Monsieur BOUDJERID.

M. BOUDJERID.- Je voudrais juste rebondir sur ce point. Il n'y a pas que la ville de Paris, puisque Gentilly capte beaucoup plus, parce qu'elle offre 25 % de plus sur le salaire que ce que peut offrir Montrouge. Je parle des salaires mensuels des assistantes, du personnel de crèche, par exemple.

À expérience égale, Gentilly rémunère 25 % de plus.

M. le Maire.- Vous nous dites qu'à Gentilly, les agents dans les crèches sont payés 25 % de plus. Vous avez des éléments ? Nous sommes preneurs. On va vérifier ce point-là.

Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire.

Deux observations. M. DEVRIENDT nous dit que ce sont des informations que vous possédez, nous vous demandons de les partager, simplement, même si cela ne figure pas dans les obligations réglementaires de la publication d'un tableau des effectifs. C'est aussi simple que cela.

Deuxième point, je voudrais juste relever une impropriété, disons, de votre expression, Madame FAVRA. Je ne veux pas vous en faire un grief important, mais je ne veux pas que cela se banalise chez nous, enfin, je veux dire, dans notre assemblée, qu'on puisse dire des choses comme cela.

Ce ne sont pas des problèmes avec des agents qui ne font pas bien leur travail dans les centres de loisirs de la Ville de Paris. Ce sont des actes criminels.

Donc, gardons-nous quand même de minimiser involontairement, bien entendu.

Mme FAVRA.- Je parlais des recrutements, Monsieur. Nous nous situons au niveau des recrutements. Je pense que les recrutements doivent être extrêmement sérieux. C'est ce que fait d'ailleurs la direction des ressources humaines de notre ville. On ne peut pas capter toutes... on ne peut pas prendre toutes les personnes qui se présentent. Et je pense que quand on parle de qualité d'accueil du jeune enfant, on doit aussi parler de la qualité des recrutements. Je peux vous dire que la Ville de Montrouge est

extrêmement stricte là-dessus. C'est la première des choses que l'on doit avoir au niveau de notre personnel.

M. SAINTOUL.- Bien entendu.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce tableau des effectifs ? Vous avez toutes les réponses ? OK.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUN, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

M. le Maire.- Nous avons épuisé l'ordre du jour, nous arrivons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Mme TRAJKOVIC.- J'en ai deux, Monsieur le Maire.

Le magazine municipal comporte un encart « numéros d'urgence ». Nous suggérons d'y ajouter deux numéros gratuits qui n'y figurent pas. Le 119, Allo Enfance en danger, et le 3020, numéro national contre le harcèlement scolaire.

Ensuite, concernant la mesure d'urgence face à la canicule, un épisode de canicule démarre aujourd'hui, même avec des températures annoncées jusqu'à 40 degrés pendant 10 jours. Nous avons déjà vécu un épisode comparable il y a un mois. Vous avez proposé ce matin en envoyant un mail, c'est très bien, dans l'Actu Montrouge, sur les informations essentielles de la semaine, le plan caniculaire. Nous voulions ajouter la gratuité d'accès à la piscine municipale pour l'ensemble des Montrougiens pendant la durée de l'épisode de canicule. Nous souhaitons également savoir si un plan canicule actualisé est activé pour notre commune. Les personnes âgées isolées sont-elles contactées par le CCAS ? Des points d'eau ou brumisateurs sont-ils déployés dans les zones les plus minéralisées de la ville ?

Par ailleurs, à moins d'une note de service dont l'existence nous est inconnue à l'heure où se déroule ce Conseil, et pour lequel un point sur la canicule à l'ordre du jour ne nous aurait pas fâchés, ce qui

n'est pas le cas, il y a lieu de ce qui précède de rappeler la responsabilité de l'employeur public. Le maire a la charge de veiller à la sécurité et la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité avec une obligation de résultat. Sans faire obstacle au pouvoir du maire, on aurait pu déjà et a minima mettre en place une restriction sur le temps d'exposition au soleil, mettre à la disposition des boissons fraîches pour s'hydrater régulièrement et envisager fortement de réduire le temps de travail journalier, etc. Reste encore le droit de retrait que le législateur a volontairement voulu individuel, si on prend en considération que l'organisme des personnes n'y répondra pas de la même manière.

La question est toute simple : quelles sont les mesures immédiates prises par l'autorité territoriale pour pallier efficacement le problème de canicule ? Merci.

M. le Maire.- Merci. Sur les numéros d'urgence, excellente idée. Nous allons le faire. C'est une bonne idée.

Sur la canicule, évidemment, nous avons lancé un plan canicule. Tout est dans le *Montrouge Actu* dont vous parliez, qui est très bien fait, d'ailleurs. Monsieur MOULY, quelles sont les dispositions que nous avons prises en tant qu'employeur, notamment pour les métiers les plus exposés, voirie, espaces verts et propreté ?

M. MOULY.- Sur la voirie, les espaces verts et la propreté, nous avons tout simplement fait en sorte que les gens qui travaillaient notamment l'après-midi, qui étaient le plus exposés au soleil, travaillent le matin. C'est-à-dire qu'on a adapté nos horaires. Ce qui va de soi à chaque fois qu'il y a un épisode de canicule. Nous y avons pensé. En fait, à chaque fois qu'il y a un épisode de canicule, nous le faisons.

M. le Maire.- Dans les écoles, il y a tout un plan mis en place par Mme COLAVITA, n'est-ce pas, qui est connu maintenant, qui a largement été présenté. Il y a des brumisateurs un peu partout aussi, dans les écoles et ailleurs. Je crois qu'on a déployé tout cela. Ce n'est pas la première canicule, ce n'est pas la dernière, mais évidemment, nous y travaillons, nous améliorons les choses, épisode après épisode.

Madame RABIER ? Les parcs sont ouverts, etc.

Mme RABIER.- Les parcs sont ouverts, ce sont des mesures déjà inscrites, enfin, qui sont...

M. le Maire.- On a des salles de fraîcheur, etc. Tout un plan est déployé.

Monsieur VETILLARD ?

M. VETILLARD.-Oui, juste un complément sur les numéros que vous donnez, pour une information claire : il y a notamment un site du ministère de l'Intérieur qui s'appelle Masécurité, qui est peu connu, sur lequel j'invite vraiment à aller. Quand des personnes ont des questionnements, elles peuvent directement chatter avec un policier. Ce sont des vraies personnes, ce ne sont pas des *bots*. Pour le coup, c'est assez peu connu et cela peut aider sur beaucoup de choses, notamment sur tout ce qui est harcèlement, ce genre de choses.

M. le Maire.- Très bien, cela. Quant à la piscine gratuite, la piscine ne dépend plus de nous, malheureusement. Nous l'avons transférée à Vallée Sud Grand Paris, donc c'est une décision qui, si elle devait être prise, le serait par Vallée Sud Grand Paris. Nous n'avons pas de canal Saint-Martin encore. C'est vrai, ils plongent tous dans le canal, cela a l'air sympa. Allez, une autre question diverse.

Mme HUET.- Oui, merci. C'est pour parler d'un problème particulier RH à la Ville, les « faisant fonction », qui sont les agents placés le plus souvent par l'administration et sans l'accord de l'agent sur un poste qui ne correspond pas à son grade. Le Conseil d'État considère qu'une collectivité qui agit ainsi méconnaît le principe d'adéquation entre le grade et la fonction et commet une faute. Le vrai problème vient du fait que lorsque l'agent réclame le grade correspondant aux fonctions exercées, bien souvent pendant de longues années, on lui refuse. Dans cette histoire, c'est souvent l'agent qui est lésé, et pourtant, il aura rendu un service non négligeable à sa collectivité. Or, a contrario, le juge administratif reconnaît les promesses. Nous proposons donc, si ce n'est déjà fait, que l'autorité territoriale officialise

par accord tacite entre les parties un contrat par arrêté individuel pour une durée à définir qui accorderait à l'agent le grade qu'en fin de compte, il a légitimement mérité.

La question est toute simple : est-ce que vous pouvez nous expliquer comment se passent les modalités d'adéquation pour les faisant fonction à la mairie de Montrouge ? Merci beaucoup.

M. le Maire.- C'est un vaste sujet. Je pense que là, vu l'heure et la complexité, on ne peut pas vous répondre de but en blanc et du tac au tac. Claude, si tu as une réponse ? Écoutez, on en parlera dans la prochaine AP3C.

Mme FAVRA.- On vous rendra réponse, mais s'il vous plaît, sans donner le nom de l'agent, vous évoquiez cela dans quelle direction ?

Mme HUET.- Pour être transparente, c'est une mission... comme pendant des années, on a demandé une mission d'info RH, eh bien, nous faisons la nôtre.

Mme FAVRA.- Ah, vous faites la vôtre.

Mme HUET.- Nous faisons la nôtre, exactement. Et donc, on pose des questions, en questions diverses, parce qu'il n'y a pas vraiment de points, et qui nous permettent, au fur et à mesure, d'avoir une idée. Et donc, cela nous permet d'avoir une idée sur la façon dont est menée la politique RH de la Ville. Cette question notamment fait partie de celles que nous abordons par nous-mêmes, et donc, je vous la pose.

Mme FAVRA.- C'est un problème philosophique.

Mme HUET.- Non, ce n'est pas un problème philosophique, c'est un problème concret pour les agents, donc ce n'est pas philosophique.

M. le Maire.- D'accord. De toute façon, tout ce qui est promotion de grade, ce n'est pas nous, nous sommes sous l'égide du CIG. C'est la petite couronne qui pilote cela.

M. BOUDJERID.- J'ai une question qui concerne la densité heureuse. Les habitants du quartier de la Marne nous sollicitent par désespoir et un sentiment d'injustice, à juste titre, car ils assistent impuissants à une urbanisation et une densification tous azimuts. Avec le démarrage prochain d'une opération de construction de 220 logements, dont 122 logements étudiants.

Bien entendu, nous ne sommes pas opposés à la construction de logements sur notre territoire. Mais nous déplorons ce qui suit : la démolition d'immeubles de bureaux datant de moins de 30 ans. Je cite le 177 avenue Pierre Brossolette. Où est l'écologie dans tout cela ? Pourquoi l'avis des riverains n'a-t-il pas été pris en compte, sachant qu'on a érigé face à leurs habitations un immeuble de neuf étages à une distance de 26 mètres, les privant de la lumière naturelle et de respirer correctement ? N'était-il pas plus respectueux des riverains et de l'écologie – et je ne parle même pas du volet économique – de transformer ce qui existe déjà, quitte à ce que cela ne déplaie à Bouygues Immobilier, qui porte le projet ? Je cite Bouygues Immobilier parce que le directeur général de ce major de la construction a dit un jour que les villes de 2050 sont déjà là. A priori, il ne pensait pas à Montrouge en disant cela, puisqu'il croit tout se permettre.

M. le Maire.- Merci. Vous posez donc la question de ce projet à Brossolette. En fait, il y a plusieurs immeubles de bureaux d'importance qui, à Montrouge, vont se transformer en logements. Aujourd'hui, en Ile-de-France, 6 millions de mètres carrés de bureaux sont vides. Et à Montrouge, on pense qu'il y a 600 000 m² de bureaux, à peu près, une vacance entre 13 et 15 %, donc à peu près 100 000 m² également.

Donc la question de la transformation de ces mètres carrés de bureaux vides est posée, et cela va durer pendant de nombreuses années, parce qu'aujourd'hui, il n'y a aucun programme de promotion construisant des bureaux. C'est un vrai sujet, et il est déjà engagé ici à Montrouge, aux Halles de Montrouge, vous connaissez le projet, pas loin de là, avenue Pierre Brossolette. C'est une entreprise privée qui avait un foncier, qui a souhaité le céder pour y construire des logements. Vous avez dit vous-même que vous étiez pour la construction de logements. On a besoin de logements à Montrouge, on en a parlé tout à l'heure, notamment de logements sociaux, mais aussi de logements pour les étudiants.

C'est un programme mixte, de 150 logements de mémoire, un tiers en accession, un tiers en social et un tiers en étudiant.

Ce projet respecte notre règle d'urbanisme. Il est sur la 906, donc sur Pierre Brossolette. Il permettra à pas mal de gens de se loger. Je crois qu'on en a vraiment besoin. Ce sera effectivement la densité heureuse, comme vous l'avez souligné, et cela sera tout à fait réussi. Et cela nous permettra aussi, puisque c'est tout proche des Halles de Montrouge, d'avoir des espaces publics de grande qualité. En particulier sur la 906, vous savez que le Département va aménager une piste cyclable à double sens qui rendra encore plus confortable cette partie de Montrouge. C'est un beau projet, il faut l'accompagner.

J'ajoute que le promoteur qui a été choisi, pas par nous, par les propriétaires, est en effet Bouygues, mais il est associé à la Caisse des dépôts. C'est la Caisse des dépôts notamment qui porte toute la partie logements intermédiaires et logements sociaux. C'est un très beau projet qui va dans le sens des intérêts des Montrougiens.

Mme HUET. - J'aimerais signaler une erreur sur le site, dans le compte rendu des Conseils municipaux. Le compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2025 n'est pas disponible. C'est en fait celui du 19 juin 2025, quand on clique dessus. Celui du 27 mars 2025 n'est disponible nulle part. Ce qui, en soi, n'est pas le problème du siècle, mais je tenais à le signaler.

M. le Maire. - Merci de nous le signaler. On va rectifier tout cela.

M. BOUDJERID. - Ce sera la dernière. C'est plutôt une relance. Lors du dernier Conseil municipal, vous aviez promis de nous produire une liste exhaustive du patrimoine privé de la Ville, avec les budgets consacrés à la maintenance, et nous ne l'avons toujours pas eue.

M. le Maire. - Ce travail a été fait. Je vais vous en donner un peu la synthèse. Nous avons en effet un patrimoine privé réparti sur 62 sites. Sur la période 2016-2026, donc les 10 dernières années, nous avons investi, sur ce patrimoine privé, 62 sites, 2,610 M€. Nous avons réalisé 208 opérations. Les opérations, c'est tout petit. Cela va de l'ampoule jusqu'à la réhabilitation lourde. Il y a trois types d'interventions : tout ce qui est petites interventions, ce qui est entretien courant et rénovation lourde.

Nous avons fait trois gros projets d'intervention lourde. Le projet de la rue Louis Rolland, là où la Ville possède de mémoire 8 logements notamment attribués à des agents de la Ville. La réhabilitation de la rue Pascal, donc le logement de notre DGS, et la rue Barthélémy. Ces trois gros projets lourds ont mobilisé 55 % de l'enveloppe, donc nous avons fait un gros travail.

En termes de prix, le projet le plus important est donc rue Louis Rolland. Le montant au mètre carré des travaux, puisque cela a été totalement réhabilité, notamment désamianté, etc., est de 4 525 € du mètre carré. Le deuxième, c'est la rue Pascal, on en avait déjà parlé, 2 682 € du mètre carré. Le troisième, c'est la rue Sadi Carnot, pour 2 618 €. Ce sont les trois gros projets. Les autres, c'est moins élevé.

C'est ce qu'il faut retenir : 62 sites, 208 opérations, quelques-unes très lourdes, et au total 2,6 M€ investis. On pourra vous passer ces éléments, de sorte que vous ayez la connaissance précise, un, de notre patrimoine privé, deux, de ce qui a été fait à l'intérieur au cours des dernières années.

Nous entretenons notre patrimoine. Nous le faisons bien et cela permet aux uns et aux autres soit de bien se loger, soit de travailler dans des bonnes conditions.

Il n'y a plus de questions ? Très bonne soirée à tous. Merci beaucoup. Bel été et à bientôt.

(La séance est levée à 23 h 23.)

Le Maire,
Etienne LENGEREAU



La secrétaire de séance,
Inès MAHDI